



Guillemot

C O R P O R A T I O N



THRUSTMASTER®

DOCUMENT DE REFERENCE

RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2008



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires

Le présent document est disponible sur le site de l'émetteur (www.guillemot.com). Il sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous.

Société anonyme au capital de 11 523 724,52 euros
414 196 758 R.C.S. Rennes – Code APE 4651Z
Place du Granier – BP 97143 – 35571 Chantepie Cedex (Rennes)
Tél. : (33) 2 99 08 08 80

SOMMAIRE

1. LE GROUPE GUILLEMOT CORPORATION	6
1.1. HISTORIQUE	6
1.2. ACTIVITE DE GUILLEMOT CORPORATION	9
1.2.1. Hercules : Des gammes dynamiques et à forte valeur ajoutée	11
1.2.2. Thrustmaster : Des accessoires PC et consoles à la pointe de la technologie	14
1.2.3. Un réseau de diffusion international	18
1.2.4. Des récompenses internationales et des mentions très positives	19
1.3. CHIFFRES-CLES DU GROUPE ET INFORMATIONS CHIFFREES SECTORIELLES	25
1.3.1. Chiffres-clés	25
1.3.2. Informations chiffrées sectorielles	25
1.4. LE MARCHÉ MONDIAL DES MEDIAS ET DES LOISIRS INTERACTIFS	26
1.4.1. Le marché du PC	26
1.4.2. La montée en puissance du marché de l'ultra portable	27
1.4.3. Le marché du Wifi toujours solide	27
1.4.4. Le marché des webcams en léger ralentissement	28
1.4.5. Le marché de la musique numérique et des enceintes	28
1.4.6. Le marché des consoles de jeux toujours dynamique	28
1.4.7. Le marché des accessoires pour PC et consoles	33
1.4.8. Le Groupe face à la concurrence	34
1.4.9. Une clientèle mondiale	35
1.5. PREVISIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR L'EXERCICE 2009	35
1.6. INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE	35
1.7. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 15 AVRIL 2009	37
2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	38
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	38
2.1.1. Dénomination sociale et nom commercial	38
2.1.2. Forme juridique	38
2.1.3. Siège social	38
2.1.4. Nationalité	38
2.1.5. Registre du commerce et des sociétés	38
2.1.6. Date de création et durée de vie	38
2.1.7. Acte constitutif et statuts	38
2.1.8. Boni de liquidation	40
2.1.9. Changement de contrôle	40
2.1.10. Titres au Porteur Identifiables	40
2.1.11. Consultation des documents et renseignements relatifs à la société	40
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	41
2.2.1. Capital social	41
2.2.2. Actions propres	42
2.2.3. Capital potentiel	44
2.2.4. Actions gratuites	47
2.2.5. Engagement des actionnaires	47
2.2.6. Nantissement du capital de la société	47
2.2.7. Pacte d'actionnaires	47
2.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	47
2.4. CONTRATS IMPORTANTS	47
2.5. MARCHÉ DU TITRE DE L'EMETTEUR	47
2.5.1. Informations sur le titre Guillemot Corporation	48
2.5.2. Evolution du cours du titre Guillemot Corporation	48

3. FACTEURS DE RISQUES	49
3.1. RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE	49
3.1.1. Risques technologiques	49
3.1.2. Risques liés aux sources d'approvisionnement	49
3.1.3. Risques liés à la concurrence sectorielle	49
3.1.4. Risques liés à la concurrence des fabricants d'ordinateurs et de consoles de jeux	49
3.1.5. Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité	50
3.2. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	50
3.3. RISQUES DE MARCHE	50
3.4. RISQUES DE LIQUIDITE	50
3.5. RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX	50
3.6. RISQUES JURIDIQUES	50
3.7. AUTRES RISQUES	50
3.7.1. Risques liés au mode de commercialisation des produits	50
3.7.2. Risques pays	50
3.7.3. Risques liés à l'exploitation des actifs	50
3.7.4. Risques liés à l'évolution des réglementations	50
3.7.5. Assurances et couvertures de risques	51
4. RAPPORT DE GESTION	52
4.1. ACTIVITE ET RESULTAT	52
4.1.1. Situation de la société et du Groupe et de son activité au cours de l'exercice 2008	52
4.1.2. Résultat de l'activité de la société et du Groupe	53
4.1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	54
4.1.4. Analyse de l'évolution des affaires	54
4.1.5. Evolution prévisible et perspective d'avenir	54
4.2. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	55
4.3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	56
4.4. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	56
4.5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	56
4.6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTE GUILLEMOT CORPORATION	56
4.6.1. Risques de marché	56
4.6.2. Risques de liquidité	57
4.6.3. Risques d'approvisionnement et de prix	58
4.6.4. Risques pays	58
4.6.5. Risques juridiques	58
4.7. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION	59
4.7.1. Organigramme du Groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2008	59
4.7.2. Prises de participations et cessions de participations	59
4.7.3. Activité de la société-mère et de ses principales filiales	60
4.8. INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008	61
4.8.1. Comptes consolidés du Groupe	61
4.8.2. Comptes sociaux de Guillemot Corporation S.A.	62
4.9. AFFECTATION DU RESULTAT	65
4.10. CHARGES OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	65
4.11. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.	65
4.11.1. Répartition du capital au 31 décembre 2008	65
4.11.2. Actions propres	65
4.11.3. Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Guillemot Corporation S.A.	67
4.11.4. Opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	69
4.11.5. Délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	69
4.11.6. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	70

4.12.	INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX -----	72
4.12.1.	Organes d'administration et de direction-----	72
4.12.2.	Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 -----	73
4.12.3.	Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction -----	77
4.13.	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES -----	78
4.13.1.	Informations sociales -----	78
4.13.2.	Informations environnementales -----	81
4.14.	CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -----	82
4.15.	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION -----	83
4.15.1.	Tableau financier (article R.225-102 du Code de commerce) de la société Guillemot Corporation S.A. -----	83
4.15.2.	Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions (art. L.225-184 du Code de commerce) -----	83
4.15.3.	Rapport spécial sur les actions gratuites (art. L.225-197-4 du Code de commerce)-----	86
4.15.4.	Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L.225-37 du Code de commerce)-----	86
5.	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008-----	95
5.1.	BILAN CONSOLIDE -----	95
5.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE -----	96
5.3.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES -----	97
5.4.	TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE -----	98
5.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES-----	99
5.5.1.	Evènements significatifs de l'exercice -----	99
5.5.2.	Principales méthodes comptables -----	99
5.5.3.	Périmètre de consolidation -----	105
5.5.4.	Information sectorielle -----	105
5.5.5.	Notes sur le bilan -----	107
5.5.6.	Notes sur le compte de résultat -----	114
5.6.	EVENEMENTS POST CLOTURE -----	119
5.7.	DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A. -----	120
5.8.	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX-----	120
5.9.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008-----	121
6.	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008-----	123
6.1.	BILAN SOCIAL -----	123
6.2.	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL -----	124
6.3.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION-----	124
6.4.	TABLEAU DE FINANCEMENT -----	125
6.5.	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX-----	125
6.5.1.	Evènements significatifs de l'exercice -----	125
6.5.2.	Principes comptables -----	125
6.5.3.	Règles et méthodes comptables -----	126
6.5.4.	Notes sur le bilan -----	128
6.5.5.	Notes sur le compte de résultat -----	135
6.5.6.	Evènements Post Clôture -----	140
6.5.7.	Projet d'affectation du résultat -----	140
6.6.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX -----	141
6.6.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2008-----	141
6.6.2.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2008 -----	143

7.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	145
7.1.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE-----	145
7.1.1.	Organes d'administration et de direction-----	145
7.1.2.	Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction, au sein du Groupe, au cours des cinq dernières années -----	145
7.1.3.	Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction, en dehors du Groupe, au cours des cinq dernières années -----	145
7.1.4.	Rémunérations des mandataires sociaux -----	148
7.1.5.	Opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier -----	152
7.1.6.	Informations diverses sur les mandataires sociaux -----	153
7.2.	CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE-----	153
7.2.1.	Rapport du président du conseil d'administration-----	153
7.2.2.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Guillemot Corporation S.A. – Exercice clos le 31 décembre 2008 -----	153
8.	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 20 MAI 2009 -----	155
8.1.	ORDRE DU JOUR-----	155
8.2.	TEXTE DES RESOLUTIONS-----	155
8.3.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -----	162
9.	CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS -----	165
10.	GLOSSAIRE -----	166
11.	DOCUMENT DE REFERENCE -----	168
11.1.	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION-----	168
11.1.1.	Responsables du document de référence-----	168
11.1.2.	Attestation des responsables du document de référence -----	168
11.2.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION -----	169
11.2.1.	Responsable de l'information-----	169
11.2.2.	Politique d'information – Documents accessibles au public-----	169
11.3.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES -----	170
11.4.	TABLE DE CONCORDANCE -----	171

1. LE GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

1.1. HISTORIQUE

1984

- Orientation de l'entreprise Guillemot vers la distribution de produits informatiques.

1994-96

- Création par les cinq frères Guillemot d'un réseau de sociétés de commercialisation dans de nombreux pays (Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse, Etats-Unis, Canada, Hong Kong).

1997

- **1er septembre** : Création de Guillemot Corporation avec pour vocation de devenir la société tête de Groupe, un Groupe international, organisé par métier, spécialiste de la conception et de la diffusion de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs, et la distribution de logiciels.

1998

- **Fin novembre** : Introduction avec succès de Guillemot Corporation sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

1999

- Dans le domaine des accessoires de jeux, Guillemot Corporation devient l'un des leaders mondiaux des volants pour PC avec l'acquisition de l'activité Hardware et Accessoires du Groupe américain Thrustmaster®.
- Signature avec Ferrari® d'un accord de licence mondiale exclusive pour ses accessoires de course pour PC et consoles.
- Rachat de la société américaine Hercules Computer Technology Inc, l'inventeur de la carte graphique pour PC, qui complète les activités de fabrication de cartes son et kits multimédias du Groupe.

2000

- Le Groupe organise désormais son activité sous les deux marques Hercules® pour les matériels PC et Thrustmaster® pour les accessoires de jeux pour PC et consoles.

2001

- **Août** : Le Groupe se concentre sur la conception de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs et de leurs logiciels.

2002

- **10 janvier** : Partenariat stratégique entre ATI et Hercules, leaders mondiaux des solutions graphiques, portant sur le développement d'une gamme de produits graphiques haut de gamme pour les « hardcore gamers » et des cartes à usage familial.
- **Courant juin** : D'importantes restructurations sont entreprises pour abaisser significativement le seuil de rentabilité du Groupe.
- **Août** : Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une augmentation de capital de quinze millions d'euros réservée aux fondateurs. L'augmentation de capital se réalise par voie d'apport d'un million de titres Ubisoft Entertainment. Cet apport est rémunéré par la création de trois millions de titres Guillemot Corporation.

2003

- Réorganisation du mode de commercialisation du Groupe par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.
- **Décembre** : Augmentation de capital de 13,8 millions d'euros par apport de cinq millions de titres cotés de la société Gameloft.

2004

- **Février** : Retrait du Groupe Guillemot du marché des cartes graphiques et des écrans plats dont les marges s'étaient très fortement dégradées. Guillemot Corporation décide de se concentrer sur ses gammes à plus forte valeur ajoutée.
- **Novembre** : Annonce du lancement d'une gamme de produits Wifi et entrée du Groupe au sein de la Wi-Fi Alliance avec ses marques Hercules et Thrustmaster.

2005

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel pour l'exercice 2004 de Guillemot Corporation qui s'est élevé à 27,9 millions d'euros, en baisse de 68,04% par rapport à celui de l'année précédente du fait de l'arrêt de l'activité 3D Display qui représentait 64% des ventes.
- **Septembre** : Lancement d'une nouvelle gamme de volants Thrustmaster sous licence Ferrari, et commercialisation d'une nouvelle gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console PSP®.
- **Novembre** : Entrée réussie d'Hercules sur le marché des webcams avec des offres très compétitives et élargissement de sa gamme de produits de musique numérique.

Le Groupe concentre ses investissements de Recherche et Développement sur la constitution de gammes dans les nouveaux axes stratégiques définis :

- La gamme Wifi qui s'est vue attribuer les plus hautes récompenses en Europe,
- La nouvelle gamme de webcams qui a réussi avec brio son entrée sur ce marché,
- La gamme musique numérique qui a permis à Hercules de se repositionner parmi les grandes marques du secteur en terme de qualité tant pour les enceintes acoustiques que pour les produits DJ,
- Les accessoires pour les nouvelles consoles de jeux, la gamme d'accessoires pour PSP ayant permis à Thrustmaster un premier succès sur ce marché.

2006

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel 2005 qui s'est établi à 21,2 millions d'euros.
- **Février** : Commercialisation par Hercules de nouveaux adaptateurs Wifi optimisés pour faciliter les connexions à la Livebox® de Wanadoo qui obtiennent la certification France Telecom « OK Livebox ».
- **Avril** : Lancement de la clé Wifi USB for PSP Fun Access®, un produit très innovant permettant aux consoles de jeux PSP de Sony® de se connecter directement à Internet pour les applications de jeux en ligne.
- **Juillet** : Lancement d'une nouvelle gamme d'enceintes Hercules avec trois nouveaux modèles, et sortie d'une nouvelle webcam Hercules haut de gamme.
- **28 juillet** : Publication du chiffre consolidé semestriel à +57% à 11,6 millions d'euros.
- **Octobre** : Lancement d'une nouvelle gamme d'accessoires musicaux pour iPod®.
- **16 novembre** : Décision du Conseil d'Administration de Guillemot Corporation de réaliser une augmentation de capital réservée de 2,4 millions d'euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2006.

2007

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel 2006 à 36,3 millions d'euros, en hausse de 71,23%.
- **Février** : Lancement d'une nouvelle gamme d'accessoires Thrustmaster pour les consoles Wii® et DS Lite de Nintendo®, et de nouvelles manettes Run'N'Drive universelles multi formats pour la sortie européenne de la console PS3® de Sony.
- **31 août** : Remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 6,9 millions d'euros correspondant aux obligations convertibles émises en juillet 1999 restant en circulation sur le marché.

- **Septembre** : Sortie de deux nouvelles webcams Hercules ; Elargissement des gammes d'accessoires Wii par Thrustmaster, et commercialisation de la nouvelle ligne de haut-parleurs multimédias Hercules : XPS Lounge
- **Octobre** : Lancement du premier système d'enceintes certifié « résistant à l'eau et à la poussière » et licencié « Made for iPod® ».
- **Novembre** : Lancement par Thrustmaster d'une nouvelle gamme de joysticks dédiée à la simulation de vol.

2008

- **Janvier** : Présentation de la nouvelle DJ Console RMX Hercules pour les DJ professionnels, lors du Namm Show en Californie.
- **30 janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel à 43,3 millions d'euros en croissance de 19%.
- **Février** : Sortie de la nouvelle webcam Hercules, la Hercules Dualpix Chat and Show aux fonctions novatrices.
- **18 mars** : Publication des résultats annuels 2007 avec un résultat opérationnel courant en croissance de 100% à 2,8 millions d'euros et un résultat financier exceptionnel de 24,4 millions d'euros lié à la très forte progression du portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe
- **Avril** : Renforcement de la présence d'Hercules sur le marché des webcams avec la sortie de la Hercules Classic Link.
- **30 juillet** : Publication du chiffre d'affaires semestriel supérieur aux prévisions à 18,5 millions d'euros
- **Août** : Lancement du nouveau site web communautaire, la Hercules DJ MIX ROOM, point de rencontre avec les DJs du monde entier. Sortie du pack Glow Saber Duo Pack NW Thrustmaster destinés aux joueurs de Wii®. Poursuite par Thrustmaster du renouvellement de sa gamme de joysticks avec le T-Flight Hotas X, un Hotas avec des pré-configurations pour les jeux de vol les plus connus.
- **29 août** : Publication des résultats semestriels avec l'annonce du lancement de la nouvelle gamme d'UMPC eCAFÉ™ d'Hercules.
- **Septembre** : Sortie du premier produit de la nouvelle gamme eCAFÉ™ d'Hercules pour répondre au nouvel art de vivre que sont la détente et le partage en tout lieu des nouveaux contenus ludiques que propose le monde Internet. Commercialisation d'un tout nouveau concept d'enceintes stéréo acoustique haut de gamme spécialement conçu pour écouter de la musique sur ordinateur : Hercules XPS 2.0 60. Annonce de la Hercules DJ Control Steel, contrôleur DJ professionnel sur PC et Mac.
- **Octobre** : Lancement du nouveau Point d'accès Wifi N Hercules pour offrir aux utilisateurs les avantages du récent Wifi N. Sortie de la nouvelle webcam haut de gamme, Hercules Dualpix Infinite. Sortie de la nouvelle collection pour Nintendo DS® Lite avec la gamme « Silver ».
- **Novembre** : Poursuite de l'implantation de la nouvelle gamme d'Hercules dans le monde de l'UMPC avec le nouveau produit de sa gamme eCAFÉ™ : eCAFÉ™ EC-900. Lancement du nouveau volant Thrustmaster sous licence Ferrari : le Ferrari F430 FFB Racing Wheel pour PC.

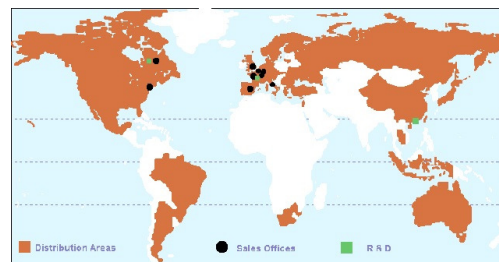
2009

- **29 Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel du Groupe à 49,6 millions d'euros en hausse de 14,55%.
- **Janvier** : Lancement d'une innovation technologique de Thrustmaster « H.E.A.R.T HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY » pour le nouveau joystick T.16000M.
- **Février** : Présentation des nouveaux modèles eCAFÉ™ sous l'environnement Microsoft® Windows XP®.
- **Mars** : Publication des résultats annuels 2008 avec un résultat opérationnel courant à 0,5 million d'euros.

1.2. ACTIVITE DE GUILLEMOT CORPORATION

Guillemot Corporation conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une large gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules pour les produits vidéo, audio, Wifi et ultra portables, et Thrustmaster pour les accessoires pour PC et consoles de jeux.

Coté en Bourse depuis 1998 et acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est actuellement présent dans onze pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, la Hollande, l'Italie, la Belgique, Hong-Kong et la Roumanie, et distribue ses produits dans plus de trente pays avec pour mission d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.



Le Groupe concentre ses efforts commerciaux sur les marchés porteurs grâce à des forces de vente implantées directement dans les principaux pays européens afin d'y conquérir des parts de marché significatives et avec pour ambition d'être une référence dans son domaine via ses deux marques fortes : Hercules pour les matériels PC et Thrustmaster pour les accessoires PC et consoles. La démarche de valeur ajoutée sur les produits permet au Groupe de progresser rapidement dans les secteurs sur lesquels il s'implante.

Afin d'accroître son efficacité, le Groupe conduit une politique d'optimisation des moyens engagés et s'appuie sur l'ensemble de ses atouts dont :

- ↳ L'attractivité de ses deux marques Hercules et Thrustmaster et de ses offres,
- ↳ La maîtrise des savoir-faire, des technologies et des processus de fabrication à haute valeur ajoutée,
- ↳ La poursuite d'investissements de Recherche et Développement ciblés dans les secteurs clés du Groupe destinés à favoriser sa croissance et sa rentabilité.

Le Groupe se distingue par une approche originale des marchés qu'il aborde avec pour philosophie d'apporter une plus-value par les usages et l'ergonomie.

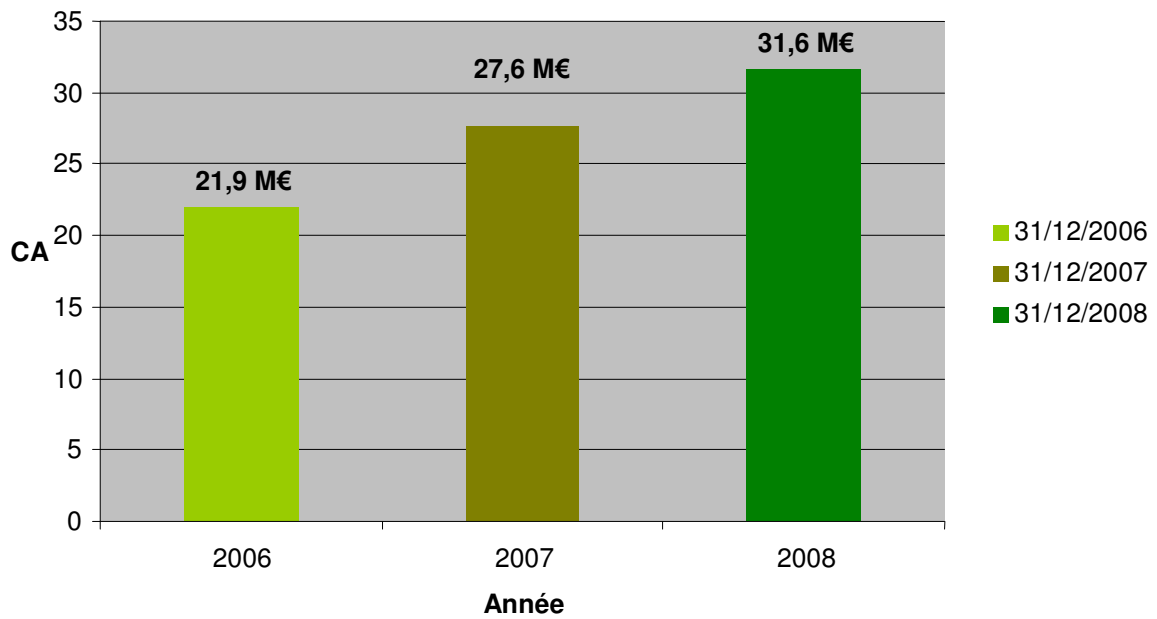
Pour y parvenir, les grandes lignes de cette stratégie sont :

- Un élargissement géographique de ses équipes avec l'émergence de nouveaux marchés au potentiel significatif sur lesquels le Groupe a déjà entrepris de s'implanter,
- Une étude approfondie des besoins des consommateurs via des études de marchés poussées (analyse des besoins, focus group, beta tests...),
- Une extension de ses offres avec la conquête de nouvelles parts de marché,
- Une réponse aux attentes des marchés et aux exigences des consommateurs via des produits toujours plus ciblés,
- Un réseau de distribution bien implanté en Europe et en cours de déploiement aux Etats-Unis, en Australie et au Moyen-Orient.

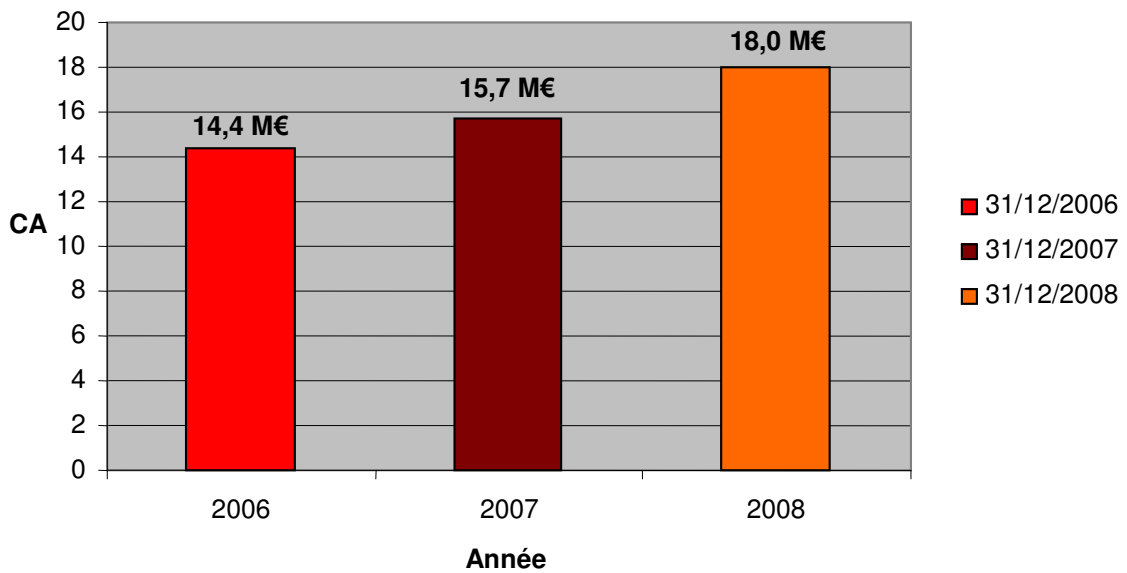
Fort de sa Recherche et Développement performante, de la compétence technique de ses équipes et de ses gammes de produits variées, le Groupe propose un large éventail de savoir-faire stratégique accentué par des valeurs entrepreneuriales soutenues.

Le Groupe commercialise ses produits sous ses deux marques **Hercules** (Produits DJ et numérique, produits Wifi, kits d'enceintes pour PC, webcams, accessoires pour iPod et ultra portables) et **Thrustmaster** (accessoires de jeux pour PC – volants, manettes de jeux, joysticks, accessoires de communication – Accessoires de jeux pour consoles) qui se caractérisent par des produits à la pointe de l'expérience multimédia.

Evolution du chiffre d'affaires Hercules



Evolution du chiffre d'affaires Thrustmaster



1.2.1. HERCULES : DES GAMMES DYNAMIQUES ET A FORTE VALEUR AJOUTEE



Créé en 1982 aux Etats-Unis et rachetée en novembre 1999 par Guillemot Corporation, Hercules fut l'une des marques leaders mondiales dans l'univers des cartes graphiques, et sait depuis quelques années déployer ses expertises vers des marchés porteurs et en pleine expansion. Hercules propose des gammes complètes de webcams, de systèmes d'enceintes, de solutions de DJing numérique, solutions Wifi Grand Public, produits pour iPod® et cartes son, fruits d'une recherche constante de la performance et de la qualité. Depuis 2008, Hercules s'est implanté sur le marché des UMPC avec le lancement de sa gamme eCAFÉ™. Pour cela, Hercules s'est basé sur son expérience en Wifi et sur son expertise en ergonomie logicielle.



La stratégie de Hercules est de :

1. Cibler au maximum ses consommateurs grâce à des études poussées de leurs besoins via Internet et des focus group,
2. Concevoir des designs exclusifs et validés par les consommateurs,
3. Compléter ses produits phares pour présenter les gammes les plus performantes,
4. Anticiper les nouveaux standards,
5. Répondre aux nouveaux besoins via une R&D pointue,
6. Intensifier sa conquête de nouvelles parts de marché.

1.2.1.1. *Produits pour DJ et musique numérique*



Le boom du MP3, des ordinateurs portables et de l'Internet haut débit a conforté Hercules dans le développement de ses gammes de produits destinés au marché de la musique numérique. Hercules a donc fait le choix de proposer des produits spécifiques en apportant un soin particulier à la conception et à l'intégration logicielle. Les fonctions innovantes ainsi développées permettent aux utilisateurs de découvrir et de maîtriser les techniques DJ en toute facilité.



Hercules avait révolutionné le monde du DJing mobile en inventant la DJ Console, première double platine de mixage numérique nomade pour PC avec l'audio intégrée qui, depuis son lancement en 2005, remporte un franc succès auprès des DJs amateurs et semi professionnels. En mars 2008, Hercules a commercialisé la **Hercules DJ Console RMX**, platine de mixage audio-numérique professionnelle qui est une parfaite intégration de la console et du logiciel.

Hercules a étoffé sa gamme DJ numérique pro avec la sortie d'un nouveau contrôleur : la **Hercules DJ Control Steel**. Avec sa double platine de mix sur une surface d'acier, sa robustesse à toute épreuve, son design puissant, ce contrôleur a été créé pour les DJs avancés et pros qui cherchent un contrôleur taillé pour le mix et possèdent déjà une interface audio satisfaisante. Il vient compléter la DJ Console Rmx. Disponible depuis la mi-octobre 2008, cette double platine est livrée avec VirtualDJ® 5 DJC Edition pour PC et Mac®.



1.2.1.2. Kits d'enceintes



Depuis quelques années maintenant, Hercules s'est lancé sur le marché des enceintes haut de gamme, afin de couvrir tous les besoins du Grand Public. Le segment 2.0 étant très dynamique, Hercules a été amené à élargir sa gamme vers le haut avec la sortie d'un nouveau concept d'enceintes stéréo acoustiques haut de gamme spécialement conçu pour écouter de la musique sur ordinateur : **Hercules XPS 2.0 60**.

Ce kit apporte une ambiance Hi-Fi dans l'univers multimédia en termes de design comme de spécificités. Haut de gamme, elles font la part belle au bois, un matériau noble dans le monde de la Hi-Fi et un gage de qualité et de sérieux auprès du public. Chacun des satellites est équipé d'un tweeter à dôme en soie et d'un haut-parleur large bande pour les graves et les médiums.



Le tout développe une puissance totale de 30 watts et embarque la technologie Bass Reflex pour une meilleure reproduction des graves. Grâce à ces enceintes, Hercules se positionne pour répondre à la demande croissante d'équipements multimédia esthétiques en s'intégrant à l'espace de vie et satisfaire les amateurs de musique les plus exigeants. Avec leurs fréquences basses, ces enceintes offrent un son parfaitement équilibré et proche de la réalité. La technologie Bass Reflex avec tube courbe gère parfaitement les graves en guidant les flux d'air.

1.2.1.3. Produits Wifi



Les premiers produits Wifi Hercules sont arrivés sur le marché en 2005 et ont tout de suite été reconnus pour leur facilité d'installation et d'utilisation via de nombreuses récompenses attribuées par la presse à travers toute l'Europe.

Les produits certifiés Wifi proposés par Hercules se démarquent par le soin apporté à la documentation, détaillée et en français, pour permettre à chacun d'installer sans soucis et de manière transparente son propre réseau sans fil, quelles que soient ses connaissances en informatique.

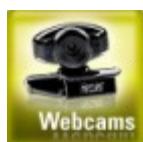
En juin 2008, Hercules a annoncé une nouvelle gamme Wifi. Compatible avec la norme N, elle comprend cinq produits : un routeur, un adaptateur USB, une carte PCMCIA, une carte PCI et un point d'accès Wifi N.



Le simple constat du vaste parc des Box ADSL et autres modems routeurs sans fil basés sur la technologie Wifi G installés au sein des foyers a conduit Hercules à créer une nouvelle solution pour offrir à ces derniers les avantages du récent Wifi N sans changer toute leur installation de base : c'est le **Point d'accès Wifi N Hercules**.

Beaucoup d'utilisateurs se sont en effet équipés au cours des dernières années de matériel utilisant la technologie Wifi 802.11g. Basé sur la technologie Wifi 802.11n Draft 2.0, ce point d'accès Hercules s'affiche ainsi comme la solution idéale et permet d'atteindre des débits jusqu'à 300 Mbps sur le réseau notamment grâce à la technologie MIMO. Cet accélérateur de box Wifi N d'Hercules, certifié par la Wifi Alliance, se veut résolument facile pour satisfaire le public le plus large et il est de plus compatible avec l'ensemble des box ADSL du marché.

1.2.1.4. Webcams



Depuis novembre 2008, Hercules a étoffé sa gamme de webcam avec sa nouvelle webcam haut de gamme : la **Hercules Dualpix Infinite**. Cette webcam s'affirme comme la première webcam offrant un objectif grand angle avec une mise au point automatique dans sa catégorie de prix. Grâce à son

capteur haute résolution, Hercules Dualpix Infinite offre une résolution photo de 7,6 millions de pixels et une résolution vidéo de 2 millions de pixels. Celle-ci est accompagnée des solutions logicielles Chat and Show et l'Hercules Xtra Controller.



En début d'année 2008, avec sa webcam **Hercules Dualpix Chat and Show**, Hercules a réellement donné une nouvelle dimension au chat en donnant pour la première fois la possibilité de montrer directement ses photos préférées dans l'habituelle fenêtre de conversation sans avoir à les envoyer au préalable à son interlocuteur. Grâce à son nouveau logiciel Hercules Xtra Controller, il est possible d'envoyer instantanément des photos via la vidéo tout en les commentant en direct. Grâce à sa qualité d'image exceptionnelle haute résolution, son interface USB 2.0 Video Class (UVC) pour des transferts en haute vitesse, son installation ultra simplifiée et sa fonction inédite « Chat and Show », cette webcam est le nouveau compagnon indispensable à tout logiciel de messagerie instantanée.

1.2.1.5. Gamme UMPC



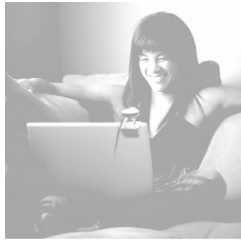
En 2008, Hercules s'est lancé sur le segment de l'ultra portable avec pour volonté d'apporter une meilleure ergonomie et de nouveaux usages. Hercules a donc choisi d'investir en Recherche et Développement pour travailler dans ce sens. La nouvelle gamme d'UMPC sous la marque eCAFÉ™ a été lancée pour répondre de façon précise au nouvel art de vivre que sont la détente et le partage en tout lieu des nouveaux contenus ludiques que propose le monde Internet. En effet, après des études poussées auprès de consommateurs, Hercules a identifié que ces UMPC devaient être conçus dans un équilibre subtil entre les besoins informatiques, les besoins de communication et de connexion et les besoins de détente, de partage et de plaisir que l'univers informatique traditionnel avait du mal à combler. Suite à cette analyse et s'appuyant sur son expérience en Wifi, vidéo, audio et sur son expertise reconnue en ergonomie logicielle, Hercules s'est donné l'objectif de concevoir des UMPC offrant une réelle convivialité et une facilité d'utilisation pour ces nouveaux usages. La philosophie du eCAFÉ™ est de jouir d'une réelle autonomie, de l'emporter partout, de se poser un moment quelque part pour ouvrir une page du monde Internet... eCAFÉ™ sera intégré dans un écosystème permettant à chacun de personnaliser son mode d'utilisation : une interface sobre et réellement personnalisable avec un portail dédié pour que chacun vive son eCAFÉ™ pleinement en y trouvant tous les conseils utiles pour l'intégrer en douceur dans son environnement informatique et électronique. Disponible depuis le 24 septembre dernier, la première référence est le **eCAFÉ™ EC-800**. Avec plus de trois heures d'autonomie, son écran 8 pouces, ce produit est doté d'une forte personnalité.



Tout en gardant sa philosophie d'UMPC, Hercules a sorti l'**eCAFÉ™ EC-900** en novembre 2008 pour renforcer encore l'esprit mobilité avec une autonomie de plus de 5 heures en utilisation soutenue. Associé au meilleur processeur pour UMPC, sa consommation atteint seulement 8 Watts, l'une des meilleures du segment. Quelques mois après le lancement de son eCAFÉ sous Linux, Hercules a présenté en février 2009 son nouveau modèle livré avec Windows XP avec une interface Windows optimisée reprenant les univers créés par Hercules (Univers « Communiquer », Univers « Multimédia », Univers « Travailler » et Univers « Jouer ») et permettant une utilisation encore plus intuitive et plus naturelle dans l'esprit de la philosophie Hercules. La capacité de stockage atteint maintenant 60 Go et l'autonomie s'améliore également pour proposer l'alchimie parfaite entre cet environnement tant apprécié par de nombreux utilisateurs et la philosophie d'Hercules.



1.2.2. THRUSTMASTER : DES ACCESSOIRES PC ET CONSOLES A LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE



THRUSTMASTER®

Fondée en 1992 et rachetée par Guillemot Corporation en 1999 pour compléter ses gammes d'accessoires, Thrustmaster jouit d'une notoriété mondiale reconnue dans le domaine de la conception et du développement d'accessoires de simulation de vol et de sports mécaniques. Depuis plus de quinze ans, Thrustmaster est fier d'apporter tout son savoir-faire et son expertise technologique dans le marché des accessoires de jeux vidéo. Les accessoires Thrustmaster, alliés à la prestigieuse licence Ferrari® pour les volants, apportent toujours plus de réalisme et de sensations aux joueurs sur PC et consoles de jeux. Le fort développement des ventes de consoles depuis 2007 ayant généré des besoins massifs, Thrustmaster s'est positionné sur les nouvelles consoles Wii de Nintendo et PS3 de Sony, afin de couvrir tous les usages nouveaux.



Thrustmaster a pour stratégie de :

1. Tirer parti du déploiement des nouvelles consoles, en particulier de la Nintendo Wii et DS, et PS3 de Sony,
2. Se situer constamment à la pointe de l'innovation technologique en proposant des offres différenciées,
3. Disposer d'un portefeuille exclusif de produits originaux grâce à la pluralité de ses compétences : Design, Marketing et Technologies.

1.2.2.1. *Les volants*



Chaque lancement d'un volant sous licence Ferrari par Thrustmaster est un événement dans l'univers du jeu vidéo. Le **Ferrari F430 FFB Racing Wheel pour PC** ne déroge pas à la règle. Le dernier né des produits Thrustmaster sous licence Ferrari en est une nouvelle fois l'illustration. Réplique exacte du volant de la Ferrari du même nom, ce volant se distingue par une forme spécifique, des lignes élancées, une sobriété épurée, un bouton « Engine Start » et un bouton multi positions Manettino. Le premier bouton remplit la fonction de D-Pad, le second est une innovation et une exclusivité

de Ferrari adapté par Thrustmaster au monde des jeux vidéo. Avec son diamètre surdimensionné de 28cm, ce volant est un vrai grand volant qui offrira à l'utilisateur un confort exceptionnel et unique sur ce marché où matériaux sélectifs et technologies avancées en font réellement un volant pro d'exception.



1.2.2.2. Les joysticks

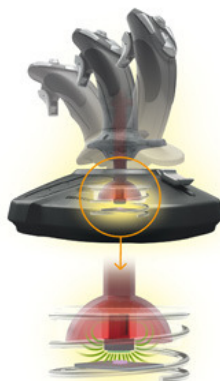


En 2008, Thrustmaster a poursuivi le renouveau de sa gamme de joysticks avec le lancement du **T.Flight Hotas X** : un Hotas avec pré-configurations pour les jeux de vol les plus connus. Démocratiser l'utilisation des joysticks constitue le nouveau credo de Thrustmaster. Une nouvelle catégorie de joueurs qui s'investissent dans les simulations et qui attachent une grande importance au réalisme et à l'ergonomie étant apparue récemment, Thrustmaster a poursuivi dans cette voie avec le lancement fin septembre du T.Flight Hotas X entièrement compatible PC et PS3. Avec ce Hotas (« Hand On Throttle and Stick ») qui comme son nom l'indique dispose d'une manette des gaz, les sensations sont d'un réalisme criant de vérité. Le département de Recherche et Développement travaille étroitement avec les communautés de joueurs pour innover dans de nouvelles technologies qui

autorisent plus de réalisme et de précision.



Thrustmaster a doté son tout nouveau joystick, le **T.16000M**, d'une précision chirurgicale grâce à l'emploi d'une nouvelle technologie dont la mise en œuvre est brevetée par Thrustmaster. « H.E.A.R.T. HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY » est le nom de la nouvelle technologie développée par Thrustmaster et basée sur des capteurs magnétiques dans le cas du T.16000M, disposés sur le manche et qui procurent une précision 256 fois supérieure à la majorité des systèmes actuels avec une précision extrême qui se retrouve également par l'absence de zone morte. Thrustmaster privilégie outre la précision procurée par cette technologie, la facilité d'utilisation et la polyvalence qui est en effet Plug&Play et bénéficie également de fonctions pré-configurées pour les jeux les plus célèbres pour un décollage immédiat sans aucune contrainte de paramétrage.



1.2.2.3. Les accessoires Wii



Proposer aux joueurs des accessoires sans fil confortables et très précis permettant de jouer de nombreuses heures sans se fatiguer est l'un des objectifs affichés par Thrustmaster. Thrustmaster dispose ainsi d'une gamme complète qui accompagne au mieux les hits de la fin de l'année 2008. Les accessoires proposés par Thrustmaster améliorent l'expérience des nouveaux usages que permet la console Wii de Nintendo.



Cet été, Thrustmaster a dévoilé un véritable arsenal pour la console Wii et continue de « chouchouter » les détenteurs de Wii avec des nouveautés sorties en 2008 parmi lesquelles la première solution de rechargement de Wiimote™ intégrée directement dans la dragonne : le **T-Strap Charger NW**.



Pouvoir se livrer à des duels avec des sabres laser a toujours fasciné les gens depuis maintenant plusieurs décennies. Les possibilités offertes par la console Wii permettent désormais de donner corps à ces attentes. Dans ce contexte, Thrustmaster propose donc un pack, le **Glow Saber Duo Pack NW**, qui se compose de deux sabres à effet laser rétro éclairés très design dans lesquels s'insèrent facilement les Wiimote. Chaque sabre est muni d'un système d'éclairage haut de gamme avec 17 leds, ce qui garantit un rendu superbe même en plein jour, l'un s'éclaire en rouge et l'autre en bleu.

Le **Dual Trigger Gun NW** de Thrustmaster pourrait bien être l'arme fatale que les joueurs recherchent sur Wii. Il dispose d'un astucieux système de double gâchette, l'une servant pour tirer et la seconde à recharger ou à utiliser une seconde arme. Ce pistolet sans fil permet des jeux de tirs avec une sensation inédite.



1.2.2.4. Les accessoires DS

Pour la console Nintendo DS, Thrustmaster dispose également d'une gamme très large qui couvre toutes les cibles, de l'enfant à l'adulte et les femmes de plus en plus nombreuses à utiliser la console portable de Nintendo.



Avec la gamme Silver, Thrustmaster a lancé une nouvelle collection pour Nintendo DS Lite toujours très fashion qui s'adresse aux femmes. C'est à la génération des « Bridget Jones » ou aux femmes s'identifiant à « Sex and the City » que Thrustmaster dédie cette collection. Le **Silver bag** est une pochette de couleur argent métallisé faite pour briller de tous ses éclats.

L'étude internationale à laquelle s'est livrée Thrustmaster a mis en évidence que les adolescents ont en termes d'accessoires vestimentaires des attentes très affirmées et très différentes suivant que l'on s'adresse aux garçons ou aux filles. Les créations des designers Thrustmaster suivent les axes plébiscités par cette étude : graphismes « décalés » pour les filles et look plus « baroudeur urbain » pour les garçons. Pour cela, une gamme « Bunny » très fashion a été dessinée. Pour le style, le choix s'est porté sur des dessins simplissimes très en vogue avec une touche d'influence manga. La gamme « Bunny » se compose de deux produits : le **Bunny Bag**, véritable sac à main hyper pratique et tendance avec ses dessins, sa forme et sa bandoulière qui attirent le regard avec une association de toile rosée et de fibres de couleur métal argenté, et **Bunny Pack**, pack qui comporte une sacoche de transport et sa bandoulière, un stylos ergonomique et fun avec système d'attache très astucieux, deux protections d'écran, des écouteurs stéréo et dix stickers.





Côté garçons, les designers de la gamme « Urban » de Thrustmaster jouent la carte d'une sagesse qui n'est qu'apparente. Couleur beige et texture en toile sont à l'image de l'utilisation qui sera faite de ces produits, i.e. pour être à l'aise partout. La gamme « Urban », qui utilise aussi la dualité de matière avec cette texture gomme sur un environnement toile, se compose de l' **Urban Bag**, sac urbain par excellence avec son look « cool », et de l' **Urban pack** qui contient une sacoche avec compartiments internes et mini bandoulière très tendance.

1.2.3. UN RESEAU DE DIFFUSION INTERNATIONALE

Guillemot Corporation est doté d'un réseau de diffusion internationale performant, composé de filiales de marketing et de vente dans les pays les plus importants.

1.2.3.1. *Un réseau de commercialisation internationale*

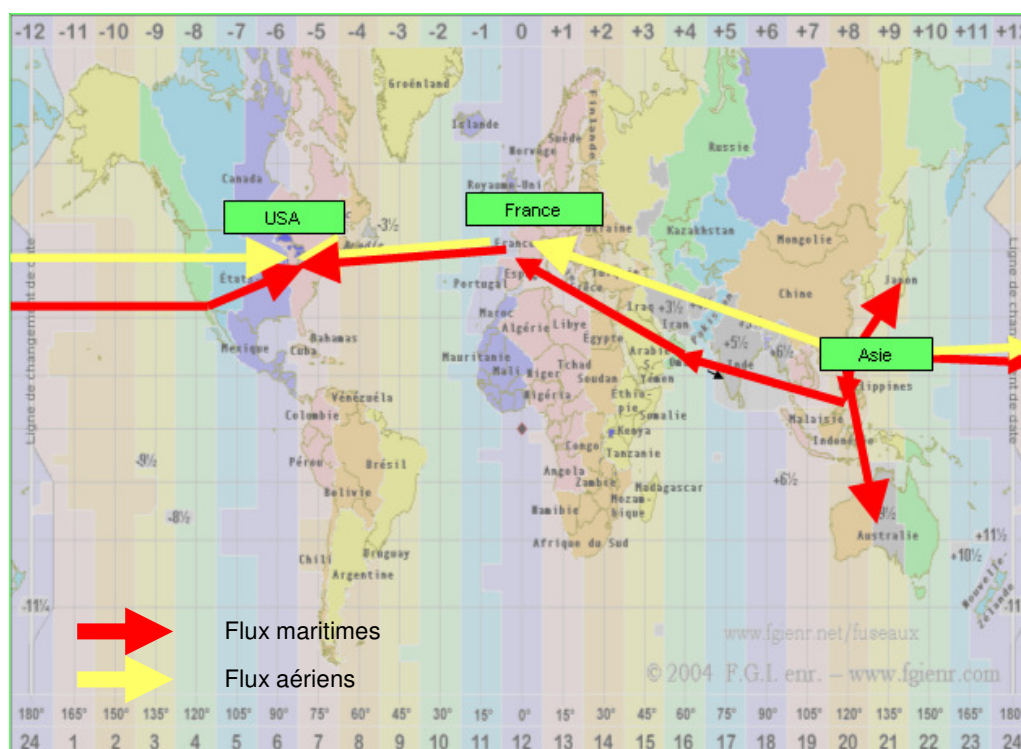
Depuis 1994, Guillemot a constitué des sociétés de marketing et de diffusion dans de nombreux pays. Le Groupe est actuellement présent dans onze pays et distribue ses produits dans plus de trente pays (dont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Etats-Unis, le Canada, le Danemark, l'Australie, la Russie, le Brésil, les Emirats Arabes Unis, le Japon, l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Arabie Saoudite...).

Par ailleurs, la commercialisation des produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison. La promotion des produits s'appuie de manière importante sur les notations attribuées par la presse spécialisée.

Sur le marché des loisirs interactifs, les tests comparatifs constituent une référence pour les acheteurs. Pour faire reconnaître la qualité des produits et les vendre en quantité, il est donc primordial d'obtenir le maximum de récompenses décernées par les journalistes dans tous les pays importants.

Les ventes réalisées hors de France sur l'exercice 2008 s'établissent à 27,6 millions d'euros, soit 56% du chiffre d'affaires total consolidé.

1.2.3.2. *Une logistique intégrée*



Le Groupe couvre les trois zones mondiales d'influence, Amérique du Nord, Europe et Asie, et optimise ses flux, notamment avec la livraison par containers directement d'Asie vers le pays de commercialisation. Les capacités de conditionnement de Guillemot Corporation en Europe sont situées en France. Le Groupe dispose d'une base logistique internationale unique située en France lui permettant de couvrir toute l'Europe, et fait appel à des prestataires sur les continents nord américains et asiatiques.

1.2.4. DES RECOMPENSES INTERNATIONALES ET DES MENTIONS TRES POSITIVES

Chaque année, les gammes Hercules et Thrustmaster se voient attribuer des récompenses internationales par la presse spécialisée, mettant en valeur les qualités des produits et en assure une promotion large auprès du Grand Public.

1.2.4.1. Gamme Wifi

✚ France

- La rédaction du magazine MicroActuel a attribué la note de 18 sur 20 à la Station Relais Wifi.
- Dans une édition de septembre, le site Ere Numérique a consacré la note de 9 sur 10 au Hercules Wifi N-R-300.

EreNumérique



- Le magazine Windows XP Microsoft recommande l'achat du routeur sans fil Hercules 802.11n.

L'ESSENTIEL

ADRESSE INTERNET
www.hercules.com/fr

VERDICT
Certes, ce produit utilise les mêmes technologies que tout le monde, mais il y ajoute la simplicité, la convivialité et le design. Résultat: un excellent kit, à recommander sans réserve.

FAUT-IL L'ACHETER?

●●●●○ ça vaut le coup

(la fameuse « adresse Mac ») est également simplissime. C'est clair, Hercules a fait un vrai effort de convivialité, tout à fait comparable à ce que propose Apple avec l'Airport Extreme et le Time Capsule. Même le design est soigné! Ce routeur se place verticalement, est équipé de petites diodes bleues et ses 3 antennes sont articulées. Bref, il a de la gueule. Une réussite. ■

- Sciences et Vie Magazine a attribué 4 étoiles sur 5 au Hercules HWNR-300.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Hercules HWNR-300 **Verdict** ★★★★★
Constructeur : Hercules
Prix : 89 € (130 € avec clé Wi-Fi)

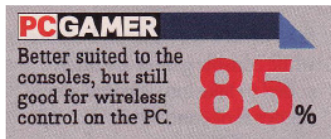
Pour: Un routeur tout simple à utiliser, grâce à un menu d'installation soigné et à la techno WPS, qui simplifie le cryptage.

Contre: Attention de bien utiliser la toute dernière version du logiciel, disponible en ligne. Le cryptage automatique ne fonctionne bien qu'avec les produits WPS d'Hercules.

Routeur Wi-Fi n Débit théorique maxi 300 Mbits/s Compatibilité Win. XP, Vista Sécurité WPA, WPA2 Fonctions serveur DHCP, pare-feu, filtrage MAC, IP, URL **Accessoires** 1 câble Ethernet, 3 antennes amovibles, notice de mise en route, logiciel sur CD **Clé Wi-Fi WPS** disponible seule
Dimensions 4,9 x 11 x 21,7 cm **Poids** 440 g.

✚ Monde

- Royaume-Uni : Le magazine PC Gamer a attribué le score de 85% au Run'N'Drive Wireless dans son édition de Noël 2008.



- Italie : Un très bel article élogieux a été fait sur le routeur Hercules Wireless avec un 5 étoiles attribué par le Win Magazine Giochi.

HERCULES WIRELESS ROUTER II
Per una connessione D.O.C.
 DA HERCULES, UN ROUTER FACILE DA INSTALLARE E VELOCISSIMO.

Hercules continua a puntare alla grande su apparecchi dedicati a una facile connessione a Internet, anche se il suo nuovo Wireless N Router (HWNR-300) sfidava l'occhio pure alle prestazioni. Si tratta, infatti, di un router che supporta il nuovo protocollo 802.11 n, che, tradotto in termini quantistici, permette di raggiungere una velocità di trasmissione di 300 Mbps (oltre cinque volte più veloce della classica 802.11 g). E in termini di gaming? Se accompagni questo router a un modem e una connessione come si deve, le tue partite online non saranno più le stesse, potendo contare su una velocità impareggiabile. E, ovviamente, tutta la comodità di un collegamento senza fili. Per il resto, si tratta di un router semplicissimo da installare, grazie al software in italiano WiFi Manager incluso nella confezione. In più, è dotato di avanzate tecnologie di sicurezza.

Come il WiFi Protected Setup: basta premere un pulsante per stabilire la connessione con altri apparecchi compatibili, in tutta sicurezza e senza bisogno di alcuna chiave. Uno dei migliori router "N" disponibili sul mercato: forse un po' caro, ma caratterizzato anche dalle antenne articolabili, che garantiscono le massime prestazioni.

Connettività	★★★★	Compatibilità	★★★★
Caratteristiche	★★★★	Qualità	★★★★
Voto complessivo ★★★★★			

• Processore: 802.11n
 • Modem: 802.11n
 • Antenna: 3
 • Standard: IEEE 802.11n
 www.hercules.com

1.2.4.2. Gamme de webcams

✚ France

- Ere numérique : Dans un article de décembre 2008, la Hercules Dualpix Infinite s'est vue attribuer la note de 8 sur 10.

WEBCAM

HERCULES DUALPIX INFINITE 8/10
PRIX : 80 EURO\$

La gamme de webcams du constructeur français Hercules s'étend avec ce modèle haut de gamme qui offre le meilleur des mondes : confort et qualité. Dotée d'un capteur 2 Mégapixels, cette caméra est dépourvue de boîtier car la mise au point est à présent automatique grâce à l'auto-focus. L'angle de vision est large et la qualité d'image très satisfaisante. Le microphone intégré permet de communiquer en temps réel avec vos contacts. Simple d'installer, la webcam ne nécessite aucun pilote pour fonctionner. Toutefois, en installant le logiciel on bénéficie alors de fonctionnalités avancées telles que le suivi automatique du visage mais aussi le « Chat à Show ». On peut ainsi montrer des photos à son interlocuteur et les commenter en direct grâce à un pointeur qui s'affiche à l'écran. Mais encore, cette fonctionnalité fonctionne à présent avec les vidéos qui s'affichent dans la fenêtre de conversation. Enfin, un nouvel angle fait apparaître une fenêtre où l'on clique à loisir pour montrer un élément sur le bureau. Les effets vidéo s'affichent également et sont à présent au nombre de 25.

Capteur CMOS 2 Mégapixels, auto-focus, USB 2.0 (VNC, câble), USB 3.0 m, logiciels Webcam Station Evolution et Xmas Controller.

- PC Achat : Le magazine français PC Achat a élu « coup de cœur » la webcam Hercules Dualpix Chat and Show.

ORDINATEUR
NOTRE COUP DE CŒUR

NOTE: 19/20
 50 € ENV.
 FONCTION « CHAT AND SHOW »
 PRIX
 INSTALLATION FACILE

- Site 01.net : Le choix de la rédaction a attribué la note de 5 étoiles à la webcam Hercules Dualpix HD.



✚ Monde

- Royaume-Uni : Le magazine anglais PCPlus a attribué 4 étoiles à la webcam Hercules Dualpix HD.

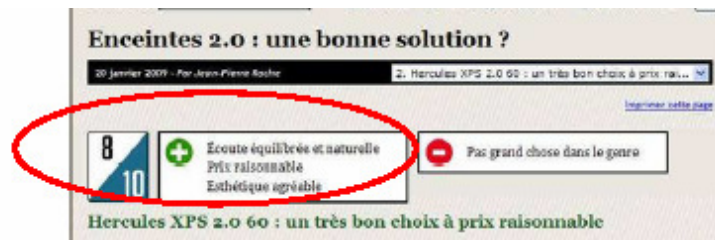


- Espagne : Le magazine MasHardware a donné la note de 5 sur 5 à la webcam Hercules Dualpix Infinite.

1.2.4.3. Gamme d'enceintes

✚ France

- Ere numérique : ce magazine a attribué la note de 8 sur 10 aux nouvelles enceintes Hercules XPS 2.0 60.

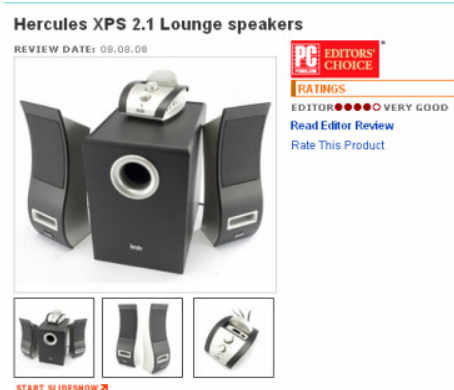


✚ Monde

- Espagne : La mention « Bien » a été donnée aux enceintes XPS 2.150 par le magazine Mashardware.

Sonido envolvente con un aspecto nuevo y brillante
Calificación del artículo por el usuario: 0/0 / 0
Malo Bueno
Escrito por Infonet7
viernes, 29 de agosto de 2008

- Etats-Unis : le site américain PC Mag.com a accordé la mention « Très bien » aux enceintes XPS 2.1 Lounge.



1.2.4.4. Gamme des ultra portables

France

- Dans son guide d'achat de Noël 2008, le magazine Les Numériques a recommandé le Hercules eCAFE EC-800.



- Le site 01net a élu comme « Meilleur Choix » le eCAFE EC-900 dans une revue de presse du 20 novembre 2008



- Le magazine Les Numériques a attribué 4 étoiles sur 5 au eCAFE EC 900



L'autonomie de 5 heures est l'atout majeur de ce modèle. L'interface développée par Hercules pour Linux est ultra simplifiée et peut convenir même aux débutants. Ceci, à condition de se limiter à une utilisation basique de la machine et aux logiciels par défaut proposés par le constructeur.



1.2.4.5. Gamme DJing

France

- Site Windows XP : En septembre 2008, la note de 4 sur 5 a été attribuée à la Hercules DJ Console Rmx.

Hercules DJ Console Rmx 350 €

Pour mixer comme un pro

Hercules propose une table plus aboutie, au design fin et sobre, visant les semi-professionnels.



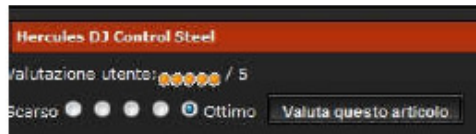
L'ESSENTIEL
ADRESSE INTERNET : www.hercules.com
VERDICT : Hercules table sur le semi-professionnel et le milieu s'voire profit pour un prix comme toute raisonnable et une ergonomie bien pensée.

SAUTER L'ACHETER ?
C'est le coup également profiter de la Rmx par l'intermédiaire des quatre entrées audio analogiques des records (les jeux récents fonctionnent de façon très fluide en Full HD (1920 x 1080 pixels) ... Au-delà des performances s'enferment. La raison ? La quantité de mémoires vidéo n'est pas suffisante pour gérer les définitions Ultra HD (2560 x 1600 pixels). Allez, on lui pardonne.

Le succès des précédentes versions. Hercules propose une table plus aboutie visant les semi-professionnels. Son design, plus fin et sobre, a été particulièrement apprécié. L'automatique boost offre une impression de robustesse égale à un matériel pro. L'ergonomie a aussi été grandement améliorée. Les boutons de commandes sont à la fois assez espacés pour empêcher toute manipulation malencontreuse. L'agencement des commandes sur la DJ Console Rmx a été pensé comme une table de mixage haut de gamme. Ainsi le professionnel ou l'amateur retrouvera ses marques. La table est organisée de façon symétrique. Chaque commande est doublée et dédiée à une voie. On trouve deux molettes pour scratcher, un crossfader pour passer surlément d'une piste à l'autre et deux glissières permettant d'agir sur la vitesse des morceaux. La Rmx dispose d'une piste recouverte... les boutons Kill permettent de couper, par simple pression, les graves, médiums ou aigus. Ces fréquences peuvent être réduites de façon graduelle. Elle offre également un contrôle de la lecture avec les traditionnels boutons Play/Pause. Précédant. Suivant. Sans oublier le bouton Cue, très utile pour créer des points d'entrée et de sortie sur chaque piste. Tout aussi pratique, la fonction Autobeat permet de synchroniser deux morceaux automatiquement, sur un même tempo, pour les emmener sans coupure. Après quelques heures d'utilisation, les débutants pourront très vite s'élever à la hauteur d'une compilation de l'été. Les plus avertis apprécieront la souplesse et l'efficacité de cette table de mixage grâce au logiciel Virtual DJ fourni (lire encadré). Les plus habiles pourront même remiser des titres. Signalez que les possesseurs de platines vinyles ou CD pourront

✚ Monde

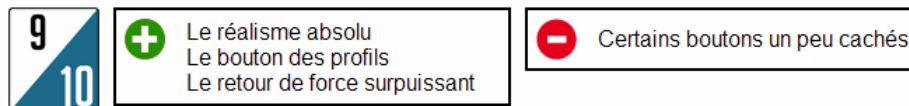
- Italie : avec plus de 370 000 visiteurs, le site Digital Jockey a attribué le score de 5 sur 5 à la Hercules DJ Control Steel.



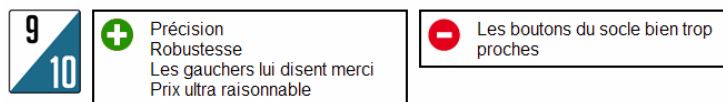
1.2.4.6. Accessoires de jeux PC et consoles

✚ France

- Le site Ere numérique a attribué au volant Thrustmaster Ferrari F430 un 9 sur 10.



- Le joystick T16000 M s'est également vu attribuer la note de 9 sur 10 par ce même site



- Dans son édition de décembre 2008, le magazine Canard PC a attribué un 8 sur 10 au Ferrari F430 FFB racing wheel.



- Le magazine MicroHebdo a décerné une mention « Très bien » au joystick T-16000M en indiquant que le T-16000M est « certainement ce qui se fait de mieux à l'heure actuelle ».

JOYSTICK T16000M

Pas pour les manchots

Le T16000M, nouveau joystick de Thrustmaster, accessoire pour PC et consoles, est certainement ce qui se fait de mieux à l'heure actuelle. On apprécie sa finition irréprochable et le fait qu'il soit reconnu dès sa connexion. De plus, son système de contacts magnétiques est, selon le constructeur, 256 fois plus précis qu'un modèle de base. Testé sur Flight Simulator, le résultat est flagrant ! La gâchette et le chapeau chinois (le bouton tout en haut du joystick) répondent parfaitement, et le repose-main antifatigue se révèle efficace. Ultime perfection :

les renforts amovibles pour droitiers et le kit pour gauchers fournis

Cyril Valent

AVIS DE LA REDACTION

ON AIME
La prise en main, la finition, la fonction ambidextre.

ON N'AIME PAS
La manette des gaz qui manque de précision.

MENTION TRÈS BIEN

Constructeur Thrustmaster
www.thrustmaster.com

49,90€

🌐 **Monde**

- Allemagne : Le magazine allemand ComputerBild Spiele a placé en 2^{nde} position le volant Ferrari GT Racing Wheel de Thrustmaster.

Platz 2 (Lenkrad für Playstation 3)

Thrustmaster Ferrari GT Experience Racing Wheel

Testergebnis: **gut**
 Preis/Leistung: **sehr gut**
 Preis: **44,90 €**

Schwierig zu erreichen, sind die vier Bedientasten, die der französische Hersteller Guillemot am Lenkradkranz des Thrustmaster Ferrari GT Experience Racing Wheel angebracht hat. Fahren Sie ein actionreiches Rennen wird dies sogar fast unmöglich.

Stark
 • Rittelfeife
 • Auch für PC und PS 2

Schwach
 • Hoher Verschleiß

Info: Guillemot GmbH, Adresse: 74, 40211 Düsseldorf, Tel.: 091 22-632342, www.thrustmaster.de



- Le magazine Gamestar a attribué la note de 84% et la mention «Bien » au volant Ferrari F430 dans le rapport Prix/Performance.

Ferrari F430

Ca. Preis: 90 Euro Hersteller: Thrustmaster

TECHNISCHE ANGABEN

Tasten: 10 Force-Feedback: ja
 Steuerkreuz: ja Anschluss: USB
 Schalthebel: nein Befestigung: Schraubklemme

BEWERTUNG

Präzision: präzise kräftiges FF Hieb- kraft-Simulation undifferenziert **36/40**

Technik: Lenkeinschlag bis 270° einfache Montage viele Kabel **17/20**

Aus- stattung: Schaltwippen Drehregler für Einstellungen keine H-Schaltung **16/20**

Ergonomie: rutschfeste Pedale großes Lenk- rad nur für große Hände geeignet **7/10**

Ver- arbeitung: gute Verarbeitung Metall-Wip- pen und -Pedale viel Plastik **8/10**

Fazit: Solides und präzises Lenkrad mit Ferrari-Optik und bärenstarkem Force Feed- back – das allerdings nicht in allen Spielen hebelanglos funktioniert.

PREIS/LEISTUNG Gut **84**

- Royaume-Uni : Un score de 92% a été consacré en février 2009 au volant Ferrari F430 par le magazine PC Gamer.

1 Ferrari F430 steering wheel Thrustmaster, £85

After a slew of hybrid PS3 controllers, it's satisfying to get a steering wheel of the quality that was once synonymous with PC gaming peripherals. It is, of course, modelled on the cockpit of an F430, and it is, of course, fantastic. As well as a rubberised wheel, metal pedals and shift controls, there's no less than six customisable keys plus a giant 'Start Engine' button on the front. For the true tweeker, a five way 'Manettino' dial can be configured to change car setup or in-game assist options during a race. It's so good, we wish we could type with it. **92%**

110 **PCGAMER** February 2009

1.3. CHIFFRES-CLES DU GROUPE ET INFORMATIONS CHIFFREES SECTORIELLES

1.3.1. CHIFFRES-CLES


(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Chiffre d'affaires	49,6	43,3	36,3
Résultat opérationnel courant	0,5	2,8	1,4
Résultat opérationnel	0,5	2,8	1,9
Résultat financier *	-22,8	24,4	2,7
Résultat net consolidé	-22,3	26,4	4,4
Résultat par action	-1,52 €	1,82 €	0,30 €
Capitaux propres	25,5	47,4	19,8
Endettement net (Hors VMP)	7,2	2,7	10,8
Actifs financiers courants (VMP)	12,2	36,1	15,9

* Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers.

1.3.2. INFORMATIONS CHIFFREES SECTORIELLES

1.3.2.1. *Répartition du chiffre d'affaires*

- Par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
	31,6	27,6	21,9
THRUSTMASTER®	18,0	15,7	14,4
TOTAL	49,6	43,3	36,3


- Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
France	22,0	18,6	14,3
Union Européenne (hors France)	22,2	20,9	18,4
Autres	5,4	3,8	3,6
TOTAL	49,6	43,3	36,3



1.3.2.2. *Répartition du résultat opérationnel courant*

- Par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
	0,0	2,2	2,2
THRUSTMASTER®	0,5	0,6	-0,8
TOTAL	0,5	2,8	1,4

1.4. LE MARCHE MONDIAL DES MEDIAS ET DES LOISIRS INTERACTIFS

Le marché des loisirs interactifs a bien résisté à la crise et enregistre une belle progression en franchissant la barre des trois milliards d'euros en 2008. Cette belle performance est due à une croissance très forte de tous les marchés hardware et software, à l'exception des CD-rom (Source : www.afjv.com, 12/02/2009).

Le Groupe s'inscrit ainsi sur des marchés qui dépendent à la fois du développement de l'accès Internet à haut débit et de la croissance des ventes des consoles de jeux :

- Marché du PC,
- Marché des ultra portables,
- Marché du Wifi,
- Marché des webcams,
- Marché des périphériques de musique numérique,
- Marché des consoles de jeux,
- Marché des accessoires de jeux pour PC et consoles.

1.4.1. LE MARCHE DU PC

L'institut Gartner révèle une augmentation des ventes de PC en 2008 de 10,9% à 302,2 millions d'unités écoulées sur le marché mondial. Sur ces 302,2 millions de vente, Hewlett Packard aurait ainsi dominé le secteur avec 18,4% des parts de marché, loin devant Dell (14,3%) et Acer qui a tout de même profité d'une progression de 26,5% en un an (Source : www.pcworld.fr, 16/01/2009).

1.4.1.1. *Monde*

Livraisons de PC dans le monde en 2008

(millions d'unités)

	2008	Part de marché 2008	Croissance 2008-2007
HP	55,686	18,4 %	12,7 %
Dell	43,144	14,3 %	11,5 %
Acer	33,497	11,1 %	26,5 %
Lenovo	21,869	7,2 %	8,7 %
Toshiba	13,499	4,5 %	23,2 %
Autres	134,510	44,5 %	6,1 %
Total	302,207	100 %	10,9 %

Source : Gartner (janvier 2009). Ces chiffres comptabilisent les PC, les portables et les serveurs x86

Le marché du PC va exploser, confirme Gartner, et de 1 milliard de PC en activité en 2008, il sera de 2 milliards de PC à l'horizon 2014, si la croissance confirme ses promesses d'une augmentation de +12% par an. Ce seront alors les pays émergents qui vont doper le marché et absorber quasiment 70% de PC installés (Source : www.info-utiles.fr, 24/06/2008). Les marchés matures comme celui des Etats-Unis, de l'Europe de l'Ouest ou du Japon représentent environ 58% de la base installée mondiale de PC. La société Gartner estime ainsi que la pénétration des PC dans les pays en voie de développement va doubler d'ici à 2013. La pénétration rapide dans les pays émergents est tirée par l'explosion de l'accès haut débit et des réseaux sans fil observée sur ces marchés et la baisse des prix (Source : www.lexpansion.com, 23/06/2008).

1.4.1.2. *En France et en Europe*

Alors que les principaux cabinets d'analystes ont récemment fait état d'un marché mondial des PC en récession au quatrième trimestre 2008, Gartner annonce des chiffres autrement plus réjouissants pour la zone Europe et notamment pour la France. Avec 20,1 millions de machines vendues au cours du dernier trimestre 2008, le marché européen enregistre ainsi une croissance de 12,1% sur un an. « De façon surprenante, note Gartner, c'est en Europe de l'Ouest qu'a été observée la plus forte progression de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique). Les *netbooks* ont largement contribué à cette dynamique avec 2,5 millions d'unités écoulées au quatrième trimestre, contribuant à compenser le recul de 5% sur le marché professionnel (Source : www.lemondeinformatique.fr, 03/02/2009). En France, il s'est vendu 3,2 millions d'ordinateurs sur le quatrième trimestre 2008.

Le marché français a été tiré par les *netbooks* et les PC d'entrée de gamme dont les ventes ont augmenté respectivement de 40% et de 15%. En France, le leader du marché reste Acer avec des ventes en augmentation de 9,7% (803 000 exemplaires) et 24,7% de parts de marché. Le constructeur est talonné par Hewlett Packard dont les ventes ont cru de 19,7% (787 000 exemplaires) et qui s'accapare 24,2% du marché. En troisième position, on trouve Dell avec 330 000 exemplaires écoulés (+1,2%) et 10,2% de parts de marché. Puis arrivent Asus et sa progression fulgurante avec +172,4% (Source : www.pcworld.fr, 19/05/2008).

1.4.2. LA MONTEE EN PUISSANCE DU MARCHE DE L'ULTRA PORTABLE

La montée en puissance des mini PC constitue l'évènement informatique de l'année 2008 avec 3,61 millions d'unités vendues au quatrième trimestre dans la zone EMEA – Europe, Moyen Orient et Afrique - (Source : Multimédia à la Une, n°141, Septembre 2008). Proposés comme des machines connectées, les *netbooks* ont pris leur envol assez rapidement et devraient prendre une place significative : 7,7 millions en 2009 et 11,1 millions en 2010 sur la zone EMEA (Source : Tendances IT, n°14, novembre 2008). Ces petites machines ultra-portables dont l'écran mesure entre 7 et 10,2 pouces et qui offrent l'opportunité de rester connecté n'importe où disposent de nombreux atouts. Si Asus a été le premier à se lancer sur ce créneau avec son Eee PC, c'est Acer qui a terminé l'année 2008 en tête des ventes (Source : www.lemondeinformatique.fr, 02/01/2009). Véritable phénomène de cette année, l'engouement suscité par les *netbooks* permet au marché des PC de garder la tête hors de l'eau. En France, 15% des PC portables écoulés au cours du troisième trimestre étaient des *netbooks* (Source : www.lemondeinformatique.fr, 10/12/2008). Le mois de décembre 2008 notamment fut un mois prospère pour le marché des *netbooks*. En effet, durant ce mois, ce sont pratiquement 50% des *netbooks* de l'année 2008 qui se sont vendus. Selon une étude de Gartner, le marché du *netbooks* devrait presque doubler en 2009 à 21 millions d'unités (Source : www.iht.com, 15/03/2009).

Ventes de netbooks zone EMEA au quatrième trimestre 2008

Fournisseur	Unités	En %
Acer	1 095	30,3%
Asus	1 011	28,0%
HP	253	7,0%
Samsung	232	6,4%
Dell	156	4,3%
Others	864	23,9%
Total	3 610	100%

Source: IDC EMEA Quarterly, 4To8

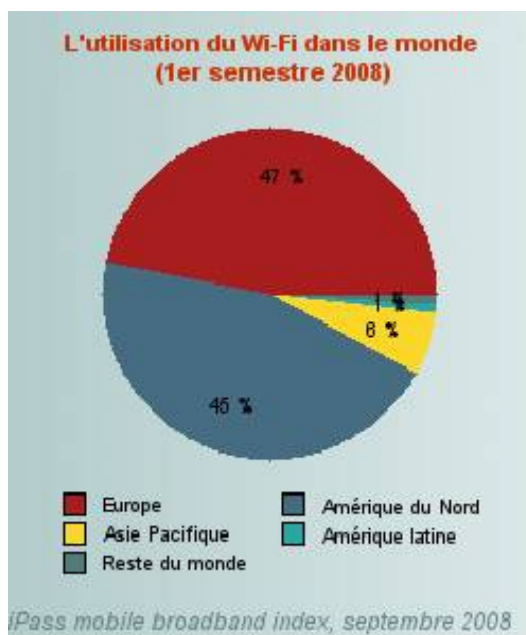
(Source : www.itrnews.com, 17/02/2009)

1.4.3. LE MARCHE DU WIFI TOUJOURS SOLIDE

Aujourd'hui, le Wifi reste la principale solution pour se passer des fils. La norme N apporte désormais un débit suffisant pour tout type de contenu et la portée améliorée satisfait à la majorité des habitations. La transition vers ce nouveau standard démarre effectivement un nouveau cycle d'équipement qui a renforcé la croissance depuis le début de l'année 2008.

L'année 2008 s'est montrée prospère pour la vente de composants Wifi. Avec 387 millions de puces écoulées, c'est une progression des ventes de 25% que constatent la WiFi Alliance et le cabinet d'études In-Stat. Les segments Grand Public et professionnel ont tous deux bénéficié d'une présence du Wifi dans de nombreux nouveaux produits en mobilité, des *netbooks* aux smartphones, en plus des catégories habituelles. La technologie semble être entrée dans les mœurs comme l'a indiqué Edgar Figueroa, directeur exécutif de la WiFi Alliance : « Le WiFi a consolidé sa position en tant que technologie domestique et d'entreprise essentielle en 2008, et nous nous attendons à une poursuite de cette solide croissance. Le WiFi est devenu une fonctionnalité que les utilisateurs s'attendent à trouver dans un vaste choix de matériel électronique, tandis que les fabricants mettent du WiFi partout » (Source : www.generation-nt.com, 12/01/2009). Les analystes d'In-Stat notent également que le Wifi sera une fonctionnalité obligatoire pour les consoles de jeux vendues en 2009 tandis que peu de *netbooks* pourront y échapper. Les perspectives sont donc solides et portées par le succès du

802.11g et l'extension du 802.11n Draft 2.0. L'utilisation professionnelle du Wifi est désormais plus répandue en Europe qu'en Amérique du Nord, selon l'étude semestrielle du fournisseur de solutions mobiles iPass. La consommation européenne a progressé de 89% sur un an et représente à présent 47% de l'usage mondial (Source : www.journaldunet.com, 29/09/2008).



1.4.4. LE MARCHÉ DES WEBCAMS EN LÉGER RALENTISSEMENT

D'un point de vue purement matériel, la webcam a peu évolué ces derniers temps. Après des années de croissance à la fois en volume et en valeur, le marché de la webcam s'essouffle et décroît notamment en valeur (Source : le Journal des Loisirs Interactifs, n°128, 27 mai 2008, page 96). Le marché est en légère décroissance notamment dans la grande distribution. Deux raisons à cela avec d'une part le taux d'équipement qui est élevé à 54%, et d'autre part, l'évolution du marché vers des ordinateurs portables équipés de webcams intégrées.

1.4.5. LE MARCHÉ DE LA MUSIQUE NUMÉRIQUE ET DES ENCEINTES

L'enceinte multimédia suit simultanément deux tendances, celle du design et celle de la qualité du son. Ainsi, on voit fleurir des systèmes 2.0 stéréo de grande qualité mais on assiste également à une montée en gamme du 2.1 avec caisson de basses. Le marché des enceintes multimédia est en légère décroissance mais il y a des segments très dynamiques comme le 2.0. Le marché de l'enceinte multimédia devrait poursuivre dans cette voie en 2009. En effet, les enceintes 2.0 stéréo classiques connaissent un retour sur le devant de la scène par le haut de gamme. Le 2.1, quant à lui, est clairement la locomotive du marché. On assiste à une demande forte et la majorité des utilisateurs se tournent naturellement vers des 2.1. En revanche, le 5.1 continue à perdre du terrain et se spécialise encore avec deux cibles types, celle de l'usage de home cinema avec de gros systèmes qui peuvent sonoriser un salon et celle des joueurs passionnés sur PC. Le 5.1 entrée de gamme, qui ne correspond à aucune de ces deux cibles, est en baisse.

1.4.6. LE MARCHÉ DES CONSOLES DE JEUX TOUJOURS DYNAMIQUE

En un an, le nombre de foyers français possédant une console de jeux (Wii, PS3 ou Xbox 360) a explosé. D'après une étude menée par Médiamétrie et GFK, ils sont 2,65 millions de plus que l'an dernier (Source : www.itrgames.com, 25/02/2009).

Trois intervenants majeurs se partagent le marché des consoles de jeux : SONY avec la PlayStation dans ses différentes versions (PlayStation 2, PlayStation 3 et PSP), NINTENDO avec notamment sa console portable Nintendo DS et le très gros succès de la console de salon Wii, et enfin MICROSOFT, dernier entrant dans la course, avec son produit XBox 360.

Les appareils nomades font-ils de l'ombre aux consoles de salon ? C'est ce que semble montrer une récente étude réalisée par l'institut NPD auprès de 3260 joueurs américains. Le parc de consoles portables (environ 125 millions) dépasse largement celui des consoles de la nouvelle génération (environ 75 millions). Dans leurs usages, les consoles portables pourtant multiservices demeurent majoritairement utilisées comme instrument de jeu (Source : <http://playtime.blog.lemonde.fr>, 19/11/2008). Aujourd'hui, le parc mondial de consoles portables (Nintendo DS + PSP) est tout simplement deux fois supérieur au parc de next-gen (Wii + PS3 + X360) (Source : Le journal des Loisirs Interactifs, n°130, 24/06/2008, page 25).

Malgré un climat économique dégradé, le marché des consoles de jeu vidéo a concentré l'attention du public et les achats des consommateurs pour les cadeaux de Noël. L'évolution a été néanmoins contrastée dans le temps et selon les plateformes : les ventes consommateurs, tirées par les consoles de salon, se sont envolées dans les deux dernières semaines du trimestre après un automne en demi-teinte. De même, le dynamisme de la console Wii de Nintendo ne s'est pas démenti alors que les ventes de consoles nomades Nintendo DS ont été en retrait du fait de l'attentisme des consommateurs lié à l'annonce de la sortie prochaine de la nouvelle version Nintendo DS@i. Il s'est ainsi vendu 31 millions de consoles Nintendo DS en Europe (et plus de 6 millions en France) depuis sa sortie en 2006, ce qui constitue un record absolu (Source : www.afjv.com, 28/01/2009).



États-Unis d'Amérique Mai 2008



Plateforme	Ventes du mois	Ventes cumulées
Wii	675 100	10 169 978
Nintendo DS	452 600	19 995 150
PlayStation 3	208 700	4 448 304
Xbox 360	186 600	10 246 032
PSP	182 300	11 658 020

Copyright GameBible.biz 2007-2008
Source : NPD Group

(Source : <http://www.gamebible.biz>, 18/06/2008)

Parc installé de consoles de nouvelles générations dans le monde

Wii	7.94M Japan 22.49M America 18.29M Others	48.72M	48.9%
XBOX360	1.01M Japan 16.91M America 11.67M Others	29.58M	29.7%
PS3	3.02M Japan 8.23M America 10.15M Others	21.40M	21.5%
NINTENDO DS	26.21M Japan 33.29M America 40.92M Others	100.42M	68.4%
PlayStation Portable	11.91M Japan 16.60M America 17.83M Others	46.34M	31.6%

(Source : www.VGChartz.com; 30/03/2009)

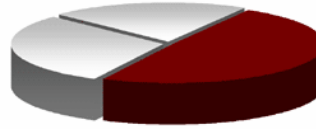
Consoles de salon (en millions d'exemplaires)



Nintendo Wii

45,84 M

Japon	7,67
US	21,12
Autres	17,04



Xbox 360

27,54 M

Japon	0,89
US	15,85
Autres	10,80



PS3

19,61 M

Japon	2,76
US	7,51
Autres	9,34



Consoles portables (en millions d'exemplaires)



Nintendo DS

97,27 M

Japon	25,50
US	32,00
Autres	39,76



PSP

43,48 M

Japon	11,60
US	15,60
Autres	16,28



(Source : www.VGChartz.com; 14/01/2009)

Nintendo demeure la locomotive du marché américain en positionnant ses deux plateformes hors de portée de la concurrence : en janvier 2009, la Wii s'est écoulee à 679 000 unités devant sa consœur portable la Nintendo DS (510 000). Selon Nintendo, 50% des joueurs de Wii seraient des femmes (Source : Multimédia à la Une, n°137, avril 2008, page 30). Par rapport au mois de janvier 2008, le duo enregistre des hausses explosives de 148% et 99% respectivement. La Xbox 360 se classe troisième du peloton et aura séduit près de 309 000 joueurs en ce début d'année 2009. Il s'agit d'une solide progression par rapport à l'an dernier (+33%) et qui conforte Microsoft dans sa position de challenger. Pour Sony en revanche, la PlayStation3 voit ses ventes décliner de 25% par rapport à janvier 2008 (203 000 unités écoulees contre 269 000 l'an dernier). La PSP quant à elle passe de 230 000 unités en janvier 2008 à 172 000 en janvier 2009 (Source : www.gamebible.biz, 13/02/2009).

1.4.6.1. Les consoles de salon Nouvelle Génération, dites NextGen

L'année 2008 a été sans conteste l'une des années phares pour le parc des consoles de nouvelle génération. La guerre des consoles de salon fait de plus en plus rage : au printemps 2008, les constructeurs ont multiplié leurs efforts. Il s'agit d'une période cruciale pour le cycle actuel des consoles de salon.

NINTENDO WII / WII FIT

Avec son interface originale, la Wii joue sur la différenciation et sur un positionnement très Grand Public. La Wii a encore un fort potentiel de progression, estime Stephan Bole, PDG Nintendo France. 2008 aura été une année de records pour Nintendo en France tant au niveau des ventes de consoles que de logiciels. Au Japon, la firme a vendu 7,6 millions de Wii et aux Etats-Unis plus de 10 millions de Wii. En Europe, avec 8,3 millions de Wii vendues en 2008, soit une progression des ventes de +58%, la base installée était au 1^{er} janvier 2008 de 14,2 millions. Les français ont quant à eux acheté 2,9 millions de Wii en 2008 (Source : www.itrgames.com, 19/01/2009). Pour cette console de nouvelle génération, Nintendo a opté pour des choix stratégiques différents de la concurrence. Les constructeurs se sont concentrés sur autre chose que la puissance de calcul en privilégiant l'interface. De récentes statistiques indiquent que 7 millions de foyers japonais sur environ 49 millions possèdent une console de jeu vidéo de salon Wii. La société spécialisée Enterbrain chiffre à 7,024 millions le nombre de Wii vendues par le groupe japonais Nintendo. Les Japonais semblent séduits par le mode de jeu de la console et par l'ouverture des activités qu'elle propose, tout comme la Nintendo DS qui s'est vendue à plus de 24 millions d'exemplaires au Japon (Source : www.itrgames.com, 01/12/2008). Nintendo annonce avoir commercialisé 666 000 exemplaires de sa console de salon en juin 2008 aux Etats-Unis. La Wii devient ainsi la console de jeux la plus vendue dans le pays (Source : www.itrgames.com, 23/07/2008).

Nintendo a lancé en mai 2008 en Europe le Wiiware, un système de téléchargement de jeux spécifiquement conçus pour ce nouveau canal de diffusion.

Au printemps 2008, Nintendo a lancé la Wii Fit : résolument grand public, la base de la Wii Fit est un accessoire baptisé Wii Balance Board et se présente sous la forme d'une planche réagissant avec précision aux mouvements du corps de l'utilisateur qui monte dessus. Depuis sa sortie au Japon en décembre 2007, la Wii Fit s'est vendue sur l'archipel nippon à près de 1,4 million d'exemplaires devenant ainsi le jeu Wii le plus vendu au Japon. En Europe, la Wii Fit s'est vendue à 7 089 324 unités (Source : www.vgchartz.com, 21/03/2009).

XBOX 360

La Xbox 360 a battu tous ses records en cette fin d'année 2008. Microsoft vient en effet de dévoiler ses chiffres et selon la société « les fêtes de fin d'année 2008 ont représenté la période de vente la plus importante jamais connue par la marque depuis son entrée sur le marché il y a six ans avec des ventes doublées sur cette période par rapport à Noël 2007. Pas moins de huit millions de consoles Xbox 360 ont été vendues en Europe, au Moyen Orient et en Afrique (EMEA) à la fin de l'année 2008 permettant à Microsoft de creuser ainsi l'écart avec la PlayStation 3 à plus d'un million de consoles, et positionnant la Xbox comme la console haute définition incontournable de 2009. Des données de GfK-ChartTrack, on peut effectivement retenir que la Xbox 360 a été la console qui a affiché la croissance la plus rapide en 2008 avec des ventes qui ont doublé sur le quatrième trimestre (Source : www.itrgames.com, 10/01/2009). Avec sa progression de +121%, la Xbox 360 est la console qui connaît en France la plus forte croissance en 2008. Elle a vu sa base installée doubler en moins d'un an sur le marché français avec plus d'1,1 million de consoles écoulées au 10 janvier dernier dont 430 000 sur les seuls six derniers mois.

SONY PS3 / PS3 80 Go

Sur un marché français estimé en 2008 à son plus haut niveau et sur la base des données fournies par la société d'études spécialisées GfK, la PlayStation 3 confirme sa position de leader des consoles Haute définition. Depuis son lancement en mars 2007, il s'est vendu plus d'un million de consoles PlayStation 3 et cinq millions de jeux et accessoires dédiés. L'activité globale liée à la PlayStation en France représentera un milliard d'euros cette année, un chiffre d'affaires jamais atteint en treize années d'existence. Au salon E3, Sony a confirmé la nouvelle PlayStation 3 80 Go pour les territoires

PAL. Lancé le 27 août dernier sur les territoires PAL (et peu après en Russie), le nouveau modèle de PlayStation 3 80 Go est devenu l'étendard de la gamme de consoles de la marque. Ce modèle offre toutes les fonctionnalités du modèle de 40 Go avec deux fois plus de capacité de stockage pour disposer d'encore plus de films, de vidéo... pour le même prix. Comme ses prédécesseurs, ce nouveau modèle de 80 Go est un système de loisir complet qui offrira des jeux et films sur Blu-Ray, de la meilleure des qualités existantes mais aussi la possibilité de télécharger du contenu exclusif, de jouer en ligne et d'accéder à l'Internet à tout moment grâce à une connexion Wifi intégrée.

1.4.6.2. Les consoles portables

NINTENDO DS

Nintendo a vendu 25 millions de Nintendo DS au Japon, presque 10 millions aux Etats-Unis. En 2008, les européens ont acheté 11,2 millions de DS soit +10% par rapport à 2007 avec un parc installé de 31 millions d'unités (Source : www.itrgames.com, 19/01/2009). En France, trois ans et neuf mois après son lancement le 11 mars 2005, la Nintendo DS vient de passer le cap du 6^{ème} million de joueurs équipés, dépassant ainsi les précédents records de l'industrie autant en volume qu'en vitesse, puisque aucune console de jeu qu'elle soit portable ou réservée au salon n'avait atteint cette étape. Depuis le début de l'année en France, le marché du jeu vidéo affiche une forte progression (+34% en valeur en cumul à date à fin octobre), notamment sous l'impulsion de la Nintendo DS mais également de la Wii dont le parc de consoles se développe en parallèle à un rythme particulièrement soutenu (Source : www.afjv.com, 12/10/2008).

Pour faire jouer encore plus de gens, Nintendo a présenté dernièrement la **Nintendo DSi** qui est une extension de la Nintendo DS, un complément pour renforcer la gamme.

Sortie le 1^{er} novembre 2008 dans l'archipel nippon, la nouvelle console portable s'est aussitôt arrachée. La Nintendo DSi était en rupture de stock dans de nombreux quartiers de Tokyo après quelques heures.

Nintendo vient d'annoncer que la sortie de la Nintendo DSi était prévue en Europe pour le 3 avril prochain. Cette nouvelle version de la console portable de Nintendo inclura plusieurs nouveautés comme deux caméras à détection de mouvements embarquées, la possibilité de télécharger des programmes et applications via le système Nintendo DSi Shop, des écrans plus grands et un son de meilleure qualité. Elle sera disponible en Europe et aux USA au printemps 2009. Equipée de deux écrans de 3.25 pouces et de deux caméras, la Nintendo DSi est la troisième génération de la console portable de Nintendo, lancée en 2004 et déjà vendue à 80,3 millions d'exemplaires dans le monde (Source : www.zdnet.fr, 03/11/2008). Cette nouvelle console portable ouvre encore les possibilités puisqu'elle permet de jouer avec des images et du son. De plus, elle comprend des applications en ligne.

PSP / PSP-3000 DE SONY

Sony a annoncé la sortie d'une nouvelle console portable de loisirs PSP dotée d'un écran LCD perfectionné capable d'afficher une image de meilleure qualité et disponible dans les magasins d'Europe, du Moyen-Orient, d'Australie et de Nouvelle-Zélande depuis le 15 octobre dernier. En plus de l'ergonomie et des fonctions du modèle Slim&Lite s'ajoutera donc la qualité d'un écran qui a été amélioré pour offrir des couleurs plus vives et une meilleure définition lors du visionnage à l'extérieur à la lumière naturelle. La PSP-3000 comprend aussi un microphone intégré qui va optimiser les services de communication offerts par des produits tels que Go! Messenger et Skype.

Date de sortie	  14 octobre 2008 (PSP3001)
	 15 octobre 2008 (PSP3000)
	 15 octobre 2008 (PSP3004)
	 16 octobre 2008 (PSP3002)

La PSP rencontre quant à elle un succès auprès d'un large public dans le monde entier grâce à sa gamme de jeux au lancement, des différents coloris et aux services réseaux. Depuis la sortie de la PSP Slim&Lite en septembre 2007, le développement de la plateforme PSP s'est encore accéléré et ce sont plus de 13,4 millions d'unités qui ont été vendues sur le territoire PAL (Source : www.afjv.com,

26/08/2008). Chris Deering, ancien président de SCEE, prédit que les ventes de PSP dans le monde atteindront 70 millions d'ici 2011 (Source : Multimédia à la Une, n°141, Septembre 2008, page 19). Selon Sony Computer Entertainment, deux millions de PSP auraient été vendues en France depuis sa sortie en septembre 2005 (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°140, 28 novembre 2008, page 8). La dynamique de marché actuelle associée à sa complémentarité avec la PS3, font de la PSP un produit unique. Des études faites par Sony montrent que la PSP, véritable PS3 portable, s'adresse à la clientèle la plus exigeante en matière de produit de haute technologie nomade entièrement dédié aux divertissements numériques. Avec deux millions d'unités vendues en France, le succès de la PSP montre que la convergence est un mot qui commence à prendre tout son sens dans l'esprit du consommateur final. La PSP s'approche de la barre des 50 millions de PSP vendues à travers le monde. Un peu plus de quatre ans après sa sortie au Japon, la PSP reste la console de jeu portable la plus puissante et la plus complète du marché (Source : www.itrgames.com, 13/02/2009).

1.4.7. LE MARCHÉ DES ACCESSOIRES POUR PC ET CONSOLES

WEBCAMS / ENCEINTES

✦ Aux Etats-Unis

Webcams	Décembre 2007	Décembre 2008	Variation
Volume	519 380	645 493	+24.28%
Valeur (en USD)	26 173 638	32 077 335	+22.55%

Enceintes	Décembre 2007	Décembre 2008	Variation
Volume	626 450	547 802	-12.56%
Valeur (en USD)	33 290 050	27 167 592	-18.4%

(Source : NPD)

✦ Au Royaume-Uni

Webcams	Janvier 2008	Janvier 2009	Variation
Volume	114 758	126 516	+10.24%
Valeur (en GBP)	1 778 850	1 526 065	-14.22%

(Source : Chart Track)

✦ En France

Webcams USB (Valeur en EUR)	Décembre 2007	Décembre 2008	% d'évolution Déc
TOTAL MARCHÉ	8 772 016	5 630 079	-35.82%

(Source : GFK)

ACCESSOIRES DE JEUX POUR CONSOLES

✦ En Angleterre

Accessoires Console	Janvier 2008	Janvier 2009	Variation
Volume	1 132 724	1 832 410	+61.77%
Valeur (en GBP)	18 361 068	25 851 444	+40.79%

(Source : Chart Track)

✦ En France

Accessoires Console (Valeur en EUR)	Décembre 2007	Décembre 2008	% d'évolution Déc
TOTAL MARCHÉ	50 225 575	61 158 858	+21.76%

(Source : GFK)

✚ Aux Etats-Unis

Accessoires DS	Décembre 2007	Décembre 2008	Variation
Volume	4 224 014	4 579 747	+8.42%
Valeur (en USD)	56 040 589	58 428 689	+4.26%

Accessoires Wii	Décembre 2007	Décembre 2008	Variation
Volume	5 678 431	10 907 022	+92%
Valeur (en USD)	145 287 725	279 650 761	+92.48%

(Source : NPD)

ACCESSOIRES DE JEUX POUR PC

✚ Au Royaume-Uni :

Accessoires PC	Janvier 2008	Janvier 2009	Variation
Volume	747 504	644 755	-13.75%
Valeur (en GBP)	17 357 756	12 658 888	-27.08%

(Source : Chart Track)

✚ En France :

Joystick PC / Gamepads PC / Volants PC (Valeur en EUR)	Décembre 2007	Décembre 2008	% d'évolution Déc
---	---------------	---------------	-------------------

TOTAL MARCHE	1 174 138	930 291	-20.77%
--------------	-----------	---------	---------

(Source : GFK)

1.4.8. LE GROUPE FACE A LA CONCURRENCE

Le Groupe fait face à une concurrence à la fois en France et à l'étranger et doit se différencier par sa politique d'innovation et de qualité. Le Groupe s'appuie sur les valeurs de la marque qui consistent à proposer la meilleure expérience possible à ses utilisateurs et travaille à faire connaître ses avantages concurrentiels, issus de son savoir-faire en terme de Recherche et Développement. Chacun de ses concurrents occupe une position forte sur son territoire domestique. Sur ses activités, le Groupe a identifié les principaux concurrents suivants, qui sont pour la plupart étrangers :

Principaux concurrents par catégorie de produits	
Cartes son	Creative Labs / Terratec
Webcams	Creative Labs / Labtec / Logitech / Microsoft / Philips
Accessoires de jeux PC	Logitech / Saitek
Accessoires de jeux consoles	Big Ben Interactive / Logitech / MadCatz / Nintendo / Nyko / Sony
Enceintes	Altec Lansing / Creative Labs / Logitech / Philips
Wifi	Belkin / DLink / Devolo / Lynksis / Netgear
Accessoires pour iPod	Belkin / Bose / JBL / Logitech
Ultra portable	Acer / Asus / Dell / Fujitsu Siemens / HP / LG / Lenovo / Medion / MSI / Packard Bell / Samsung

Le principal atout concurrentiel du Groupe réside dans sa capacité à innover grâce à des équipes de Recherche et Développement performantes qui veillent chaque année à renforcer les caractéristiques techniques de ses produits. Le Groupe ne dispose pas de données pouvant être publiées sur sa position concurrentielle pour chaque gamme de produits sur ses différents marchés.

1.4.9. UNE CLIENTELE MONDIALE

Le Groupe Guillemot Corporation est présent dans onze pays et distribue ses produits dans plus de trente pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis, le Canada, la Belgique, Hong-Kong et la Roumanie. Son principal réseau de distribution est la zone Europe qui représente environ 90% de ses ventes. Le Groupe passe essentiellement par des grossistes spécialisés tout en conservant sa relation commerciale directe avec les clients. La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Ces grossistes servent la plupart des grandes chaînes de magasins, hypermarchés, multi spécialistes, magasins spécialisés, disposant d'un rayon informatique ou d'un rayon logiciels pour PC et consoles de jeux, mais également tous les principaux sites de commerce en ligne.

Parmi les grandes chaînes et sites marchands approvisionnés par le Groupe, nous pouvons citer les principaux :

- En Europe : Amazon, Auchan, Bartsmit, Boulanger, Carrefour, Casino, Cdiscount, Conforama, Cora, Datalogic, Dixons Stores, El Corte Ingles, Eldorado, Eroski, Fnac, Game, Grosbill.com, Intertoys, LDLC.com, Leclerc, Littlewoods, Makro, Media Markt, Micromania, Multirama, Netto, Otto, PC World, PC City, Pixmania, Plaisio, Quelle, Rue du commerce, Saturn, Sonai, Surcouf.com, Toys r us, Unieuro.

- En Amérique du Nord : Amazon.com, Frys, Futur Shop, Guitar Center, J&R Computer World, Meijer Micro Center, Sam Ash, Tigerdirect.

1.5. PREVISIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR L'EXERCICE 2009

Le Groupe anticipe pour l'exercice 2009 un chiffre d'affaires en croissance significative.

1.6. INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE

Le Groupe a émis le 23 avril 2009 le communiqué relatif à son chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'exercice 2009 (données non auditées).

CROISSANCE AU PREMIER TRIMESTRE : +22,5% à 11,4 Millions d'euros

(en millions d'euros) Du 1er janvier 2009 au 31 mars 2009	2009	2008	Variation
Hercules	8,2	6,6	+24,24%
Thrustmaster	3,2	2,7	+18,52%
TOTAL	11,4	9,3	+22,58%

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Guillemot Corporation progresse de 22,58% à 11,4 millions d'euros au premier trimestre 2009. Hercules enregistre une bonne croissance des ventes de produits DJing et continue à se développer sur le segment Grand Public en Europe et aux Etats-Unis. Les nouvelles gammes de produits netbooks et CPL ont également fortement contribué à cette hausse sur le trimestre. Thrustmaster progresse pour sa part de 18,52%, tiré par les bonnes ventes des accessoires pour les consoles Wii® et DS® de Nintendo®.

▪ Nouveautés Hercules

- Nouvelle gamme CPL : Hercules pénètre le segment du Courant Porteur en Ligne avec sa nouvelle gamme ePlug™ qui permet les connexions aux box et routeurs Internet via l'installation électrique existante. Cette gamme innove par son mode économie d'énergie et s'inscrit dans l'esprit du «développement durable». Cette technique permet des transferts jusqu'à 200 mbps adaptés à la vidéo numérique.

- Netbooks eCAFÉ™ : Depuis le lancement à l'automne dernier de la gamme eCAFÉ™ sous système d'exploitation Linux, celle-ci s'est étoffée de nouveaux modèles sous environnement Microsoft Windows XP et offrant une interface exclusive eCAFÉ™ dédiée à la communication, au multimédia, au jeu ou au travail. La simplicité et la convivialité, qui ont été mis en avant par la presse Grand Public, sont clairement les points forts de l'écosystème eCAFÉ™.

Hercules élargit la convergence entre les UMPC et la musique en organisant la compatibilité entre l'ensemble de ses gammes DJ et le eCAFÉ™ EC-900. Ceci s'est traduit par une première offre intégrée, le eCAFÉ™ DJ kit, associant le DJ Control MP3, contrôleur de mixage DJ pour ordinateur, et le PC ultra-mobile eCAFÉ™ EC-900, offrant la solution complète de mixage la plus mobile du marché.

- DJing : Lors du dernier salon Frankfurter Musikmesse en mars, Hercules a annoncé le lancement en juin prochain d'une interface audio PC et Mac adaptée aux demandes des DJs, la Hercules Deejay Trim 4&6™. Concentrée de technologie et de connectivité, elle permet d'intégrer toutes les sources externes et de les mixer dans son ordinateur.

▪ Nouveautés Thrustmaster

- Accessoires consoles : Pour répondre à l'arrivée début avril de la toute nouvelle DS@i de Nintendo® sur le marché européen, Thrustmaster vient de lancer une gamme de produits spécifiques. Avec les Metal Cases, coques de protection rigides, la DS@i s'entoure de couleurs métal résolument tendance pour être assortie avec tous les accessoires high-tech.

- OEM : Dans le cadre de la sortie du jeu de combat aérien d'Ubisoft®, Tom Clancy's H.A.W.X.™, Thrustmaster a mis au point un pack édition limitée pour PC avec le T.Flight Hotas X, premier joystick Plug&Play pré configuré pour ce jeu qui, grâce à sa manette des gaz séparée, permet d'être dans la peau d'un pilote de chasse. Thrustmaster a décliné ce même bundle avec son nouveau joystick ultra-précis T16000M pour le marché nord-américain. Ces deux bundles connaissent un franc succès.

▪ Situation financière au 31 mars 2009

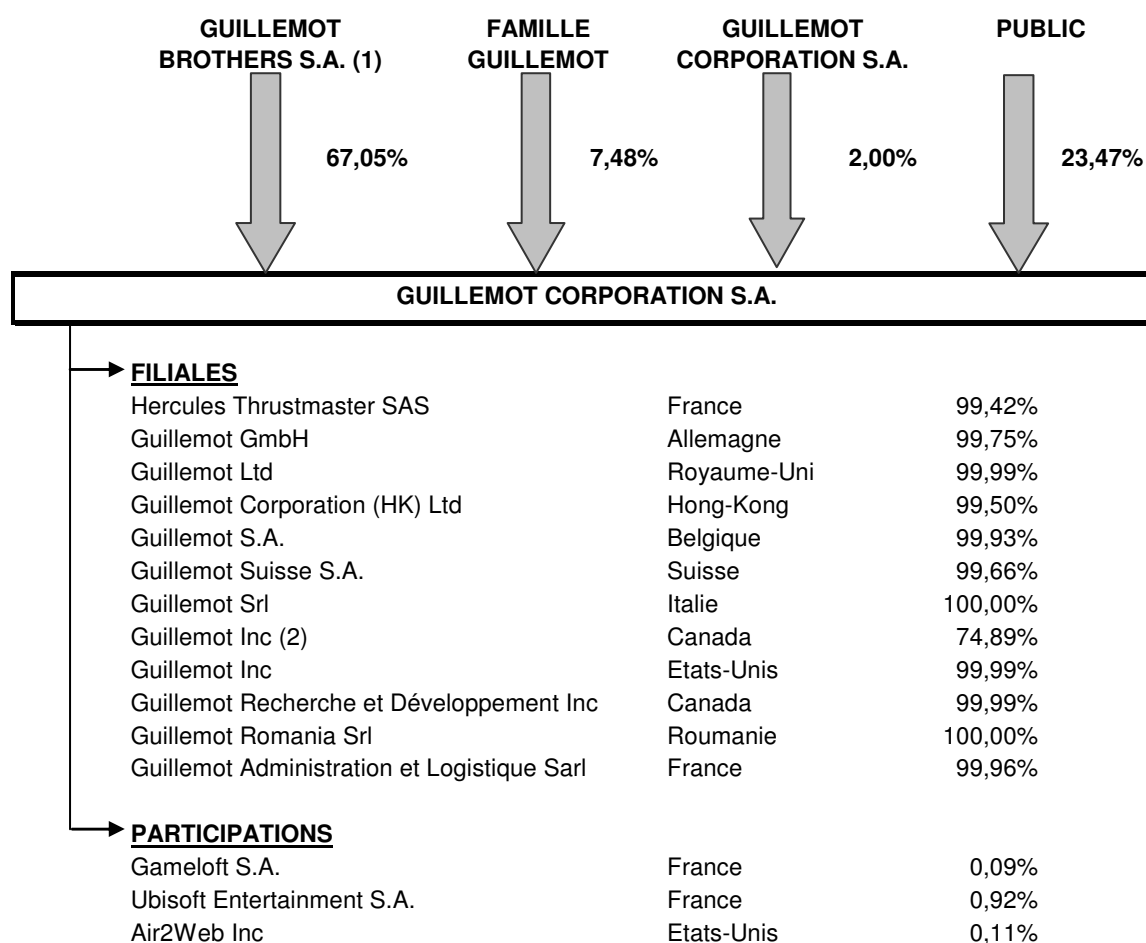
Le Groupe présente une situation financière saine avec un endettement net avant Valeurs Mobilières de Placement en baisse de 10% à 6,5 millions d'euros à l'issue du trimestre. La valeur du portefeuille de Valeurs Mobilières de Placement est de 12 Millions d'euros au 31 mars 2009.

▪ Perspectives

Le premier semestre sera affecté par le dollar fort et les investissements de Recherche et Développement supplémentaires.

Le Groupe anticipe cependant une rentabilité opérationnelle positive pour l'exercice et un chiffre d'affaires en croissance significative.

1.7. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 15 AVRIL 2009



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

2.1.1. DENOMINATION SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

Dénomination sociale : GUILLEMOT CORPORATION
Nom commercial : GUILLEMOT

2.1.2. FORME JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration régie par le Code de commerce.

2.1.3. SIEGE SOCIAL

Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex

Le conseil d'administration dans sa séance du 1^{er} octobre 2002 a décidé le transfert du siège social près de Rennes (Ille et Vilaine). Cette décision a été ratifiée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 février 2003, dans sa partie ordinaire.

2.1.4. NATIONALITE

Française

2.1.5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

414 196 758 R.C.S Rennes
Code APE : 4651Z

2.1.6. DATE DE CREATION ET DUREE DE VIE

Constituée le 1^{er} septembre 1997 pour une durée de 99 ans.
Expiration le 11 novembre 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

2.1.7. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

2.1.7.1. Objet social (article 3 des statuts)

La société Guillemot Corporation a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia,
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,
- La diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,
- Le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

2.1.7.2. Assemblées générales

L'article 14 des statuts prévoit que « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Seule l'assemblée générale est habilitée à modifier les droits des actionnaires et le capital social de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

2.1.7.3. Droits de vote

L'article 8 des statuts prévoit qu'un « droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Cette modalité a été mise en place lors de la constitution de la société et pourra être supprimée uniquement par décision de l'assemblée générale extraordinaire qui est seule habilitée à modifier les statuts de la société.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans mentionné ci-dessus. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué (article L.225-124 du Code de commerce).

Les statuts de la société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

2.1.7.4. Répartition des bénéfices (article 17 des statuts)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- Les sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et, en particulier, 5% au moins pour constituer le fonds de la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours, lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

- Les sommes que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, jugera utiles d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L.232-18 du Code de commerce proposer une option au paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la société.

2.1.7.5. Exercice social (article 16 des statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.7.6. Franchissement de seuils statutaires (article 6 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du Code de commerce venant à détenir directement 1% au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4%, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans le délai prévu à l'article L.233-7 du Code de commerce susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1% du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L.233-14 du Code de commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

2.1.7.7. Pouvoirs du Directeur Général (extrait de l'article 13 des statuts)

L'article 13 des statuts prévoit que le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration.

2.1.8. BONI DE LIQUIDATION

Le boni de liquidation est réparti entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social (article L.237-29 du Code de commerce).

2.1.9. CHANGEMENT DE CONTROLE

Aucune disposition, qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle, ne figure dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la société.

2.1.10. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

La société peut à tout moment conformément aux dispositions légales et réglementaires recourir auprès d'Euroclear France à la procédure des Titres au Porteur Identifiables.

2.1.11. CONSULTATION DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIETE

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux des assemblées générales peuvent être consultés auprès de la société.

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.2.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2008, date de la clôture du dernier exercice, le montant du capital souscrit s'élevait à 11 523 724,52 euros représentant un total de 14 965 876 actions ordinaires, entièrement libérées, de 0,77 euro de nominal.

Depuis cette date, aucune modification du capital social n'a eu lieu.

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société Guillemot Corporation S.A. est présenté au paragraphe 4.11.3 du Rapport de gestion.

2.2.1.1. Répartition du capital et des droits de vote au 15 avril 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)
Claude GUILLEMOT	382 860	2,56%	2,63%
Michel GUILLEMOT	447 198	2,99%	2,82%
Yves GUILLEMOT	2 861	0,02%	0,02%
Gérard GUILLEMOT	43 883	0,29%	0,18%
Christian GUILLEMOT	223 061	1,49%	1,41%
Autres membres de la Famille GUILLEMOT	20 084	0,13%	0,08%
GUILLEMOT BROTHERS S.A.(2)	10 034 030	67,05%	78,59%
Concert	11 153 977	74,53%	85,73%
Auto-contrôle (3)	299 883	2,00%	0,00%
Public	3 512 016	23,47%	14,27%
TOTAL	14 965 876	100,00%	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.A. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

La société Guillemot Brothers S.A. et les membres de la famille Guillemot contrôlent de concert la société Guillemot Corporation S.A. Il n'existe pas de mesures particulières prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors de ceux indiqués dans le tableau ci-dessus.

Il n'y a pas d'actionnariat salarié au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

2.2.1.2. Franchissements de seuil

Le nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital de la société servant de base de calcul pour les franchissements de seuils (droits de vote théoriques) s'élève à 24 929 392 au 15 avril 2009.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la société Guillemot Brothers S.A. a franchi les seuils suivants mentionnés à l'article L.233-7 du code de commerce :

- franchissement à la baisse, le 22 septembre 2008, du seuil des deux tiers en capital ; et
- franchissement à la hausse, le 23 décembre 2008, du seuil des deux tiers en capital.

Depuis la clôture de l'exercice, aucun seuil mentionné à l'article L.233-7 du code de commerce n'a été franchi.

2.2.1.3. Evolution de l'actionariat au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007			Au 31/12/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)
Claude GUILLEMOT	382 860	2,56%	2,62%	282 860	1,89%	2,24%	279 324	1,90%	2,21%
Michel GUILLEMOT	447 198	2,99%	2,81%	347 198	2,32%	2,44%	343 663	2,34%	2,40%
Yves GUILLEMOT	2 861	0,02%	0,02%	282 861	1,89%	2,24%	279 326	1,90%	2,21%
Gérard GUILLEMOT	43 883	0,29%	0,18%	3 883	0,03%	0,02%	347	0,00%	0,00%
Christian GUILLEMOT	223 061	1,49%	1,40%	123 061	0,82%	1,01%	199 525	1,36%	1,62%
Autres membres famille Guillemot	20 084	0,13%	0,08%	20 082	0,13%	0,09%	20 082	0,14%	0,08%
GUILLEMOT BROTHERS S.A.(2)	10 034 030	67,05%	78,49%	10 094 032	67,48%	77,29%	10 210 032	69,60%	78,65%
Concert	11 153 977	74,53%	85,61%	11 153 977	74,57%	85,32%	11 332 299	77,25%	87,17%
Auto-contrôle (3)	267 164	1,79%	0,00%	230 840	1,54%	0,00%	187 256	1,28%	0,00%
Public	3 544 735	23,68%	14,39%	3 574 359	23,89%	14,68%	3 149 089	21,47%	12,83%
TOTAL	14 965 876	100,00%	100,00%	14 959 176	100,00%	100,00%	14 668 644	100,00%	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.A. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

2.2.1.4. Délégation de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité à la date du 31 décembre 2008 dans le domaine des augmentations de capital, accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, est présenté au paragraphe 4.11.5 du Rapport de gestion.

Depuis la clôture de l'exercice, le conseil d'administration de la société n'a utilisé aucune de ces délégations.

2.2.2. ACTIONS PROPRES

2.2.2.1. Bilan du précédent programme de rachat d'actions

L'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008 a autorisé un programme de rachat d'actions dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 21 novembre 2009)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Objectifs du programme de rachat par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
 - l'annulation des actions, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Il est rappelé que la société a mis en œuvre, au mois de juillet 2007, dans le cadre d'un précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2007, un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. La somme de deux cent mille euros a été affectée au compte de liquidité par la société.

La société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008 dans le cadre de la poursuite du contrat de liquidité, lequel a mis fin automatiquement au précédent programme de rachat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, 527 647 actions ont été acquises et 491 323 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité. La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres. Au 31 décembre 2008, la société détenait 267 164 actions propres.

Les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L.225-211 du Code de commerce sont présentées au paragraphe 4.11.2 du Rapport de gestion.

Au 15 avril 2009, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 299 883 et représente 2% du capital de la société, la société ayant, dans le cadre du contrat de liquidité, acheté 82 738 actions et cédé 50 019 actions depuis le 1^{er} janvier 2009. Aucune action n'a été annulée depuis le 1^{er} janvier 2009.

Il est précisé qu'un apport complémentaire en numéraire de cinquante mille euros a été réalisé le 30 janvier 2009 sur le compte de liquidité.

2.2.2.2. Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, dont le descriptif figure ci-après :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions : 20 mai 2009
- Nombre de titres détenus par l'émetteur (directement et indirectement) au 15 avril 2009 : 299 883
- Part du capital détenu par l'émetteur (directement et indirectement) au 15 avril 2009 : 2%
- Répartition par objectifs des titres détenus par l'émetteur à la date du 15 avril 2009 :
 - conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 187 256
 - contrat de liquidité : 112 627
- Objectifs du nouveau programme de rachat :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.
- Part maximale du capital que l'émetteur se propose d'acquérir : 10 %
- Nombre maximal de titres que l'émetteur se propose d'acquérir : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale. L'émetteur détenant 299 883 actions, le nombre maximum d'actions qu'il serait susceptible de racheter s'élève, au 15 avril 2009, à 1 196 704.
- Caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir : actions ordinaires Guillemot Corporation (ISIN FR0000066722) cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment C).
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 €
- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 19 novembre 2010).

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 23 mai 2008 au 15 avril 2009

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte (1):	2,00%
Nombre de titres annulés au cours des vingt-quatre derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	299 883
Valeur comptable du portefeuille (en euros) :	741 780,67
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (2):	362 858,43

(1) *Guillemot Corporation S.A. ne détient aucune action de manière indirecte*

(2) *Cours de clôture du 15 avril 2009*

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres (1)	344 929	264 214				
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	1,71	1,78				
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants	588 949,32	471 504,97				

(1) *Titres acquis et cédés dans le cadre d'un contrat de liquidité*

La société n'a pas eu recours aux produits dérivés.

A la date du présent document, il n'y a aucune position ouverte sur produits dérivés.

2.2.3. CAPITAL POTENTIEL

Le nombre potentiel d'actions ordinaires à émettre s'élève à 2 131 298.

Ce nombre correspond en totalité aux options de souscription d'actions consenties par le conseil d'administration sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Il représente 12,47% de la somme des actions composant le capital social et de ces actions nouvelles potentielles.

▪ **Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1998**

L'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1998 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 100 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 152 449,02 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration de la société a décidé le 14 novembre 1998 l'attribution d'options de souscription portant sur 50 000 actions au profit des salariés du Groupe. Suite à la division par deux du nominal du titre intervenue en février 2000, le nombre d'actions a été porté à 100 000. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune de ces options de souscription attribuée le 14 novembre 1998 n'a été levée et celles-ci sont devenues caduques le 14 novembre 2008.

Faisant également usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 6 décembre 1999 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 50 000 actions. Suite à la division du nominal par deux du titre intervenue en février 2000, le nombre d'actions a été porté à 100 000. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

- Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2000

L'assemblée générale mixte du 21 décembre 2000 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 100 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 76 224,51 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration de la société a décidé le 17 avril 2001 l'attribution d'options de souscription portant sur 28 000 actions au profit de salariés du Groupe. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

Faisant également usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 avril 2001 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 72 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

- Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2002

L'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 200 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 154 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 4 novembre 2002 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 199 998 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

- Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2003

L'assemblée générale mixte du 20 février 2003 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 2 000 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 1 540 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2003 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 459 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. 6 700 options de souscription ont été levées à ce jour dont la totalité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 22 février 2006 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés des sociétés françaises du Groupe portant sur 433 000 actions dont 75 000 ont été accordées aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 22 février 2006 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés des sociétés étrangères du Groupe portant sur 246 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

- Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2006

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants et/ou des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L225-180 du code de commerce des options de souscription d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre maximum d'actions de 1 000 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 770 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 février 2008 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de certains salariés et mandataires sociaux dirigeants des sociétés françaises du Groupe portant sur un total de 383 000 actions. 75 000 options ont été attribuées aux mandataires sociaux dirigeants qui devront chacun conserver, au nominatif, 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein de la société. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 février 2008 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de certains salariés des sociétés étrangères du Groupe portant sur un total de 217 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

2.2.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	1 ^{er} plan	2 ^{ème} plan	3 ^{ème} plan	4 ^{ème} plan	5 ^{ème} plan
Date de l'assemblée générale	12/11/98	12/11/98	21/12/00	21/12/00	15/02/02
Date du Conseil d'administration	14/11/98	06/12/99	17/04/01	18/04/01	04/11/02
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	96 466	100 000	28 000	72 000	199 998
- dont par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	20 000	22 000	2 520	6 160	199 998
Point de départ d'exercice des options	27/11/03	06/12/04	17/04/05	18/04/02	04/11/06
Date d'expiration des options	14/11/08	06/12/09	17/04/11	18/04/11	04/11/12
Prix de souscription (en euros)	16,76	36	29	29	1,36
Modalités d'exercice	-	-	-	25% par an	-
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2008	0	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice ouvert le 01/01/2009	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	96 466	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	0	100 000	28 000	72 000	199 998

	6 ^{ème} plan	7 ^{ème} plan	8 ^{ème} plan	9 ^{ème} plan	10 ^{ème} plan
Date de l'assemblée générale	20/02/03	20/02/03	20/02/03	15/06/06	15/06/06
Date du Conseil d'administration	01/09/03	22/02/06	22/02/06	18/02/08	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	459 000	433 000	246 000	383 000	217 000
- dont par les mandataires sociaux	0	75 000	0	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	218 000	157 500	82 000	200 000	130 000
Point de départ d'exercice des options	01/09/07	22/02/10	22/02/08	18/02/12	18/02/10
Date d'expiration des options	01/09/13	22/02/16	22/02/16	18/02/18	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,83	1,74	1,77	1,91	1,91
Modalités d'exercice	-	-	1/3 par an	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	6 700	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2008	0	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice ouvert le 01/01/2009	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	452 300	433 000	246 000	383 000	217 000

2.2.3.2. Options de souscription d'actions consenties et souscrites depuis le 1^{er} janvier 2009

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DEPUIS LE 01/01/2009	Nombre d'options attribuées	Prix unitaire (en euros)	Date d'échéance
Options de souscription d'actions consenties par l'émetteur et par toute société du Groupe :	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVEES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DEPUIS LE 01/01/2009	Nombre total d'actions souscrites	Prix unitaire (en euros)	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5	Plan N°6	Plan N°7	Plan N°8	Plan N°9	Plan N°10
- Claude Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Michel Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Yves Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Gérard Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Christian Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX DEPUIS LE 01/01/2009	Nombre total d'options attribuées	Prix Moyen pondéré
Options consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS LEVEES PAR LES DIX PREMIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX DEPUIS LE 01/01/2009	Nombre total d'actions souscrites	Prix Moyen pondéré	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5	Plan N°6	Plan N°7	Plan N°8	Plan N°9	Plan N°10
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

L'information portant sur les options de souscription d'actions consenties et souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est présentée au paragraphe 4.15.2.2 du Rapport de gestion.

2.2.4. ACTIONS GRATUITES

L'information est présentée au paragraphe 4.15.3 du Rapport de gestion.

En outre, aucune action gratuite n'a été attribuée depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009.

2.2.5. ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES

Néant.

2.2.6. NANTISSEMENT DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant.

2.2.7. PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant.

2.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Guillemot Corporation S.A. prévoit de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour autant que les conditions économiques de la distribution soient réunies.

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

2.4. CONTRATS IMPORTANTS

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

2.5. MARCHE DU TITRE DE L'EMETTEUR

Guillemot Corporation S.A. est cotée sur le marché « Euronext Paris » (Compartiment C).

Code ISIN	: FR0000066722
Capitalisation boursière au 31 décembre 2008	: 20 802 567,64 €
Capitalisation boursière au 15 avril 2009	: 18 108 709,96 €

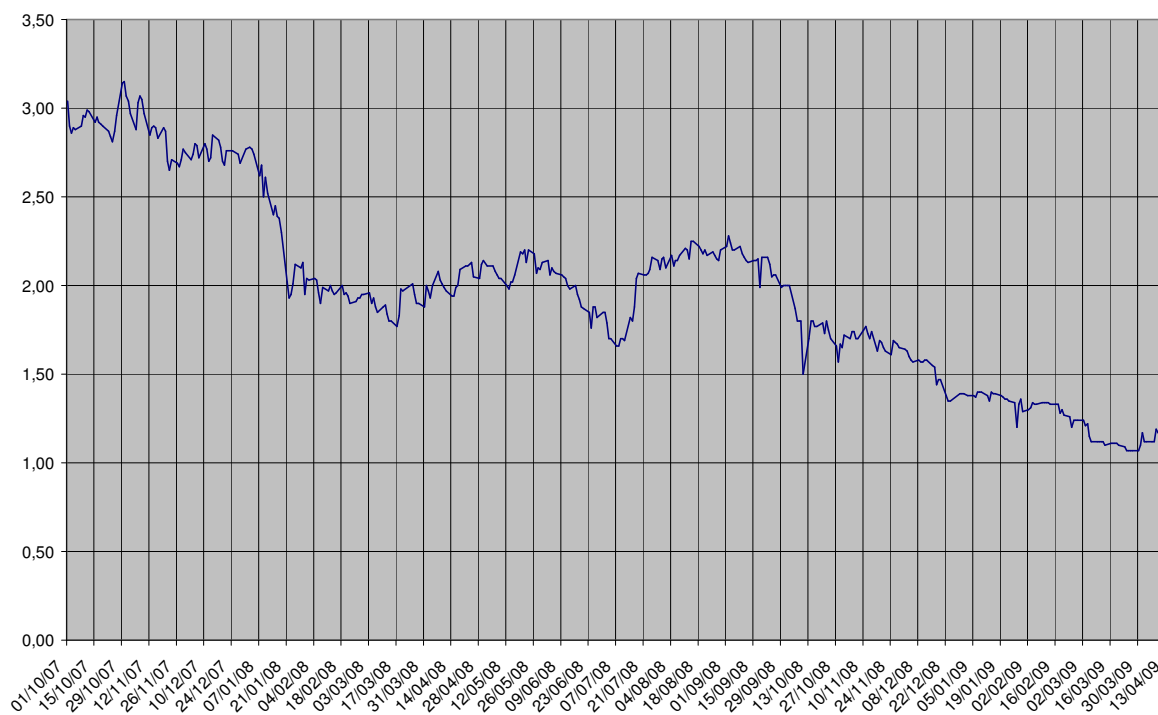
2.5.1. INFORMATIONS SUR LE TITRE GUILLEMOT CORPORATION

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois	Cours le plus haut du mois	Cours le plus bas du mois
oct-07	517 119	22 483	3,23	3,23	2,78
nov-07	299 038	13 592	2,76	3,11	2,28
déc-07	280 071	14 740	2,70	2,88	2,45
janv-08	644 138	29 279	2,12	2,83	1,48
févr-08	205 608	9 790	1,95	2,06	1,87
mars-08	447 574	23 556	1,90	2,29	1,65
avr-08	678 393	30 836	2,11	2,17	1,89
mai-08	370 940	17 663	2,10	2,28	1,95
juin-08	135 552	6 454	1,82	2,17	1,75
juil-08	421 635	18 331	2,19	2,22	1,52
août-08	284 632	13 553	2,12	2,30	2,02
sept-08	267 782	12 171	1,90	2,28	1,85
oct-08	272 279	11 838	1,67	2,02	1,50
nov-08	153 823	7 691	1,63	1,77	1,55
déc-08	525 647	25 030	1,40	1,64	1,27
janv-09	65 832	3 134	1,35	1,40	1,20
févr-09	48 903	2 445	1,21	1,34	1,15
mars-09	90 553	4 116	1,07	1,24	0,94
avr-09 (1)	46 912	5 212	1,20	1,24	1,06

(1) du 1er au 15 avril 2009

(Source Euronext)

2.5.2. EVOLUTION DU COURS DU TITRE GUILLEMOT CORPORATION



3. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

3.1. RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE

Guillemot Corporation évolue dans le domaine de l'ordinateur grand public et des consoles de jeux vidéo, secteurs sensibles aux évolutions des technologies électroniques des microprocesseurs et des télécommunications, à la concurrence et aux fluctuations saisonnières.

3.1.1. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, chaque produit utilisant des technologies différentes.

Les équipes d'ingénieurs assurent une veille technologique permanente afin de définir les caractéristiques des prochains produits.

Les équipes de Recherche et Développement basées sur le continent nord-américain et en Roumanie, renforcées par une base de veille technologique à Hong Kong, sont en relation directe avec tous les grands intervenants technologiques du marché (Microsoft®, Intel®, AMD® et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux). Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

3.1.2. RISQUES LIES AUX SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

3.1.2.1. Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients.

3.1.2.2. Rapprochement et concentration d'entreprises

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des alliances et des rachats. En cas de changement de contrôle de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives.

3.1.3. RISQUES LIES A LA CONCURRENCE SECTORIELLE

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits. Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits Guillemot leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

3.1.4. RISQUES LIES A LA CONCURRENCE DES FABRICANTS D'ORDINATEURS ET DE CONSOLES DE JEUX

A la suite de leur achat, certains consommateurs complètent la configuration de leur ordinateur en fonction de l'utilisation qu'ils souhaitent en faire. Les matériels Hercules et accessoires Thrustmaster diffusés en magasin répondent aux attentes de ces clients. Néanmoins, certains fabricants peuvent décider d'intégrer d'origine à leurs ordinateurs des périphériques performants réduisant dans ce cas le marché potentiel. Certains fabricants de consoles de jeux limitent l'accès aux technologies permettant

la compatibilité avec leurs consoles, ce qui restreint l'accès du Groupe à ces marchés et peut entraîner une obsolescence de certains produits.

3.1.5. RISQUES LIES A LA FLUCTUATION SAISONNIERE D'ACTIVITE

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 50% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme. De fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock.

3.2. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe, n'ayant pas de site de production, n'a pas procédé à l'évaluation de ces risques, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants.

3.3. RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché (taux, change, actions et crédit) sont présentés au paragraphe 4.6.1 du Rapport de gestion.

3.4. RISQUES DE LIQUIDITE

Les risques de liquidité (trésorerie, clause d'exigibilité) sont présentés au paragraphe 4.6.2 du Rapport de gestion.

3.5. RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX

Ces risques sont présentés au paragraphe 4.6.3 du Rapport de gestion.

3.6. RISQUES JURIDIQUES

Ces risques sont présentés au paragraphe 4.6.5 du Rapport de gestion.

3.7. AUTRES RISQUES

3.7.1. RISQUES LIES AU MODE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 9% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 34% et les dix premiers clients représentent 53% du chiffre d'affaires consolidé.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients. Le Groupe fait appel à une société d'assurance crédit pour assurer les risques d'impayés.

3.7.2. RISQUES PAYS

Ce risque est présenté au paragraphe 4.6.4 du Rapport de gestion.

3.7.3. RISQUES LIES A L'EXPLOITATION DES ACTIFS

Le Groupe Guillemot Corporation est propriétaire de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

3.7.4. RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS

Le Groupe a pris les mesures pour se conformer aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques).

3.7.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

Le Groupe a souscrit des assurances pour les principaux risques identifiés.

Il dispose ainsi de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile à hauteur de 11 millions d'euros. Les autres polices d'assurance couvrent ses bâtiments, ses installations, ses véhicules et son stock (avec une adaptation permanente à la situation géographique des stocks). Le Groupe dispose également de polices sur les marchandises transportées pour se couvrir contre des incidents majeurs pouvant survenir sur les flux. Les marchandises transportées sont assurées pour un chargement complet par camion de 765 000 euros, aucune expédition ne pouvant dépasser cette valeur. Les bâtiments situés en France sont assurés en valeur à neuf pour 6,2 millions d'euros, les marchandises sur un même lieu de stockage à 6,5 millions d'euros.

4. RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et vous rendre compte de l'activité du Groupe Guillemot Corporation et de sa société-mère au cours dudit exercice.

Les comptes, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la réglementation vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

4.1. ACTIVITE ET RESULTAT

Guillemot Corporation conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs, proposant une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans onze pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Espagne, la Hollande, la Belgique, Hong Kong, la Roumanie, le Canada et l'Italie et diffuse ses produits dans plus de trente pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

4.1.1. SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET DE SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2008

La stratégie du Groupe en 2008 a été de tirer parti de son savoir-faire dans les technologies numériques pour progresser dans la convergence et développer ainsi un ensemble cohérent en phase avec les tendances actuelles du marché : musique, vidéo, jeux et en particulier la mobilité. Ces investissements apportent une nouvelle valeur ajoutée au Groupe et contribueront à sa croissance sur les cinq prochaines années. Le développement de la nouvelle gamme de *netbooks* Hercules eCAFÉ™ a généré des coûts initiaux non récurrents qui ont été passés directement en charges dans les comptes du Groupe. Ces coûts d'environ 1,5 million d'euros ont eu un impact significatif sur le résultat opérationnel de l'année.

Le Groupe fournit maintenant un écosystème matériel complet qui accompagnera le consommateur dans les nouveaux usages de loisirs et de communication :

- Djing : Ce secteur, n° 1 des ventes Hercules, a vu la sortie en octobre de la DJ Control Steel venue seconder la DJ Console Rmx, qui connaît un succès mondial.
 - Webcams : La sortie de la webcam Dualpix Infinite a renforcé le positionnement de Hercules sur le marché des webcams haut de gamme. Elle intègre pour la première fois la technologie du focus automatique qui permet une utilisation plus confortable.
 - Haut-parleurs : Les enceintes XPS 2.0 60, lancées en décembre dernier, ont fait l'objet de commentaires élogieux dans la presse spécialisée et sont favorablement comparées aux produits concurrents.
 - Wifi : Ce secteur est resté globalement stable sur la période avec l'implantation de la gamme « N ».
- Le lancement d'autres produits Réseaux novateurs est prévu en 2009.
- eCAFÉ™ : Les *netbooks* constituent actuellement l'un des segments les plus porteurs de la micro-informatique par les nouveaux usages qu'ils offrent. Ils permettent un accès simplifié à Internet, aux web radios, à la lecture de vidéos, l'accès à sa messagerie et le chat. Ils séduisent les femmes, les adolescents et les adeptes de mobilité. Hercules s'est positionné sous l'angle de l'ergonomie et la facilité d'utilisation avec des interfaces et des logiciels de communication développés par ses équipes de Recherche et Développement. Les premiers modèles de la gamme eCAFÉ™ ont été lancés avec un système d'exploitation Linux et ont rencontré un franc succès auprès de la presse et du public avec notamment un test paru dans le magazine 01net où le eCAFÉ™ EC-900 s'est vu attribuer la note maximale de 5 étoiles. La gamme a fortement contribué aux ventes du second semestre même si elles ont été en deçà des attentes initiales, le système d'exploitation Linux, qui était le standard pour les *netbooks*, se trouvant très concurrencé en cours de saison par les nouveaux modèles fonctionnant sous Windows XP. Prenant en compte cette évolution, le Groupe a lancé début 2009 des offres uniques dédiées à de nouveaux usages notamment en Djing, qui intègrent le système d'exploitation Windows XP.

En 2008, Thrustmaster s'est positionné pour bénéficier de l'engouement du public pour la console Wii de Nintendo, générant une forte croissance de son activité accessoires consoles qui lui a permis de compenser la performance moindre de l'accessoire PC. Thrustmaster va élargir ses offres avec de nombreuses nouveautés en 2009 notamment pour le lancement de la nouvelle console Nintendo DSi qui apporte de nouvelles fonctionnalités très ludiques.

4.1.2. RESULTAT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Les comptes consolidés de Guillemot Corporation pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	49,6	43,3
Résultat opérationnel courant	0,5	2,8
Résultat opérationnel	0,5	2,8
Résultat financier *	-22,8	24,4
Résultat net consolidé	-22,3	26,4
Résultat de base par action	-1,52 €	1,82 €
Capitaux propres	25,5	47,4
Endettement net (hors VMP) **	7,2	2,7
Actifs financiers courants (VMP)	12,2	36,1

* Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers

** Les Valeurs Mobilières de Placement ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'endettement net.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2008 s'est élevé à 49,6 millions d'euros en hausse de 14,5% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort, quant à lui, à 0,5 million d'euros contre un gain de 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2007. Il est à noter que les frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés totalement en charge sur l'exercice. Le développement de la nouvelle gamme de netbook Hercules eCAFÉ™ a généré des coûts initiaux non récurrents d'environ 1,5 million d'euros qui ont également été passés directement en charges dans les comptes du Groupe.

Le résultat financier de -22,8 millions d'euros intègre des pertes de cessions et de réévaluation de 20,9 millions d'euros sur les actifs financiers courants (VMP) constitués des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft.

Le résultat net de l'exercice s'établit à -22,3 millions d'euros contre 26,4 millions d'euros en 2007. Les actifs financiers courants s'établissent à 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ils sont composés de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft.

L'endettement net s'établit à 7,2 millions d'euros sans prendre en compte le portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft d'une valeur de marché de 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les capitaux propres sont passés de 47,4 millions d'euros à 25,5 millions d'euros. Cette évolution est liée principalement à la baisse de valeur du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft détenus par le Groupe.

4.1.2.1. Répartition du chiffre d'affaires

▪ Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Hercules	31,6	27,6	21,9
Thrustmaster	18,0	15,7	14,4
TOTAL	49,6	43,3	36,3

▪ Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
France	22,0	18,6	14,3
Union Européenne (hors France)	22,2	20,9	18,4
Autres	5,4	3,8	3,6
TOTAL	49,6	43,3	36,3

4.1.2.2. Répartition du résultat opérationnel par activité

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Hercules	0,0	2,2	2,2
Thrustmaster	0,5	0,6	-0,3
TOTAL	0,5	2,8	1,9

4.1.3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'exercice 2008 a été marqué par une forte croissance de l'activité du Groupe Guillemot Corporation avec un chiffre d'affaires consolidé annuel de 49,6 millions d'euros en hausse de 14,5%. Parmi les principaux progrès réalisés, les nouvelles gammes d'accessoires pour les consoles Wii et DS Lite de Nintendo ont permis de pénétrer deux des plus gros marchés en croissance du moment. L'introduction réussie sur le marché des netbooks en Europe a permis au Groupe de se positionner sur ce marché très tonique.

Le ralentissement des achats de la grande distribution au quatrième trimestre 2008 ramenant la croissance des ventes à 6%, a généré moins de marge brute et a engendré un niveau de stock élevé et une trésorerie disponible temporairement plus faible. Le stock au 31 décembre 2008 couvrira une partie importante des besoins du premier semestre 2009.

La hausse forte et rapide du dollar américain sur le second semestre de l'exercice a eu un impact sur les prix de revient et a affecté de manière significative le résultat net de change.

4.1.4. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse de 14,5 % par rapport à l'exercice précédent, les principaux moteurs de ces bonnes performances étant le succès des gammes d'Hercules Djing, webcams, haut-parleurs et Wifi et des accessoires consoles pour Thrustmaster. Le Groupe a fait son entrée au cours du dernier trimestre sur le marché du netbook, qui constitue actuellement l'un des segments les plus porteurs de la micro-informatique.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2008 ressort à 0,5 million d'euros contre un gain de 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2007. Il est à noter que les frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés totalement en charge sur l'exercice de même que des coûts non récurrents d'environ 1,5 million d'euros liés à la sortie de la nouvelle gamme de netbook Hercules eCAFÉ™.

Le résultat financier de -22,8 millions d'euros intègre des pertes de réévaluation et de cession de 20,9 millions d'euros sur les actifs financiers courants (Valeurs mobilières de placement) constitués des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft.

Le résultat net s'établit à -22,3 millions d'euros contre 26,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le stock à la clôture s'établit à 15,3 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Dans le contexte économique actuel, la structure financière du Groupe est solide. Le Groupe n'utilise pas la totalité des encours de crédits autorisés et aucune banque n'a réduit ses engagements sur la période.

Le Groupe présente un endettement net de 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 (hors Valeurs mobilières de placement) contre un endettement net de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (cf. paragraphe 5.5.5.12).

Le Groupe possède par ailleurs un portefeuille d'actions de 12,2 millions d'euros (évaluées à leur juste valeur au 31 décembre 2008, cf. paragraphe 5.5.5.4), qu'il utilise en cas de besoin pour financer ses investissements.

4.1.5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Le Groupe construit son avenir dans un souci constant d'innovation et sur des marchés offrant des perspectives attractives.

Dans cette dynamique, les objectifs du Groupe pour 2009 sont les suivants :

- Maintenir un fort niveau d'innovation et de différenciation dans les différentes gammes de produits,
- Renforcer les partenariats clients sur le netbook et accélérer les ventes en Europe,
- Consolider la croissance en Amérique du nord et dans les autres pays Export,
- Générer de la croissance continue dans le contexte de marché actuel.

4.2. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

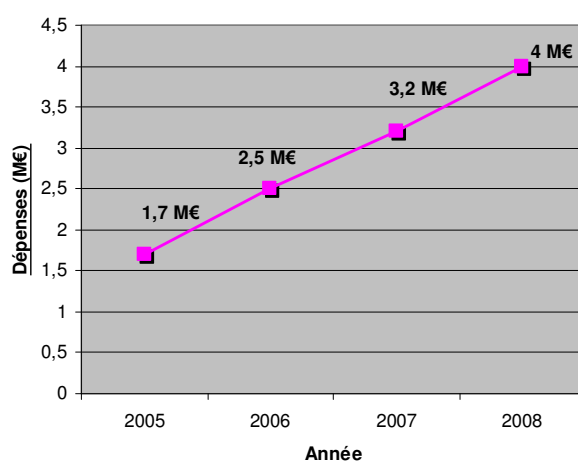
De la conception des produits orchestrée par le directeur Production, en collaboration avec les ingénieurs, les chefs de projets et les équipes marketing, la Recherche et Développement est un acteur essentiel de la croissance du Groupe. La réflexion se nourrit des nouvelles technologies, des tendances des marchés (demande exprimée des consommateurs, évolution du parc informatique et des contenus de logiciels de loisirs interactifs, activité des concurrents) et d'opportunités marketing. A titre d'exemple, tous les accessoires PC Thrustmaster sont conçus pour être installés et utilisés avec un seul et unique logiciel d'installation qui inclut des pilotes et une interface universels.

Le Groupe s'appuie sur une stratégie de développement qui s'articule autour de plusieurs axes :

- Cultiver l'expertise et fournir des solutions uniques,
- Disposer d'un portefeuille de technologies clés grâce à des atouts différenciateurs majeurs,

L'entrée sur le marché des netbooks a engendré des coûts de Recherche et Développement importants. En effet, en 2008, le Groupe a consacré 4,0 millions d'euros à ses dépenses de Recherche et Développement, représentant 8% du chiffre d'affaires consolidé.

Evolution des dépenses R&D



En 2008, l'accent a été mis sur les développements suivants :

- Netbook eCAFÉ™

Les équipes de Recherche et Développement ont notamment développé toute l'interface software permettant une optimisation de la configuration des netbooks EC-800 et EC-900 pour offrir la fluidité suffisante aux usages multimédia (photo, audio, vidéo) tout comme à la réalisation des tâches bureautiques habituelles (traitement de texte, tableur et présentation).

- DJing

En matière de produits son, les équipes de Recherche et Développement ont développé au cours de l'exercice la DJ Console Rmx pour les DJ professionnels ainsi que la DJ Control Steel, contrôleur DJ professionnel sur PC et Mac.

- Webcams

Les équipes de Recherche et Développement ont conçu une nouvelle gamme de webcams composée de la Hercules Dualpix Chat and Show et de la Hercules Dualpix Infinite, permettant de donner une autre dimension aux chats sur MSN, Skype et autres Yahoo Messenger.

- Wifi

Le département Recherche et Développement a travaillé sur la nouvelle gamme N permettant un meilleur débit ainsi que sur la mise au point de la technologie CPL pour le lancement d'une nouvelle gamme de produits au printemps 2009.

- Enceintes

Les travaux de Recherche et Développement ont permis la sortie des enceintes stéréo haut de gamme XPS 2.060, spécialement conçues pour écouter de la musique sur ordinateur.

- Accessoires consoles et PC

Dans le domaine des accessoires, les équipes de Recherche et Développement ont travaillé sur le développement de nouvelles technologies avec la sortie du joystick révolutionnaire, le T.16000 M, et le dépôt de deux nouveaux brevets. De plus, une gamme complète sur Wii et Nintendo DS a été conçue en 2008.

4.3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du Groupe opérée depuis plusieurs exercices consiste à construire des valeurs ajoutées et des fondamentaux solides grâce à des investissements récurrents en Recherche et Développement.

D'autre part, le Groupe étudie régulièrement des opportunités potentielles de croissance externe.

4.4. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

4.5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

4.6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTE GUILLEMOT CORPORATION

4.6.1. RISQUES DE MARCHÉ

4.6.1.1. Risque de taux

Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2008 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charge de 22 milliers d'euros. Au 31 décembre 2008, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de taux.

4.6.1.2. Risque de change

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantage compétitif d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient, dans la mesure où la dynamique du marché le permet.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait alors avoir un impact temporaire sur la marge brute. Cette configuration défavorable s'est présentée en 2008 et a impacté la marge brute de l'exercice.

Il est à noter cependant qu'au moment de ses commandes, le Groupe procède à l'achat d'une partie des dollars pour couvrir le risque de change lié à une éventuelle hausse du dollar.

La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2008 s'établit comme suit (la position est donnée pour les actifs non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montant des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	2 645	330
Passif	4 632	3
Position nette avant gestion	-1 987	327
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-1 987	327

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2008 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 143 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de change.

4.6.1.3. Risque sur actions

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2008 s'élève à 12 153 milliers d'euros.

Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2008

	Marché	Nombre de titres au 31/12/08	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A.	Euronext Paris	863 874	12 051
Gameloft S.A.	Euronext Paris	68 023	102
Total			12 153

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2008 (Ubisoft Entertainment : 13,95 € ; Gameloft : 1,50 €).

Les valeurs moyennes d'achat des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft sont respectivement de 10,34 euros et de 2,80 euros.

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2009, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2008) aurait un impact de -1 205 milliers d'euros sur le résultat financier.

La baisse de 10% du cours de l'action Gameloft (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2008) aurait un impact de -10 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 20 mars 2009, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 14,05 euros, soit une hausse de 0,72%, par rapport au 31 décembre 2008, qui entraînerait la constatation d'un gain de réévaluation de 86 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

4.6.1.4. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

4.6.2. RISQUES DE LIQUIDITE

4.6.2.1. Risque de trésorerie

Le Groupe a un endettement net de 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement d'un montant de 12,2 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2008.

Ci-après la situation de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2008 :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts	Taux fixe	Taux variable	Montant global lignes	Échéances	Couverture
Emprunts auprès des organismes de crédits	1 146	2 188	3 334	2009-2010	Non
Dettes bancaires à moyen terme	3		3	2009	Non
Découverts bancaires et avances en devises		3 337	3 337	2009	Non
Divers	-4	22	18	2009	Non
Total (en milliers d'euros)	1 145	5 547	6 692		

4.6.2.2. Clause d'exigibilité

Au 31 décembre 2008, les emprunts couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 1 458 milliers d'euros.

Les covenants à respecter sont les suivants :

- Ratio Endettement net / capitaux propres < 1
- Ratio Endettement net / EBITDA* < 3,5 (* cf. Glossaire au paragraphe 10)
- Ratio Endettement net / CAF* < 3 (* cf. Glossaire au paragraphe 10)

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2008.

Les dépassements ayant pu être constatés lors de clôtures précédentes n'ont eu aucun impact sur les contrats en cours. Le Groupe a toujours respecté les échéances des contrats et les banques concernées par des conditions particulières ont maintenu leurs engagements.

4.6.3. RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX

Une pénurie de composants peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison.

4.6.4. RISQUES PAYS

Les ventes réalisées en Asie et en Amérique du Sud sont non significatives. L'exposition à une dégradation de la conjoncture dans ces régions est donc réduite.

L'essentiel de la fabrication des produits du Groupe est assuré par des partenaires implantés en Asie. Des conflits régionaux pourraient avoir un impact sur les approvisionnements du Groupe.

4.6.5. RISQUES JURIDIQUES

4.6.5.1. Litiges

Le Groupe n'a pas à ce jour connaissance de litiges, procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur son activité, sa situation financière, son patrimoine ou ses résultats.

4.6.5.2. Propriété intellectuelle

Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur, aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et au Canada auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada.

Le Groupe protège l'esthétique de ses produits (formes et/ou dessins) en déposant principalement des dessins et modèles communautaires auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur.

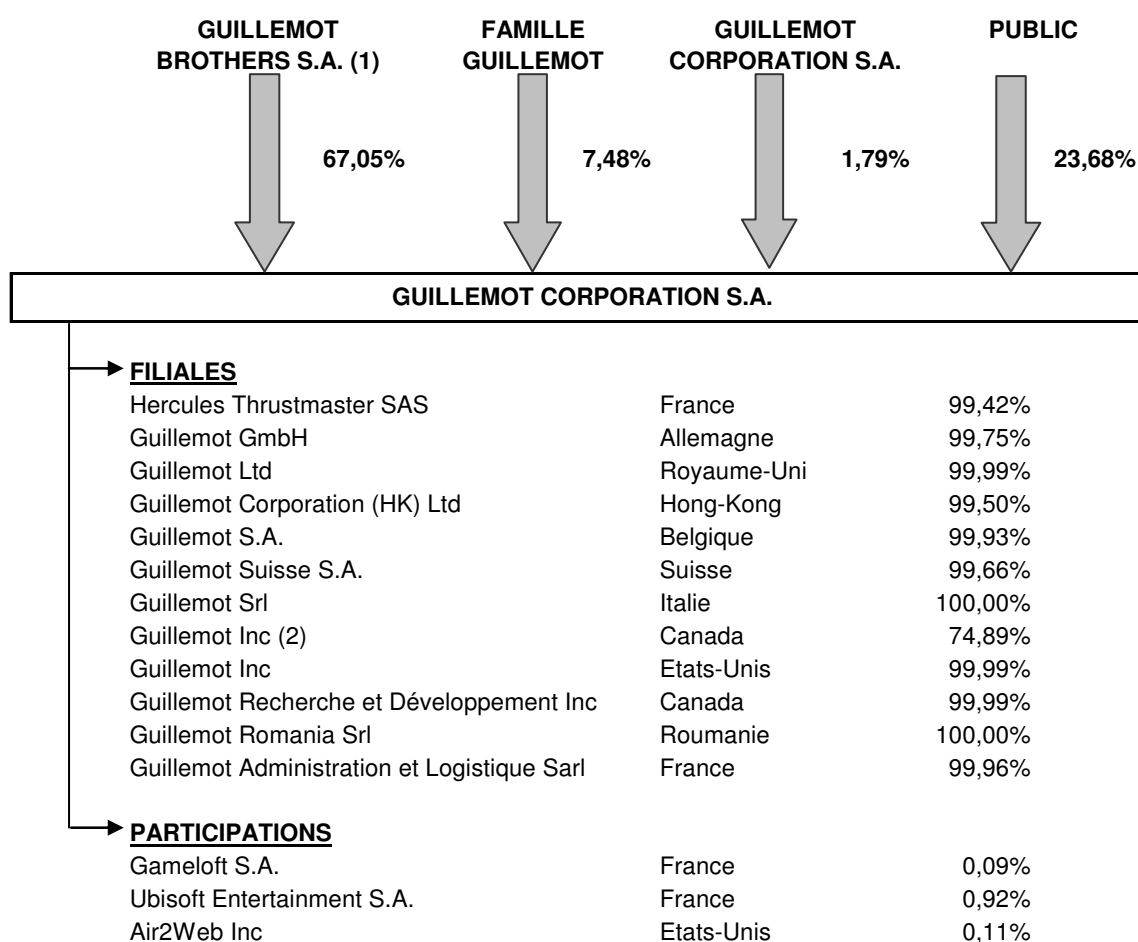
Les innovations techniques des produits conçus par le Groupe sont protégées principalement par le dépôt de brevets en France auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et/ou en Europe auprès de l'Office Européen des Brevets.

Préalablement au dépôt d'une marque ou d'un dessin et modèle communautaire, le Groupe effectue ou fait effectuer par ses conseils des recherches afin de vérifier la disponibilité de la marque, du dessin ou du modèle. Pour les brevets, le Groupe procède ou fait procéder par ses conseils à des recherches d'antériorités.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que des procédures ne soient engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pour le Groupe pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière du Groupe.

4.7. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

4.7.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31 DECEMBRE 2008



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

4.7.2. PRISES DE PARTICIPATIONS ET CESSIIONS DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation ni aucune cession de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

4.7.3. ACTIVITE DE LA SOCIETE-MERE ET DE SES PRINCIPALES FILIALES

4.7.3.1. La société-mère

La société Guillemot Corporation S.A., société-mère du Groupe, commercialise les matériels et accessoires de marques Hercules et Thrustmaster auprès des clients du Groupe à l'exclusion de certains clients nord-américains ; ces derniers étant approvisionnés directement par la filiale canadienne, Guillemot Inc.

La société est propriétaire des marques Hercules et Thrustmaster et assume les investissements marketing nécessaires à ces marques.

La société prend en charge et centralise la totalité de la facturation de ses produits dans tous les pays (à l'exclusion du continent nord-américain). La commercialisation de ses produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

La fabrication des produits est assurée par des sous-traitants majoritairement implantés en Asie. La société fournit aux sous-traitants les modèles, les principaux composants pour lesquels elle s'approvisionne directement auprès de fournisseurs de « technologies » et dans certains cas, l'outillage spécifique.

La société détient la quasi-totalité des titres des sociétés consolidées du Groupe (il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées).

Les dirigeants de Guillemot Corporation SA dirigent les filiales du Groupe.

La société dispose des principaux moyens financiers du Groupe (fonds propres, emprunts et concours bancaires). Elle procède à des avances en comptes courants rémunérés pour les filiales ayant un besoin de financement.

4.7.3.2. Les filiales de marketing et de vente

Elles assurent les fonctions de promotion, marketing et vente pour les pays dans lesquels elles sont implantées, et pour leur zone d'influence. Le Groupe contrôle des sociétés de marketing en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie et distribue ses produits dans plus de trente pays. Par ailleurs, Hercules Thrustmaster SAS est concepteur d'accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux et de matériels de loisirs interactifs pour PC. Elle assure la gestion des projets de développement, les actions marketing ainsi que les fonctions achat et vente pour ces produits.

4.7.3.3. Les filiales de Recherche et Développement

Elles sont responsables de la conception et de la réalisation des produits commercialisés par le Groupe. Le Groupe est doté de trois entités de Recherche et Développement : Hercules Thrustmaster SAS basée en France, Guillemot Recherche et Développement Inc au Canada et Guillemot Romania Srl en Roumanie. En outre, le Groupe dispose d'une cellule de veille technologique en Asie. Les dépenses de Recherche et Développement s'élèvent à 4,0 millions d'euros pour l'exercice 2008 et représentent 8% du chiffre d'affaires consolidé.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que certaines conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Actuellement, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

Les effectifs travaillant sur la Recherche et Développement représentent 40% de l'ensemble des salariés du Groupe.

4.7.3.4. Les autres filiales

La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, basée en France, est chargée du conditionnement et de l'acheminement des produits. Elle est également en charge de la maintenance et du développement des outils et systèmes informatiques ainsi que de la comptabilité, la gestion financière et des questions juridiques du Groupe.

4.8. INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

4.8.1. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

4.8.1.1. Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

4.8.1.2. Compte de résultat

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe consolidé de 49 553 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 34 079 milliers d'euros. Les charges externes totalisent 12 714 milliers d'euros et sont principalement constituées de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les charges de personnel se sont élevées à 8 394 milliers d'euros et les dotations aux amortissements et provisions à 2 094 milliers d'euros.

Les impôts et taxes totalisent 404 milliers d'euros et les autres produits et charges - 460 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel courant atteint la somme de 485 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel est de 485 milliers d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est de 230 milliers d'euros et les autres produits et charges financières totalisent -22 545 milliers d'euros, comprenant des pertes de cessions et de réévaluation de 20 903 milliers d'euros sur les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft détenues.

Après prise en compte de ces éléments, et de la charge d'impôt de 21 milliers d'euros, le déficit net du Groupe est de 22 311 milliers d'euros.

Le résultat de base par action est -1,52 euros.

4.8.1.3. Bilan

Les actifs non courants se composent d'écarts d'acquisitions nets pour un montant de 888 milliers d'euros, d'immobilisations incorporelles nettes pour un montant de 3 935 milliers d'euros, d'immobilisations corporelles nettes pour 3 845 milliers d'euros, d'actifs financiers pour 84 milliers d'euros.

Les actifs courants comprennent les éléments suivants :

- Les stocks ont une valeur nette de 15 325 milliers d'euros en tenant compte de provisions sur stock de 2 029 milliers d'euros.

- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à une valeur nette de 12 115 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 897 milliers d'euros.

- Le poste autres créances a une valeur nette de 2 069 milliers d'euros et concerne principalement des créances de taxe sur la valeur ajoutée et des créances d'avances et acomptes versés.

- Les actifs financiers s'élèvent à 12 153 milliers d'euros et le poste trésorerie et équivalents de trésorerie à 2 121 milliers d'euros.

- Les actifs d'impôts exigibles sont de 329 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 25 541 milliers d'euros.

Les passifs non courants totalisent 3 826 milliers d'euros dont 1 410 milliers d'euros d'emprunts.
Les passifs courants totalisent 23 497 milliers d'euros dont 5 282 milliers d'euros d'emprunts.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

	Au 31.12.08
Résultat net des sociétés intégrées	-22 311
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 263
- Reprises des amortissements et provisions	-27
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	18 262
+/- Charges et produits liés aux stock options	389
-/+ Plus et moins-values de cession	2 639
Variation des impôts différés	-526
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	-311
Coût de l'endettement financier	230
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	-81
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement	81
Variation du besoin en fonds de roulement	-6 296
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-6 526
Flux de trésorerie liés aux investissements	
Décaissements et encaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-989
Décaissements et encaissements sur immobilisations financières	2 997
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	2 008
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Augmentation de capital ou apports en numéraire	12
Emprunts	0
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	-1 303
Remboursement des emprunts	-1 904
Autres flux liés aux opérations de financement	-5
Total des flux liés aux opérations de financement	-3 200
Incidence des écarts de conversion	-54
Variation de trésorerie	-7 772
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	6 556
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	-1 216

4.8.2. COMPTES SOCIAUX DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

4.8.2.1. Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

4.8.2.2. Compte de résultat

Au cours de cet exercice, la société Guillemot Corporation a réalisé un chiffre d'affaires de 50 162 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 58 754 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 33 214 milliers d'euros et les charges externes pour 22 126 milliers d'euros. Les charges externes sont principalement constituées de prestations de services des filiales, de charges de transport, de publicité et de marketing. Les impôts et taxes et les charges de personnel totalisent 428 milliers d'euros et les autres charges 1 345 milliers d'euros. Les dotations aux amortissements représentent 648 milliers d'euros. Les provisions et dépréciations sur les actifs circulants s'élèvent à 1 158 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation diminué de l'ensemble des charges d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de -165 milliers d'euros.

En tenant compte du résultat financier de 2 427 milliers d'euros, du résultat exceptionnel de – 420 milliers d'euros, le résultat net atteint 1 823 milliers d'euros.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

- Produits financiers de participations	:	2445 milliers d'euros
- Différences de change	:	-1398 milliers d'euros
- Produits et charges d'intérêts/financiers	:	-450 milliers d'euros
- Résultat sur cessions VMP	:	2 385 milliers d'euros
- Reprises et dotations de provisions	:	-555 milliers d'euros

Les produits financiers de participations correspondent aux dividendes versés par certaines filiales du Groupe Guillemot Corporation SA pour 2 445 milliers d'euros.

Les produits financiers sont principalement constitués de 63 milliers d'euros d'intérêts de retard de paiement des filiales, de 72 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants et de 42 milliers d'euros de produits de trésorerie. Les produits financiers comprennent également un montant de 56 milliers d'euros correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges financières sont principalement constituées de charges d'intérêts d'emprunts et bancaires pour 319 milliers d'euros et de charges d'intérêts des comptes courants pour 270 milliers d'euros.

Les produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement correspondent principalement au résultat de cession de 162 368 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 2 389 milliers d'euros.

Les reprises sur provisions correspondent à des reprises de provisions sur des avances en compte courant pour un montant total de 90 milliers d'euros et des reprises diverses pour 341 milliers d'euros. Les dotations de provisions concernent les titres de participations de certaines filiales pour un montant total de 559 milliers d'euros et les titres propres pour 296 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

- Produits et charges sur opération de gestion	:	-1 milliers d'euros
- Produits et charges sur opération en capital	:	-456 milliers d'euros
- Reprises et dotations de provisions	:	37 milliers d'euros

Les reprises sur provisions exceptionnelles concernent des reprises liées à l'arrêt de l'activité 3D Display pour 18 milliers d'euros et une reprise au titre de la non-imputation de l'impôt forfaitaire annuel 2005 pour 19 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles incluent un montant de 456 milliers d'euros correspondant à la réintégration au passif du bilan de dettes en comptes courants envers les actionnaires fondateurs. Ces avances en comptes courants ont été abandonnées par ceux-ci en 2002 avec des clauses de retour à meilleure fortune.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

- Production de l'exercice	:	57 593 milliers d'euros
- Valeur ajoutée	:	2 253 milliers d'euros
- Excédent brut d'exploitation	:	1 825 milliers d'euros

4.8.2.3. Bilan

L'actif net immobilisé s'élève à 12 934 milliers d'euros. Il comprend 2 777 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles, 2 616 milliers d'euros d'immobilisations corporelles et 7 541 milliers d'euros d'immobilisations financières.

La société dispose d'un stock d'une valeur nette de 14 582 milliers d'euros.

Les autres créances d'un montant total de 2 160 milliers d'euros comprennent, entre autres, des avances en compte courant pour un montant net de 614 milliers d'euros.

Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 13 097 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 1 236 milliers d'euros.

Les valeurs mobilières de placement totalisent un montant net de 9 252 milliers d'euros.

Les actions propres détenues se répartissent entre les immobilisations financières (132 619 actions) et les valeurs mobilières de placement (134 545 actions). Le montant net de ces titres est de 404 milliers d'euros après une provision de 329 milliers d'euros.

Les capitaux propres totalisent 21 323 milliers d'euros.

Les dettes se décomposent comme suit :

ETAT DES DETTES (En milliers d'euros)	Au 31.12.08
Emprunts auprès des organismes de crédit	3 352
Emprunt obligataire	0
Dettes bancaires à moyen terme	40
Découverts bancaires et avances en devises	3 335
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 102
Dettes fiscales et sociales	475
Autres dettes	2 624
Dettes sur immobilisations	56
Groupe et associés	7 085
TOTAL	32 069
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0
Diminution des emprunts par remboursement	1 915
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31.12.08
Résultat net	1 823
Dotations et reprises des amortissements et provisions	1 691
Plus et moins-values de cessions	0
Marge brute d'autofinancement	3 514
Variation des besoins d'exploitation	-6 971
Variation des besoins hors exploitation	652
Variation du besoin en fonds de roulement	-6 319
Flux liés aux investissements	
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-28
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-716
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	0
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	55
Acquisition/cession filiale	0
Total des flux liés aux opérations d'investissements	-689
Augmentation de capital ou apports	12
Emprunts	0
Remboursement d'emprunts	-1 904
Total des flux liés aux opérations de financement	-1 892
Variation de trésorerie	-5 386
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	13 227
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	7 841

4.9. AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat de 1 823 462,94 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice au compte « report à nouveau débiteur ».

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

4.10. CHARGES OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.11. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

4.11.1. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2008

Au 31 décembre 2008, le groupe familial Guillemot détenait directement et indirectement 74,53 % du capital et 85,62% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient à titre direct et indirect plus de 5% du capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la société Guillemot Brothers S.A. a franchi les seuils suivants mentionnés à l'article L.233-7 du code de commerce :

- franchissement à la baisse, le 22 septembre 2008, du seuil des deux tiers en capital ; et
- franchissement à la hausse, le 23 décembre 2008, du seuil des deux tiers en capital.

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas d'actionariat salarié au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce.

Actionnaires	Au 31/12/2008				Au 31/12/2007			
	Nbre de titres	%	Nbre de droits de vote (1)	%	Nbre de titres	%	Nbre de droits de vote (1)	%
Membres de la famille Guillemot (2)	1 119 947	7,48%	1 757 189	7,13%	1 059 945	7,09%	1 958 087	8,03%
Guillemot Brothers S.A. (3)	10 034 030	67,05%	19 357 060	78,49%	10 094 032	67,48%	18 840 831	77,29%
Concert	11 153 977	74,53%	21 114 249	85,62%	11 153 977	74,57%	20 798 918	85,32%
Auto-contrôle	267 164	1,79%	0	0,00%	230 840	1,54%	0	0,00%
Public	3 544 735	23,68%	3 547 989	14,38%	3 574 359	23,89%	3 577 840	14,68%
Total	14 965 876	100,00%	24 662 238	100,00%	14 959 176	100,00%	24 376 758	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale.

(2) Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, administrateurs de Guillemot Corporation S.A., ainsi que deux autres membres de la famille Guillemot.

(3) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

4.11.2. ACTIONS PROPRES

Au début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008, la société détenait 230 840 actions propres. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, 527 647 actions ont été acquises et 491 323 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité. La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, la société détenait 267 164 actions propres.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2007 :	230 840
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice :	527 647
Cours moyen des acquisitions :	1,97 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	491 323
Cours moyen des ventes :	2,00 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :	0
Montant des frais de négociation de l'exercice :	0
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008 :	267 164
Valeur des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008 évaluées au cours d'achat :	733 123,05 €
Valeur nominale totale des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008 :	205 716,28 €
- dont au titre de la conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe :	144 187,12 €
- dont au titre du contrat de liquidité :	61 529,16 €
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice (ventes dans le cadre du contrat de liquidité) :	491 323
Réallocations ayant eu lieu au cours de l'exercice :	Néant
Fraction du capital représentée par les actions détenues au 31 décembre 2008:	1,79%

4.11.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

Les montants sont exprimés en euros à compter du 11 septembre 2001, date à laquelle le capital social a été converti en euros.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant de l'augmentation de capital			Montant de la réduction de capital	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission ou de conversion ou d'apport	Montants cumulés du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par conversion	Par incorporation de réserves				
01/09/97	Création de la société	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	20 F	-	20 000 000 F
01/08/98	Division du nominal	1 000 000	2 000 000	-	-	-	-	10 F	-	20 000 000 F
24/11/98	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	353 000	2 353 000	3 530 000 F	-	-	-	10 F	98 840 000 F	23 530 000 F
23/02/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	67 130	2 420 130	-	671 300 F	-	-	10 F	30 152 775 F	24 201 300 F
23/02/00	Division du nominal	2 420 130	4 840 260	-	-	-	-	5 F	-	24 201 300 F
17/05/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	93 550	4 933 810	-	467 750 F	-	-	5 F	21 009 922 F	24 669 050 F
17/05/00	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	222	4 934 032	1110 F	-	-	-	5 F	64 420 F	24 670 160 F
17/05/00	Augmentation de capital par émission d'actions	953 831	5 887 863	4 769 155 F	-	-	-	5 F	321 206 020 F	29 439 315 F
13/09/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	20 818	5 908 681	-	104 090 F	-	-	5 F	4 675 409 F	29 543 405 F
11/09/01	Augmentation de capital par conversion d'obligations	128 750	6 037 431	-	643 750 F	-	-	5 F	28 915 312 F	30 187 155 F
11/09/01	Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale	-	6 037 431	-	-	-	-	-	-	4 602 002,11 €
16/05/02	Rétablissement de la valeur nominale et augmentation de capital par élévation de la valeur nominale (1)	-	6 037 431	-	-	46 819,76	-	0,77	-	4 648 821,87
16/05/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (1)	4 376	6 041 807	-	3 369,52	-	-	0,77	149 790,48	4 652 191,39
28/06/02	Augmentation de capital par apport en nature (2)	435 278	6 477 085	335 164,06	-	-	-	0,77	4 587 835,94	4 987 355,45
30/08/02	Augmentation de capital par apport en nature (3)	3 000 000	9 477 085	2 310 000	-	-	-	0,77	12 690 000	7 297 355,45
30/08/02	Réduction de capital par annulation d'actions propres (4)	416 665	9 060 420	-	-	-	320 832,05	0,77	- 11 346 025	6 976 523,40
19/09/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (5)	6 000	9 066 420	-	4 620	-	-	0,77	205 380	6 981 143,40
23/12/03	Augmentation de capital par apport en nature (6)	4 444 444	13 510 864	3 422 221,88	-	-	-	0,77	10 577 778,12	10 403 365,28
19/01/04	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (7)	81 446	13 592 310	62 713,42	-	-	-	0,77	181 624,58	10 466 078,70
16/11/06	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (8)	101	13 592 411	77,77	-	-	-	0,77	4 422,23	10 466 156,47
16/11/06	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 076 233	14 668 644	828 699,41	-	-	-	0,77	1 571 300,59	11 294 855,88
18/09/07	Augmentation de capital par conversion d'obligations (10)	290 532	14 959 176	-	223 709,64	-	-	0,77	700 710,36	11 518 565,52
29/01/08	Augmentation de capital par levées d'options (11)	6 700	14 965 876	5 159,00	-	-	-	0,77	7 102,00	11 523 724,52

- (1) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2002, utilisant l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 février 2002, a rétabli la mention de la valeur nominale dans les statuts pour la porter à 0,77 euro. Au cours de cette même séance, le conseil a constaté le nombre des obligations converties en actions depuis le début de l'exercice en cours et a constaté l'augmentation de capital correspondante.
- (2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 435 278 actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Participations S.A consistant en une part sociale de la société italienne Guillemot Srl et représentant 100% du capital de cette dernière. Le nombre d'actions nouvelles a été déterminé par la valeur de l'apport, égale à 4 923 000 euros, divisée par le cours de référence de l'action Guillemot Corporation correspondant à la moyenne des cours de clôture des soixante jours de bourse précédent la date de l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 3 000 000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Brothers S.A et consistant en un million de titres Ubi Soft Entertainment d'une valeur totale de quinze millions d'euros ; une parité de trois actions nouvelles Guillemot Corporation pour une action Ubi Soft Entertainment apportée a été retenue dans le contrat d'apport signé entre la société et Guillemot Brothers S.A. La Commission des opérations de bourse a apposé le 14 août 2002 le numéro d'enregistrement E.02-213 sur l'annexe au rapport du conseil d'administration présentée à l'assemblée générale extraordinaire.
- (4) Le conseil d'administration du 30 août 2002 réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a décidé l'annulation de 416 665 actions propres.
- (5) Le Conseil d'administration du 19 septembre 2002 a constaté le nombre d'obligations converties en actions entre le 16 mai 2002 et le 31 août 2002.
- (6) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 décembre 2003 a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature consenti par la société Guillemot Brothers SA et consistant en cinq millions d'actions Gameloft.
- (7) Le Conseil d'administration du 19 janvier 2004 a constaté le nombre de bons de souscription émis le 5 décembre 2003 et exercés pendant la période de souscription ayant expiré le 31 décembre 2003.
- (8) 100 bons de souscription d'actions émis en 1999 ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons de souscription non exercés à cette date ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.
- (9) Le Conseil d'administration dans sa séance du 16 novembre 2006 a décidé de réaliser l'augmentation de capital de deux millions quatre cent mille euros, prime d'émission comprise, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006. La souscription des 1 076 233 actions nouvelles a été libérée intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société détenues par la société Guillemot Brothers S.A.
- (10) Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 septembre 2007 a constaté le nombre d'obligations converties entre le 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire, et a constaté l'augmentation de capital correspondante. 13 206 obligations ont été converties pendant cette période.
- (11) Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2008 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 6 700 options ont été levées pendant cette période.

4.11.4. OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

4.11.4.1. Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les actions de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Guillemot Brothers S.A. (1)	Autres types d'opération (4)	22/09/2008	Euronext	500 002	1,85	925 003,70
	Acquisition	12/12/2008	Euronext	380 000	1,54	585 200,00
	Acquisition	23/12/2008	Euronext	60 000	1,40	84 000,00
Guillemot Claude (2)	Autres types d'opération (4)	22/09/2008	Euronext	100 000	1,85	185 000,00
Guillemot Michel (3)	Autres types d'opération (4)	22/09/2008	Euronext	100 000	1,85	185 000,00
Guillemot Yves (3)	Autres types d'opération (4)	22/09/2008	Euronext	100 000	1,85	185 000,00
	Cession	12/12/2008	Euronext	380 000	1,54	585 200,00
Guillemot Gérard (3)	Autres types d'opération (4)	22/09/2008	Euronext	100 000	1,85	185 000,00
	Cession	23/12/2008	Euronext	60 000	1,40	84 000,00
Guillemot Christian (3)	Autres types d'opération (4)	22/09/2008	Euronext	100 000	1,85	185 000,00

(1) *Personne morale dont la direction est assurée par M. Christian Guillemot, Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.*

(2) *Président Directeur Général de Guillemot Corporation S.A.*

(3) *Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.*

(4) *Distribution, par Guillemot Brothers S.A., d'un dividende en nature constitué de titres de participations Guillemot Corporation*

4.11.5. DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Est présenté ci-après le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital, accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la société Guillemot Corporation S.A. au conseil d'administration par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond	Durée de la délégation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/08
23/05/2007	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (avec et/ou sans droit préférentiel de souscription)	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émises : soixante millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 22/07/2009	Néant	Néant
23/05/2007	Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Dans la limite de 10% du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 22/07/2009	Néant	Néant

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond	Durée de la délégation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/08
22/05/2008	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la société	Nombre maximum d'actions pouvant être consenties : 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société	38 mois soit jusqu'au 21/07/2011	-	Néant
22/05/2008	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société à des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement : 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société	38 mois soit jusqu'au 21/07/2011	-	Néant
22/05/2008	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne	Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites : 2% du nombre total d'actions composant le capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 21/07/2010	-	Néant

4.11.6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

4.11.6.1. Structure du capital – Participations directes ou indirectes dans le capital de la société

L'information est présentée au paragraphe 4.11.1.

4.11.6.2. Exercice des droits de vote et transferts d'actions

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société. Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction aux transferts d'actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions aux transferts d'actions de la société.

En outre, la société n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

4.11.6.3. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4.11.6.4. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Aucun mécanisme de contrôle n'est prévu à ce jour la société n'ayant pas d'actionnariat salarié.

4.11.6.5. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts de la société ne prévoient pas de règles spécifiques en matière de nomination, remplacement des membres du conseil d'administration. En conséquence, les règles applicables en la matière sont celles prévues par les dispositions légales.

4.11.6.6. Pouvoir du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe 4.11.5 du Rapport de gestion.

Le conseil d'administration dispose par ailleurs d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

L'information concernant l'utilisation faite par le conseil d'administration de cette autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est donnée au paragraphe 4.11.2.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après :

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 21 novembre 2009)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Objectifs du programme de rachat par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
 - l'annulation des actions, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

4.11.6.7. Règles applicables à la modification des statuts de la société

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

4.11.6.8. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

4.12. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

4.12.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Fonctions exercées	Date d'entrée en fonction / renouvellement	Date d'expiration
Claude Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Président du conseil d'administration	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Président Directeur Général	1 ^{er} septembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Michel Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de la stratégie	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Yves Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Gérard Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de la recherche marketing	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Christian Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de l'administration	1 ^{er} septembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur

Il n'a pas été proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008 de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel Guillemot car ce dernier aurait atteint au cours d'un nouveau mandat la limite d'âge fixée par les statuts de la société.

4.12.2. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

4.12.2.1. Au sein du Groupe Guillemot Corporation

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Claude Guillemot	Président	Hercules Thustmaster SAS (France)
	Président et administrateur	Guillemot Inc (Canada) Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Guillemot Inc (Etats-Unis)
	Administrateur	Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong-Kong) Guillemot SA (Belgique) Guillemot Romania Srl (Roumanie) Guillemot Srl (Italie)
	Gérant	Guillemot GmbH (Allemagne)
Michel Guillemot	Administrateur	Guillemot SA (Belgique) Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Inc (Etats-Unis) Guillemot Inc (Canada)
Yves Guillemot	Administrateur	Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Inc (Etats-Unis) Guillemot Inc (Canada)
Gérard Guillemot	Administrateur	Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Inc (Etats-Unis) Guillemot Inc (Canada)
Christian Guillemot	Gérant	Guillemot Administration et Logistique SARL (France)
	Administrateur	Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Inc (Etats-Unis) Guillemot Inc (Canada) Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Guillemot SA (Belgique)

4.12.2.2. En dehors du Groupe

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Claude Guillemot	Directeur Général Délégué et Administrateur	Guillemot Brothers SA (France) Gameloft SA (France) Ubisoft Entertainment SA (France)
	Administrateur	Gameloft Inc. (Etats-Unis) Gameloft Iberica SA (Espagne) Gameloft Inc. (Canada) Gameloft Limited (Angleterre) Gameloft Live Developpements Inc (Canada) Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Ubisoft Sweden A/B (Suède) Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Administrateur suppléant	Ubisoft Norway A/S (Norvège) Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède)

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Michel Guillemot	Président Directeur Général et Administrateur	Gameloft SA (France)
	Directeur Général Délégué et Administrateur	Guillemot Brothers SA (France) Ubisoft Entertainment SA (France)
	Gérant	Gameloft Rich Games Production France SARL (France) Odyssee Interactive Games SARL (France) Gameloft GmbH (Allemagne) Gameloft Srl (Italie) Gameloft EOOD (Bulgarie) Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique) Gameloft S.P.R.L. (Belgique) Gameloft S.r.o (République Tchèque)
	Président	Gameloft Partnerships SAS (France) Gameloft Live SAS (France) Ludigames SAS (France) Gameloft Srl (Roumanie) Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine) Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine) Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine)
	Président et administrateur	Gameloft Inc (Etats-Unis) Gameloft Inc (Canada) Gameloft Limited (Grande-Bretagne) Gameloft KK (Japon) Gameloft Company Ltd (Vietnam) Gameloft Iberica SA (Espagne) Gameloft Argentina S.A. (Argentine) Gameloft Private India (Inde) Gameloft Co. Ltd. (Corée) Gameloft Ltd (Hong-Kong) Gameloft Philippines Inc. (Philippines) Gameloft Ltd (Singapour)
	Administrateur	Gameloft Australia Pty Ltd (Australie) Gameloft Live Developpements Inc (Canada) Gameloft Limited (Malte) Gameloft de Venezuela SA (Venezuela) Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
Christian Guillemot	Président Directeur Général	Guillemot Brothers SA (France)
	Président et administrateur	Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Vice Président	Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
	Directeur Général Délégué et Administrateur	Gameloft SA (France) Ubisoft Entertainment SA (France)
	Administrateur	Gameloft Inc. (Etats-Unis) Gameloft Iberica SA (Espagne) Gameloft Inc. (Canada) Gameloft Limited (Angleterre) Gameloft Live Developpements Inc (Canada) Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Ubisoft Sweden AB (Suède)

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Gérard Guillemot	Président	Longtail Studios Inc (Etats-Unis)
	Directeur Général Délégué et Administrateur	Guillemot Brothers SA (France) Gameloft SA (France) Ubisoft Entertainment SA (France)
	Administrateur	Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Gameloft Inc. (Etats-Unis) Gameloft Inc. (Canada) Gameloft Live Developpements Inc (Canada)
Yves Guillemot	Président Directeur Général	Ubisoft Entertainment SA (France)
	Directeur Général Délégué et Administrateur	Guillemot Brothers SA (France) Gameloft SA (France)
	Président	Ubisoft France SAS (France) Ludi Factory SAS (France) Ubisoft Books and Records SAS (France) Ubisoft Design SAS (France) Ubisoft Graphics SAS (France) Ubisoft Manufacturing & Administration SAS (France) Ubisoft Organisation SAS (France) Ubisoft Pictures SAS (France) Ubisoft Productions France SAS (France) Ubisoft Simulations SAS (France) Ubisoft World SAS (France) Ubisoft World Studios SAS (France) Tiwak SAS (France) Ubisoft Finland OY (Finlande)
	Président et administrateur	Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Ubisoft Canada Inc (Canada) Ubisoft Music Inc. (Canada) Ubisoft Music Publishing Inc. (Canada) Ubisoft Digital Arts Inc (Canada) Hybride Technologies Inc (Canada) Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Red Storm Entertainment Inc (Etats-Unis) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde) Ubi Games SA (Suisse)
	Vice-président et administrateur	Ubisoft Inc (Etats-Unis)
Administrateur exécutif	Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)	

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Yves Guillemot (suite)	Gérant	Ubisoft Computing SARL (France) Ubisoft Production Montpellier SARL (France) Ubisoft Production Annecy SARL (France) Ubisoft Development SARL (France) Ubisoft Editorial SARL (France) Ubisoft Support Studios SARL (France) Ubisoft Paris Studios SARL (France) Ubisoft Castelnau SARL (France) Ubisoft EMEA SARL (France) Ubisoft Marketing International SARL (France) Ubisoft Marketing France SARL (France) Ubisoft Operational Marketing SARL (France) Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL (France) Ubisoft Studios Montpellier SARL (France) Ubisoft Production Internationale SARL (France) Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne) Sunflowers Interactive Entertainment Software GmbH (Allemagne) Blue Byte GmbH (Allemagne) Ubisoft GmbH (Allemagne) Max Design Entertainment Software Entwicklungs GmbH (Autriche) Ubisoft Studios SL (Espagne) Ubisoft Studios Srl (Italie) Ubisoft Sarl (Maroc) Ubisoft BV (Pays Bas)
	Administrateur	Gameloft Inc. (Etats-Unis) Gameloft Inc. (Canada) Gameloft Live Developpements Inc (Canada) Ubisoft Pty Ltd (Australie) Ubisoft SA (Espagne) Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Red Storm Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Ubisoft Limited (Irlande) Ubisoft SpA (Italie) Ubisoft KK (Japon) Ubisoft Nagoya KK (Japon) Ubisoft Norway A/S (Norvège) Ubisoft Srl (Roumanie) Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour) Ubisoft Sweden AB (Suède) Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède) Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Liquidateur	Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)

4.12.3. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.12.3.1. Rémunérations versées par Guillemot Corporation S.A.

Mandataires sociaux	Montant brut en euros du 01/01/08 au 31/12/08	Montant brut en euros du 01/01/07 au 31/12/07
Claude Guillemot	90 582	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>90 582</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont avantage en nature</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Michel Guillemot	29 328	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>29 328</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont avantage en nature</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Yves Guillemot	29 328	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>29 328</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont avantage en nature</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Gérard Guillemot	29 328	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>29 328</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont avantage en nature</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Christian Guillemot	29 328	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>29 328</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont avantage en nature</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Marcel Guillemot	0	0
Total	207 894	205 800

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Leur rémunération est composée uniquement d'une partie fixe.

Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2008 a décidé de modifier le montant de la rémunération fixe versée au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués à compter du 1^{er} juin 2008. Il est rappelé que les rémunérations fixes versées aux mandataires sociaux jusqu'à cette date avaient été décidées par le conseil d'administration dans sa séance du 1^{er} juillet 2002.

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot ne bénéficient pas de contrats de travail.

Le conseil d'administration n'a pas à ce jour mis en place de comité de rémunération.

Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce, n'a été versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.
Le détail des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figure au paragraphe 4.15.2.2.

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation SA n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation au cours de l'exercice.

4.12.3.2. Rémunérations versées par la société contrôlante

La société Guillemot Brothers SA contrôle la société Guillemot Corporation SA au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Mandataires	Montant brut en euros du 01/01/08 au 31/12/08 (1)	Montant brut en euros du 01/01/07 au 31/12/07 (1)
Claude Guillemot	217 331	45 600
Michel Guillemot	161 191	45 600
Yves Guillemot	33 581	45 600
Gérard Guillemot	230 456	45 600
Christian Guillemot	288 794	45 600
Marcel Guillemot	0	0
Total	931 353	228 000

(1) Aucune rémunération variable ou exceptionnelle n'a été versée.
Aucun avantage n'a été reçu.

4.13. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

4.13.1. INFORMATIONS SOCIALES

4.13.1.1. Informations liées à l'effectif

4.13.1.1.1. Effectif total

L'effectif en poste au 31 décembre 2008 se répartit comme suit :

	Société-mère	Filiales françaises	Filiales étrangères	Total
Effectif au 31 décembre 2008	5	83	92	180
Dont CDI	5	78	92	175
Dont CDD	0	5	0	5

L'effectif moyen sur l'exercice s'est élevé, pour les sociétés françaises du Groupe, à 81,25 personnes. L'effectif au 31 décembre 2007 s'élevait à 152 personnes et au 31 décembre 2006 à 132 personnes.

4.13.1.1.2. Embauches

Au cours de l'exercice, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à 43 : une au Royaume-Uni, une en Italie, six en Allemagne, deux à Hong-Kong, treize en France et vingt en Roumanie.

Sept contrats à durée déterminée ont été conclus au sein des sociétés françaises.

4.13.1.1.3. Licenciements et leurs motifs

Les licenciements (au nombre deux au sein des sociétés étrangères) prononcés au cours de l'année sont liés à des motifs non-économiques.

4.13.1.1.4. Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires s'élève pour les sociétés françaises du Groupe à 2309, et à 2907 pour les sociétés étrangères.

Le paiement d'heures supplémentaires par les sociétés françaises correspond très majoritairement à la compensation financière de journées de récupération du temps de travail non prises.

4.13.1.1.5. Main d'œuvre extérieure à la société

Le recours par les sociétés françaises du Groupe à du personnel intérimaire au cours de l'exercice a représenté 1439 jours de contrat de mission (en équivalence temps-complet). Les sociétés étrangères n'ont pas eu recours à cette catégorie de collaborateurs.

4.13.1.2. Organisation du temps de travail

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par l'application du cadre réglementaire en la matière, à savoir :

France :	35 heures
Canada :	40 heures
Royaume-Uni :	40 heures
Hong-Kong :	40 heures
Roumanie :	40 heures
Allemagne :	38,5 heures
Italie :	40 heures

C'est le cadre légal des 35 heures hebdomadaires travaillées qui s'applique aux salariés des sociétés françaises. L'organisation de ce temps de travail varie, selon les exigences de nos métiers et les souhaits des salariés, entre des durées de travail journalières équivalentes ou, plus fréquemment, une durée hebdomadaire du travail fixée à 37 heures et une journée de récupération du temps de travail toutes les quatre semaines.

Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel) au sein des filiales françaises et étrangères consolidées représente 7,7% de l'effectif au 31 décembre 2008.

4.13.1.2.1. Absentéisme et ses motifs

Le nombre de jours d'absence, pour les sociétés consolidées, au cours de l'exercice se répartit comme suit :

	France	Hors France
Congé maladie	433	142
Congé maternité	206	126
Accident du travail et trajet	22	0
Congé sans solde	33,5	15,5
Congé paternité	16	0
Autres absences	25,5	39
Total	736	322,5

4.13.1.3. Rémunérations

(En euros)	Société-mère	Filiales françaises consolidées	Filiales étrangères consolidées	Total
Rémunérations versées sur l'exercice	208 243	3 634 924	2 177 597	6 020 764
Charges sociales versées sur l'exercice	59 736	1 594 585	362 445	2 016 766

Les évolutions de salaire se font sur la base de négociations individuelles. Ces évolutions ont néanmoins été complétées, comme en 2007, par des augmentations générales en cours d'année dans plusieurs sociétés du Groupe.

Les dispositions du titre IV du livre IV du code de travail sont non applicables.

La société respecte l'égalité professionnelle entre ses salariés femmes et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches.

4.13.1.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les salariés de deux des trois sociétés françaises consolidées du Groupe sont représentés par des délégués du personnel.

4.13.1.5. Conditions d'hygiène et de sécurité

Les sociétés françaises continuent leur démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Par ailleurs, il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

4.13.1.6. Formation

Les sociétés françaises consolidées ont respecté le cadre défini par la réglementation en la matière, et mènent une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe. Le nombre de jours consacrés à la formation s'élève pour les sociétés françaises consolidées et pour l'exercice à 78,5.

4.13.1.7. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice, les sociétés françaises du Groupe ont eu recours aux prestations proposées par des Centres d'Aide par le Travail représentant un chiffre d'affaires total de 28 726 euros, soit 1,64 unités bénéficiaires.

Par ailleurs, le montant de la contribution des sociétés françaises du Groupe au titre de l'exercice en vue de l'insertion professionnelle des personnes handicapées est de 10 347 euros.

4.13.1.8. Œuvres sociales

Les sociétés du Groupe ont organisé des animations destinées à leur personnel, et peuvent également participer au financement d'activités sociales (séjours culturels pour les enfants de salariés etc...).

4.13.1.9. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance, en partie constitué par les prestations proposées par des Centres d'Aide par le Travail, s'est élevé à 35 366 euros au cours de l'exercice.

4.13.1.10. Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Des stagiaires étudiants sont ponctuellement accueillis au sein des différentes sociétés du Groupe.

4.13.1.11. Prise en compte par les filiales étrangères de l'impact de leur activité sur le développement régional et les populations locales

Néant.

4.13.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.13.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie – Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets – Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées – Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Le Groupe n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants.

Le Groupe demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement.

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en eau et énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux.

Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'eau et d'électricité.

Concernant les emballages de ses produits, le Groupe travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage.

En matière de recyclage des emballages, Guillemot Corporation contribue à Eco-Emballages pour la prise en charge des emballages des produits mis sur le marché français et à Duales System Deutschland pour la prise en charge des emballages des produits mis sur le marché allemand et ce en vue de leur valorisation.

Concernant les piles et accumulateurs incorporés dans ses produits, le Groupe contribue à Screlec pour la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des piles et accumulateurs mis sur le marché français et à Stibat pour ceux mis sur le marché hollandais.

Concernant les déchets électriques et électroniques, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement et la valorisation des produits mis sur les marchés français (Ecologic), hollandais (ICT-Milieu) et allemand (ISD Interseroh Dienstleistungs).

En outre, les déchets cartons et les piles usagées générés par le site français sont collectés par des prestataires de services en vue de leur valorisation.

4.13.2.2. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Néant.

4.13.2.3. Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Le Groupe n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Il n'existe pas au sein du Groupe de services internes de gestion de l'environnement.

4.13.2.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

4.13.2.5. Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Guillemot Corporation n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

4.13.2.6. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Aucun objectif n'est assigné aux filiales étrangères du Groupe, celles-ci ayant exclusivement une activité de marketing.

4.14. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Leurs rapports portent sur le contrôle des comptes annuels et consolidés, la justification de leurs appréciations et les vérifications spécifiques prévues par la loi. Ils vous donneront également lecture de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Lecture vous sera ensuite donnée des projets de résolutions.

Puis, nous ouvrirons le débat et passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation ce jour.

Le Conseil d'administration
Le 20 mars 2009

4.15. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

4.15.1. TABLEAU FINANCIER (ARTICLE R.225-102 DU CODE DE COMMERCE) DE LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

Exercice	2008	2007	2006	2005	2004
Capital social en fin d'exercice	11 524	11 519	11 295	10 466	10 466
Nb actions ordinaires	14 965 876	14 959 176	14 668 644	13 592 310	13 592 310
Nb actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nb maximal d'actions à créer	2 131 298	1 634 464	4 016 074	3 770 578	3 772 778
Par conversion d'obligations	0	0	2 381 610	2 381 610	2 383 810
Par levée d'options de souscription d'actions	2 131 298	1 634 464	1 634 464	955 464	955 464
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	433 504	433 504
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	50 162	43 303	36 646	20 891	27 916
Résultat avant impôts, participation, dotations, provisions	3 533	4 008	-2 007	3 521	-6 232
Impôts sur les bénéfices	-19	-30	-30	-105	-31
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations, provisions	1 823	5 182	1 547	-9 487	-1 733
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participations avant dotations et provisions	0,23	0,27	-0,14	0,26	-0,46
Résultat après impôts, participation, dotations et provisions	0,12	0,35	0,11	-0,70	-0,13
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés *	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale	208	206	206	206	206
Cotisations sociales et avantages sociaux	60	67	72	72	71

* Il s'agit des mandataires sociaux dirigeants, Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail.

4.15.2. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (ART. L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Deux plans d'options de souscription d'actions ont été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Aucune option de souscription d'actions attribuée dans le cadre des plans d'options existants n'a été levée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, les options de souscription d'actions restantes permettent la création potentielle maximale de 2 131 298 actions nouvelles, soit 12,47% de la somme des titres composant le capital et de ces actions nouvelles.

A ce jour, la société n'a pas mis en place de plan d'options d'achat d'actions.

4.15.2.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	1 ^{er} plan	2 ^{ème} plan	3 ^{ème} plan	4 ^{ème} plan	5 ^{ème} plan
Date de l'assemblée générale	12/11/98	12/11/98	21/12/00	21/12/00	15/02/02
Date du Conseil d'administration	14/11/98	06/12/99	17/04/01	18/04/01	04/11/02
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	96 466	100 000	28 000	72 000	199 998
- dont par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	20 000	22 000	2 520	6 160	199 998
Point de départ d'exercice des options	27/11/03	06/12/04	17/04/05	18/04/02	04/11/06
Date d'expiration des options	14/11/08	06/12/09	17/04/11	18/04/11	04/11/12
Prix de souscription (en euros)	16,76	36	29	29	1,36
Modalités d'exercice	-	-	-	25% par an	-
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0
Dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2008	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	96 466	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	0	100 000	28 000	72 000	199 998

	6 ^{ème} plan	7 ^{ème} plan	8 ^{ème} plan	9 ^{ème} plan	10 ^{ème} plan
Date de l'assemblée générale	20/02/03	20/02/03	20/02/03	15/06/06	15/06/06
Date du Conseil d'administration	01/09/03	22/02/06	22/02/06	18/02/08	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	459 000	433 000	246 000	383 000	217 000
- dont par les mandataires sociaux	0	75 000	0	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	218 000	157 500	82 000	200 000	130 000
Point de départ d'exercice des options	01/09/07	22/02/10	22/02/08	18/02/12	18/02/10
Date d'expiration des options	01/09/13	22/02/16	22/02/16	18/02/18	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,83	1,74	1,77	1,91	1,91
Modalités d'exercice	-	-	1/3 par an	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	6 700	0	0	0	0
Dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2008	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	452 300	433 000	246 000	383 000	217 000

Il est précisé qu'aucune des options de souscription d'actions attribuées le 14 novembre 1998 dans le cadre du premier plan d'option n'a été levée et que celles-ci sont toutes devenues caduques le 14 novembre 2008.

4.15.2.2. Options de souscription d'actions consenties et souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix unitaire (en euros)	Date d'échéance	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5	Plan N°6	Plan N°7	Plan N°8	Plan N°9	Plan N°10
Options de souscription d'actions consenties, durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe :													
- Claude Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-
- Michel Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-
- Yves Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-
- Gérard Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-
- Christian Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-
Options levées, durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, par chaque mandataire social :													
- Claude Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Michel Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Yves Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Gérard Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Christian Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix Moyen pondéré	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5	Plan N°6	Plan N°7	Plan N°8	Plan N°9	Plan N°10
Options consenties, durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	330 000	1,91	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	130 000
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

4.15.3. RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES (ART. L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux et aux salariées non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ni au cours des exercices précédents.

4.15.4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport, de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos de 31 décembre 2008, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, de l'étendue des pouvoirs du président directeur général, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services comptabilité, consolidation et juridique sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe et dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux. Il a été approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 20 mars 2009.

A - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société ne se réfère pas au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le premier code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, au motif que celui-ci a été conçu avant tout pour les grandes entreprises et ne paraît pas adapté à la taille de la société.

La société étudiera les codes en cours de préparation spécialement adaptés aux valeurs moyennes et petites, dont fait partie la société, dès qu'ils seront publiés.

B - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Composition du conseil d'administration

L'article 9 des statuts prévoit que la société puisse être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et ne pas être âgé de plus de 80 ans.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Votre conseil d'administration est composé de cinq membres. Il ne comprend pas d'administrateur indépendant, ni d'administrateur élu par les salariés.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est présentée aux paragraphes 4.12.1 et 4.12.2 du Rapport de gestion.

2) Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il représente le conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Dans sa séance du 29 avril 2002, votre conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

Votre conseil d'administration a approuvé le projet de Règlement intérieur du Conseil d'administration proposé par son président, dans sa séance du 31 octobre 2007. Ce règlement fixe les principes directeurs de fonctionnement de votre conseil d'administration.

3) Tenue des réunions du conseil d'administration

L'article 10 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les réunions du conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, lorsque la loi l'autorise, les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni neuf fois. Le taux de présence aux réunions s'est élevé à 100%.

Date	Ordre du jour des réunions du conseil d'administration
29/01/2008	Constatation des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et constatation de l'augmentation de capital correspondante; Modifications corrélatives des statuts; Pouvoirs à donner.
18/02/2008	Désignation des bénéficiaires d'un neuvième plan d'options de souscription d'actions, détermination du prix de souscription et des modalités des options; Désignation des bénéficiaires d'un dixième plan d'options de souscription d'actions, détermination du prix de souscription et des modalités des options; Pouvoir à donner.
11/03/2008	Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007; Proposition d'affectation et de répartition du résultat; Résolutions à présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires; Convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
01/04/2008	Remboursement d'avances en comptes courants d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à une meilleure fortune.
30/04/2008	Arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L232-2 du Code de commerce et établissement des rapports sur ces documents.
16/05/2008	Modification de la rémunération du Président Directeur Général; Modification de la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.
23/05/2008	Convocation d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires.
01/07/2008	Examen et approbation du projet de dissolution et de mise en liquidation de la filiale suisse, Guillemot Suisse S.A.; Pouvoirs au Président.
31/10/2008	Arrêté des documents périodiques visés à l'article L232-2 du Code de commerce et établissement des rapports sur ces documents.

4) Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 10 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tout moyen même verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels, conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce.

5) Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion ou leur ont été remis en séance.

5) Comités spécialisés

Aucun comité n'a été mis en place, à ce jour, par le conseil d'administration.

6) Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

C - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe s'est appuyé sur les recommandations formulées par l'AMF dans son rapport publié le 22 janvier 2007 ainsi que sur le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées.

Le Groupe a également utilisé le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites de ce cadre de référence afin de faciliter la réflexion et la communication sur le contrôle interne et de permettre à la société d'identifier les points de contrôle à améliorer.

1) Objectifs des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre ces objectifs, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

2) Organisation générale du contrôle interne

a) Périmètre du contrôle interne

La société-mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales, en les adaptant à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société-mère et les filiales.

b) Acteurs chargés du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe Guillemot repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

Chaque collaborateur du Groupe est sensibilisé aux règles de conduite et d'intégrité qui sont le fondement même du contrôle interne du Groupe. Chaque collaborateur a la connaissance nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

♦ **Le Président Directeur Général** est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

♦ **Les Services Comptables et Financiers** regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

Le service contrôle de gestion du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) aux responsables.

Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

Le Service Comptabilité et Consolidation a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale,
- la coordination avec les Commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

Le Service Trésorerie

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

Le Service Juridique

Le Groupe est doté d'un service juridique interne qui assure des prestations au profit des différents services des sociétés du Groupe.

Ce service a en charge :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe,
- le suivi des contentieux et risques juridiques, et constitue une interface avec le service comptabilité pour leur prise en compte dans les états financiers,
- le suivi des engagements hors bilan,
- le suivi des différents contrats d'assurance du Groupe.

Le Service Ressources Humaines

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

Le Service Communication Financière

Le Service communication financière diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers et des investisseurs, les informations nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le service en charge des systèmes d'information gère le développement d'outils spécifiques et collabore au choix des solutions informatiques. Il effectue un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les besoins opérationnels.

c) Mise en œuvre du contrôle interne

◆ Procédures de contrôle de gestion

Business plan

L'organisation de la prévision est centralisée et organisée au niveau du siège par le service contrôle de gestion qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

Budget annuel

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec le service contrôle de gestion, établissent pour l'année à venir un budget annuel.

Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction générale en fin d'année précédant la période de référence.

Tableau de bord hebdomadaire

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction générale qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires consolidé
- la marge brute
- les frais
- le niveau du stock
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets
- les indicateurs de tendances

Rapprochement avec les données comptables

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

Prévisions financières

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

◆ Procédures de contrôle des engagements

Rédaction, approbation et suivi des contrats

Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction générale et les opérationnels.

Contrôle des contrats

Les contrats, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle du service juridique. Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé au service juridique.

Les achats

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

Les ventes

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service juridique et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures strictes sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la direction commerciale.

◆ Procédure de contrôle des actifs

Les immobilisations

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

Les stocks

Un inventaire physique est effectué tous les ans.

Le suivi des entrées, des sorties et du stockage des marchandises fait l'objet d'une procédure rigoureuse à l'aide d'un outil de gestion spécifique développé en interne. Un contrôle quantitatif régulier est effectué pour les références à forte rotation.

◆ Procédure de contrôle de la trésorerie

Sécurisation des paiements

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

Gestion du risque de liquidité

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting quotidien à la Direction générale de la situation de la trésorerie nette.

Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les achats de marchandises sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. En conséquence, il a été choisi de ne pas souscrire de couverture de risque de change. Cependant, au moment de ses commandes, le Groupe procède à l'achat d'une partie des dollars pour couvrir le risque de change lié à une éventuelle hausse du dollar.

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction générale. Au 31 décembre 2008, le Groupe ne dispose ni de contrat de couverture de change, ni de couverture de taux.

◆ Procédure de production et de contrôle de l'information financière

Constatation du chiffre d'affaires

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par le déversement des données de facturation du logiciel de facturation dans les systèmes comptables.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant de la gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

Outils comptables

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Le développement en interne d'outils spécifiques de gestion permet d'optimiser les besoins.

Procédures d'analyse et de contrôle

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale sur le plan de l'homogénéité de l'information restituée et sur la rapidité d'acquisition des informations saisies.

Le principe de séparation des tâches est appliqué au niveau du service comptable pour éviter les risques d'erreur ou de fraude.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

Procédures d'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires en conformité avec les normes IFRS. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,

- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

Communication financière

Le Président Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières, le service communication ainsi que le service juridique.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services concernés : juridique, comptabilité, consolidation, ressources humaines, l'ensemble étant validé par la Direction générale.

Enfin, le document de référence est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale et par voie de communiqués de presse mis en ligne sur le site Internet du Groupe Guillemot (disponibles sur ce site en langue française et en langue anglaise).

d) Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction générale qui en confie l'exécution au service comptabilité et consolidation et en contrôle l'exécution.

e) Conclusion

Les procédures de contrôle interne du Groupe Guillemot font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.

En 2007, un audit du système d'information avait été réalisé par un prestataire externe, permettant de mettre en avant les pistes d'amélioration des systèmes d'information du Groupe et de mettre en place les actions à mener. La revue de ces mesures en 2008 a mis en lumière des améliorations notables.

Le Président du Conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

D - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

A ce jour, le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs particulière à votre Président Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

E - PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 14 des statuts et sont reprises ci-après : « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Il est précisé qu'un actionnaire ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par son conjoint ou par un autre actionnaire.

F - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est constituée d'une partie fixe. Elle n'est constituée d'aucune partie variable et d'aucun avantage en nature.

Lorsque des options de souscription d'actions sont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux est identique. Le dirigeant mandataire social doit par ailleurs faire partie de la société au moment de la levée des options.

Concernant les options attribuées depuis le 1^{er} janvier 2007, le dirigeant mandataire social doit conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de ses fonctions.

G - INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévus à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, sont présentés au paragraphe 4.11.6 du Rapport de gestion.

Fait à Chantepie, le 20 mars 2009
Le Président du conseil d'administration

5. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

Conformément au Règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Guillemot Corporation présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2008 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne (ce référentiel est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

Toutes les données sont en milliers d'euros.

5.1. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	Net 31.12.08	Net 31.12.07
Ecart d'acquisition	5.5.5.1	888	888
Immobilisations incorporelles	5.5.5.2	3 935	2 793
Immobilisations corporelles	5.5.5.3	3 845	3 798
Actifs financiers	5.5.5.4	84	139
Actifs d'impôts exigibles	5.5.5.8	0	249
Impôts différés actifs	5.5.6.7	0	0
Actifs non courants		8 752	7 867
Stocks	5.5.5.5	15 325	7 134
Clients	5.5.5.6	12 115	9 372
Autres créances	5.5.5.7	2 069	1 953
Actifs financiers	5.5.5.4	12 153	36 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 121	6 579
Actifs d'impôts exigibles	5.5.5.8	329	1 900
Actifs courants		44 112	62 993
Total Actif		52 864	70 860
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.08	31.12.07
Capital (1)		11 524	11 519
Primes (1)		10 433	10 426
Réserves et résultat consolidé (2)		3 330	25 313
Ecart de conversion		254	108
Capitaux propres groupe	5.5.5.9	25 541	47 366
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres de l'ensemble		25 541	47 366
Engagements envers le personnel	5.5.5.11	237	194
Emprunts	5.5.5.12	1 410	3 053
Autres dettes	5.5.5.13	2 179	2 635
Impôts différés passifs	5.5.6.7	0	526
Passifs non courants		3 826	6 408
Fournisseurs		11 969	9 872
Emprunts à court terme	5.5.5.12	5 282	2 240
Dettes fiscales		1 189	279
Autres dettes	5.5.5.13	4 974	4 633
Provisions	5.5.5.10	83	62
Passifs courants		23 497	17 086
Total Passif		52 864	70 860

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice -22 311 milliers d'euros

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.08	31.12.07
Chiffre d'affaires net	5.5.4	49 553	43 294
Achats consommés	5.5.6.1	-34 079	-22 008
Charges externes	5.5.6.1	-12 714	-9 873
Charges de personnel	5.5.6.1	-8 394	-7 120
Impôts et taxes		-404	-334
Dotations aux amortissements	5.5.6.2	-1 166	-932
Dotations aux provisions	5.5.6.2	-928	-100
Variation des stocks de produits finis	5.5.6.3	9 077	818
Autres produits et charges d'exploitation	5.5.6.4	-460	-938
Résultat opérationnel courant		485	2 807
Autres produits opérationnels	5.5.6.5	0	0
Autres charges opérationnelles	5.5.6.5	0	0
Résultat opérationnel		485	2 807
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		93	207
Coût de l'endettement financier brut		323	364
Coût de l'endettement financier net	5.5.6.6	-230	-157
Autres charges et produits financiers	5.5.6.6	-22 545	24 529
Charge d'impôt	5.5.6.7	-21	-756
Résultat net de l'ensemble consolidé		-22 311	26 423
dont résultat net des activités arrêtées	5.5.6.8	0	0
Part des intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part du groupe		-22 311	26 423
Résultat de base par action	5.5.6.9	-1,52 €	1,82 €
Résultat dilué par action	5.5.6.9	-1,36 €	1,70 €

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total capitaux propres
Situation au 01.01.07							
		11 295	9 726	-5 707	4 357	88	19 759
<hr/>							
Résultat au 31.12.07					26 423		26 423
Affectation résultat 31.12.06				4 357	-4 357		0
Augmentation de capital par compensation de créances		224	700				924
Augmentation de capital par exercice de BSA				-116			-116
Plus-value sur titres propres				-6			-6
Stock options				362			362
Ecart de conversion						20	20
<hr/>							
Situation au 31.12.07		11 519	10 426	-1 110	26 423	108	47 366
<hr/>							
Situation au 01.01.08		11 519	10 426	-1 110	26 423	108	47 366
<hr/>							
Résultat au 31.12.08	5.5.6				-22 311		-22 311
Affectation résultat 31.12.07				26 423	-26 423		0
Augmentation de capital par levée d'options	5.5.5.9	5	7				12
Titres de l'entreprise consolidante	5.5.5.9			-15			-15
Plus et moins-values sur titres propres	5.5.5.9			-42			-42
Stock options	5.5.5.9			389			389
Autres				-4		146	142
<hr/>							
Situation au 31.12.08		11 524	10 433	25 641	-22 311	254	25 541

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphe	31.12.08	31.12.07
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées		-22 311	26 423
+ Dotations aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)		1 263	988
- Reprises des amortissements et provisions		-27	-485
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.5.6.6	18 262	-22 940
+/- Charges et produits liés aux stock options	5.5.5.9	389	361
-/+ Plus et moins-values de cession		2 639	-1 441
Variation des impôts différés	5.5.6.7	-526	526
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net		-311	3 432
Coût de l'endettement financier net	5.5.6.6	230	157
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net		-81	3 589
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement		81	-17
Variation du besoin en fonds de roulement		-6 296	-1 024
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		-6 526	2 391
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.5.5.2	-64	-40
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.5.3	-929	-599
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.5.5.3	4	1 457
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	5.5.5.4	-9	-227
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5.5.5.4	3 006	4 175
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		2 008	4 766
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports en numéraire	5.5.5.9	12	0
Rachat et reventes d'actions propres		0	0
Emprunts	5.5.5.12	0	5 750
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	5.5.5.13	-1 303	-4 162
Remboursement des emprunts	5.5.5.12	-1 904	-7 660
Autres flux liés aux opérations de financement		-5	0
Total des flux liés aux opérations de financement		-3 200	-6 072
Incidence des écarts de conversion		-54	5
Variation de trésorerie		-7 772	1 090
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5.1 et 5.5.5.12	6 556	5 466
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	5.1 et 5.5.5.12	-1 216	6 556

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.5.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2008 a été marqué par la poursuite de la croissance de l'activité du Groupe et par son entrée dans le secteur des netbooks.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel s'établit à 49,6 millions d'euros en hausse de 14,55% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant ressort à 0,5 million d'euros pour un résultat de 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ce résultat est impacté par les coûts non récurrents d'environ 1,5 million d'euros liés au développement de la gamme de netbook Hercules eCAFÉ™.

Le résultat net consolidé s'établit à -22,3 millions d'euros contre 26,4 millions d'euros à période comparable. Cette perte provient essentiellement de la baisse de valeur du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft détenus par le Groupe, la valeur du portefeuille passant de 36,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Dans la période, le Groupe a cédé pour 3 millions d'euros de titres Ubisoft Entertainment.

Les capitaux propres passent de 47,4 millions d'euros à 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2008. Malgré la forte baisse observée du cours des actions détenues, le Groupe conserve une structure financière solide, ses actifs financiers excédant son endettement net (hors VMP) de 5 millions d'euros au 31 décembre 2008. Sur la période, le Groupe a remboursé 1,3 million d'euros d'avances en comptes courants d'actionnaires et 1,9 million d'euros d'emprunts bancaires.

5.5.2. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

5.5.2.1. Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 :

IAS 39, Reclassement d'actifs.

IFRS 7, Reclassement d'actifs financiers.

IFRIC 11, Actions propres et transactions intragroupe.

IFRIC 14, Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2008 et n'ont pas été adoptés par anticipation :

IAS 1 révisée, Présentation des états financiers.

IAS 1 révisée/IAS 32, Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation.

IAS 1 révisée, Présentation au bilan de dérivés classés en « trading ».

IAS 7, Amendements consécutifs d'IAS 16.

IAS 8, Statut des guides d'application.

IAS 10, Dividendes votés après la clôture.

IAS 16, Ventes d'actifs préalablement donnés en location.

IAS 18, Coûts de mise en place d'un prêt.

IAS 19, Amendements de régime : réduction de régime et coûts des services passés négatif, coûts d'administration du régime, remplacement de l'expression « être dû », suppression de la référence à la comptabilisation des passifs éventuels.

IAS 20, Prêts à taux d'intérêt inférieur au marché accordés par le gouvernement, modifications terminologiques.

IAS 23 révisée, Coûts d'emprunt et composantes des coûts d'emprunt.

IAS 27 révisée, Etats financiers consolidés et individuels.

IAS 28, Dépréciation de la participation dans une entreprise associée, informations à fournir concernant les participations dans des entreprises associées comptabilisées à la juste valeur par résultat.

IAS 29, Description de la méthode d'évaluation dans les états financiers.

IAS 31, Informations à fournir concernant les participations dans des entreprises contrôlées conjointement comptabilisées à la juste valeur par résultat.

IAS 32 amendements, Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation.

IAS 34, Résultat par action dans les états financiers intermédiaires.

IAS 36, Informations à fournir concernant les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

IAS 38, Activités de publicité et de promotion.

IAS 39, Reclassement d'un dérivé dans ou hors de la catégorie de la juste valeur par le biais du compte de résultat, prise en compte de la couverture dans l'information sectorielle, arrêt d'une couverture en juste valeur et ré-estimation du taux d'intérêt effectif, classement d'un instrument financier dans la catégorie détenu à des fins de transaction.

IAS 39 amendement, Eléments éligibles à une opération de couverture.

IAS 40, Immeubles de placement pris en location.

IAS 41, Taux d'actualisation pour la détermination de la juste valeur d'un actif biologique.

IFRS 1 amendements, Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels.

IFRS 2 amendements, Conditions d'acquisition des droits.

IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises.

IFRS 5, Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif.

IFRS 7, Présentation des états financiers.

IFRS 8, Segments opérationnels.

IFRIC 11, Actions propres et transactions intragroupe.

IFRIC 12, Concessions de services.

IFRIC 13, Programme de fidélisation clients.

IFRIC 15, Contrats pour la construction de biens immobiliers.

IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

IFRIC 17, Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires.

Ces normes, amendements à des normes existantes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

5.5.2.2. Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Guillemot Corporation sont intégrées globalement. L'ensemble des sociétés consolidées a arrêté ses comptes annuels le 31 décembre 2008. Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le Groupe Guillemot Corporation n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses autres participations.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intragroupe sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminés.

5.5.2.3. Immobilisations incorporelles

▪ Marques

Les marques acquises par le Groupe ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Leur durée d'utilité est réexaminée chaque année et les marques sont soumises à des tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient.

▪ Ecarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. L'écart positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs nets identifiables est porté à la rubrique " écarts d'acquisition ". Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies.

Les éléments acquis par le Groupe reconnus comme des fonds de commerce, et en particulier les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) permettant à la société d'exercer son

activité et de poursuivre son développement, mais qui ne répondent pas aux critères d'identification permettant de les présenter isolément à l'actif du bilan consolidé, sont également assimilés à des écarts d'acquisition.

▪ Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que certaines conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre
- Capacité à l'utiliser ou le vendre
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Actuellement dans les comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

▪ Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

▪ Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte Licences et amortis en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

5.5.2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilisation par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivants :

Bâtiments :	20 ans (linéaire)
Agencements et aménagements :	10 ans (linéaire)
Installations techniques :	entre 5 et 10 ans (linéaire)
Matériel de transport :	4 ou 5 ans (linéaire)
Matériel de bureau et matériel informatique :	entre 3 et 5 ans (linéaire)
Mobilier :	5 à 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

5.5.2.5. Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les marques et fonds de commerce détenus en France sont alloués aux deux unités génératrices de trésorerie Hercules et Thrustmaster composant les segments de l'information sectorielle primaire.

5.5.2.6. Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Ils sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon une méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Il n'y a pas de contrats de location financement en cours au 31 décembre 2008.

5.5.2.7. Actifs financiers

Le référentiel IFRS définit quatre catégories d'actifs financiers que sont les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente.

Les titres en portefeuille sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, augmenté, dans le cas des actifs autres que ceux classés parmi les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette réévaluée et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les actions auto-détenues à la clôture sont déduites des capitaux propres du Groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 717 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (Méthode FIFO).

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le dernier cours du jour du mois de clôture pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et s'il existe un indicateur objectif de dépréciation, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

5.5.2.8. Actifs d'impôts exigibles

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

5.5.2.9. Stocks et encours

Les stocks et encours de l'ensemble des sociétés du Groupe sont évalués, après élimination des marges internes, sur la base de leur coût d'approvisionnement. L'évaluation est réalisée selon la méthode FIFO.

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.

5.5.2.10. Avances et acomptes versés

Ce poste regroupe les acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

5.5.2.11. Clients

Les clients ont été évalués initialement à leur juste valeur. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

5.5.2.12. Autres créances

Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

5.5.2.13. Impôts différés

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitement de consolidation et les bases fiscales des actifs et passifs, sont comptabilisés selon la méthode du taux variable. Des impôts différés sont constatés au compte de résultat et au bilan pour tenir compte des déficits courants ou résultant d'amortissements réputés différés dès lors que leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans les délais de récupération probables. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus.

5.5.2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de certificats de dépôt.

5.5.2.15. Opérations en monnaies étrangères et conversion des états financiers

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et les passifs non couverts exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion actifs et passifs monétaires sont incorporés dans le résultat consolidé au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Toutes les filiales du Groupe ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale. Les comptes des filiales étrangères en devises étrangères, non situées dans des zones à forte inflation, sont convertis selon la méthode du cours de clôture, les écarts de conversion étant rapportés aux capitaux propres.

5.5.2.16. Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les comptes courants, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

5.5.2.17. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale.

5.5.2.18. Avantages au personnel

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ce régime est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le Groupe n'a pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe. Une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite.

5.5.2.19. Paiements en actions et assimilés

Le Groupe comptabilise une charge pendant la période d'attribution des droits relative à l'évaluation du coût des stocks options.

5.5.2.20. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

L'information sectorielle primaire concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle secondaire est basée sur les secteurs géographiques suivants : France, Union européenne hors France et Autres.

5.5.2.21. Comptabilisation des produits

Les conditions générales de vente ne prévoient pas l'acceptation par le Groupe de retours de marchandises invendues. Les ventes de produits sont donc enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages.

5.5.2.22. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

5.5.2.23. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

5.5.2.24. Incertitudes concernant les évaluations

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés, sont décrits à travers l'annexe et concernent principalement les immobilisations incorporelles, les impôts différés, les produits, les créances clients, les provisions et les stocks.

5.5.3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.5.3.1. *Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Guillemot Corporation*

SOCIETE	Numéro SIREN	Pays	Pourcentage de contrôle	Méthode
GUILLEMOT CORPORATION SA	414 196 758	France	Société-mère	Intégration Globale
GUILLEMOT Administration et Logistique SARL	414 215 780	France	99,96%	Intégration Globale
HERCULES THRUSTMASTER SAS	399 595 644	France	99,42%	Intégration Globale
GUILLEMOT Ltd		Royaume-Uni	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SUISSE SA (a)		Suisse	99,66%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Canada	74,89%(b)	Intégration Globale
GUILLEMOT GmbH		Allemagne	99,75%	Intégration Globale
GUILLEMOT Corporation (HK) limited		Hong-Kong	99,50%	Intégration Globale
GUILLEMOT Recherche et Développement Inc		Canada	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Romania Srl		Roumanie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Etats-Unis	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SA		Belgique	99,93%	Intégration Globale
GUILLEMOT SRL		Italie	100,00%	Intégration Globale

(a) La société Guillemot Suisse SA est en cours de liquidation.

(b) Guillemot Inc (Etats-Unis) détient également 25,11%.

Les intérêts minoritaires ne sont pas calculés au vu de leur caractère non significatif.

5.5.3.2. *Variation du périmètre*

Néant.

5.5.4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IAS 14 sur l'information sectorielle, le Groupe a retenu comme format d'information primaire les secteurs d'activité et comme format d'information secondaire les secteurs géographiques.

L'information sectorielle primaire concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle secondaire est basée sur les secteurs géographiques suivants : France, Union Européenne hors France et Autres.

5.5.4.1. *Information sectorielle primaire*

Le secteur d'activité Hercules inclut les produits suivants : DJ et musique, cartes son, enceintes, webcams, produits wifi, produits pour iPod® et iTunes®, ainsi que la gamme de netbooks eCAFÉ™. Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks, gamme communication et mobilité, accessoires pour les consoles Wii et Nintendo DS.

▪ Compte de résultat par activité (en millions d'euros)

	31.12.08		31.12.07	
	Hercules	Thrustmaster	Hercules	Thrustmaster
Chiffre d'affaires	31,6	18,0	27,6	15,7
Chiffre d'affaires inter activités	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	0,5	0,7	0,5	0,4
Dotations aux provisions	0,7	0,2	0,0	0,1
Résultat opérationnel courant	0,0	0,5	2,2	0,6
Résultat opérationnel	0,0	0,5	2,2	0,6

▪ Bilan par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31.12.08			31.12.07		
	Net 31.12.08	Hercules	Thrustmaster	Net 31.12.07	Hercules	Thrustmaster
Ecarts d'acquisition	888	888	0	888	888	0
Immobilisations incorporelles	3 935	1 500	2 435	2 793	1 463	1 330
Immobilisations corporelles	3 845	1 947	1 898	3 798	1 973	1 825
Stocks	15 325	11 233	4 092	7 134	4 798	2 336
Clients	12 115	7 497	4 618	9 372	5 536	3 836
Actifs non affectés	16 756	-	-	46 875	-	-
TOTAL ACTIF	52 864	23 065	13 043	70 860	14 658	9 327
Capitaux propres	25 541	-	-	47 366	-	-
Provisions	237	119	118	62	31	31
Fournisseurs	11 969	7 980	3 989	9 872	6752	3120
Passifs non affectés	15 117	-	-	13 560	-	-
TOTAL PASSIF	52 864	8 099	4 107	70 860	6 783	3 151

Les actifs non affectés sont les actifs financiers, les actifs d'impôts, les autres créances et la trésorerie.

Les passifs non affectés sont les emprunts, les autres dettes, les provisions de retraite, les dettes fiscales et les impôts différés passifs.

5.5.4.2. Information sectorielle secondaire

▪ Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros) :

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.08	31.12.07
France	21 957	18 621
Union Européenne hors France	22 162	20 853
Autres	5 434	3 820
TOTAL	49 553	43 294

▪ Valeur globale des actifs par implantation géographique (en milliers d'euros) :

	31.12.08				31.12.07			
	Total net	France	UE hors France	Autres	Total net	France	UE hors France	Autres
Ecarts d'acquisition	888	888	-	-	888	888	-	-
Immobilisations corporelles	3 845	3 753	28	64	3 798	3 694	25	79
Actifs financiers	12 237	12 210	8	19	36 194	36 174	4	16
Stocks	15 325	13 219	0	2 106	7 134	6 403	-	731
Clients	12 115	4 566	6 534	1 015	9 372	3 749	4 873	750
Autres créances	2 069	1 966	80	23	1 953	1 782	89	82
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 121	1 489	332	300	6 579	5 961	310	308
Actifs d'impôts exigibles	329	329	-	-	2 149	2 149	-	-
Actifs non affectés	3 935	-	-	-	2 793	-	-	-
TOTAL ACTIF	52 864	38 420	6 982	3 527	70 860	60 800	5 301	1 966

Les actifs non affectés sont les immobilisations incorporelles.

5.5.5. NOTES SUR LE BILAN

5.5.5.1. *Ecarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit au 31 décembre 2008 :

Variation des écarts d'acquisition	Brut au 31.12.07	Variation	Brut au 31.12.08
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1		1
Hercules Technologies SAS (France)	1 299		1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233		233
Guillemot Suisse SA (Suisse)	447		447
Guillemot SA (Belgique)	233		233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034		1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941		941
Guillemot Inc (Canada)	16 894		16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392		4 392
Total	25 474	0	25 474

Dépréciations des écarts d'acquisition		Provisions au 31.12.07	Perte de valeur complémentaire du 01.01.08 au 31.12.08	Provisions au 31.12.08
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	01/09/1997	1		1
Hercules Technologies SAS (France)	01/09/1997	411		411
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	01/09/1997	233		233
Guillemot Suisse SA (Suisse)	01/12/1997	447		447
Guillemot SA (Belgique)	01/10/1998	233		233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	01/02/1999	1 034		1 034
Guillemot Corporation SA (France)	01/08/1999	941		941
Guillemot Inc (Canada)	01/09/2000	16 894		16 894
Guillemot Srl (Italie)	01/07/2002	4 392		4 392
Total		24 586	0	24 586

L'application du test de valeur sur l'écart d'acquisition provenant de la filiale Hercules Thrustmaster SAS (montant net de 888 milliers d'euros) et qui concerne le fonds de commerce Hercules, n'a pas fait ressortir de perte de valeur au 31 décembre 2008.

La valeur recouvrable a été déterminée sur la base des valeurs d'utilité.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 5%.
- Projections à court terme sur 5 ans (hausse de 5% du chiffre d'affaires sur 2009 et 2010 puis stabilité sur les 3 années suivantes).
- Taux d'actualisation de 13%.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur constatées lors des exercices précédents ne seront pas reprises ultérieurement. Le risque de dépréciation complémentaire porte sur un montant total de 888 milliers d'euros. L'évaluation des écarts d'acquisition présente une incertitude et un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Hercules étaient revues à la baisse. Une baisse de 1,5% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 888 milliers d'euros sur la période suivante.

De la même façon, une variation de 8% à la hausse du taux d'actualisation actuellement retenu entraînerait une dépréciation complémentaire de 888 milliers d'euros.

5.5.5.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.07	Mvt			Ecarts de conversion	31.12.08
		périmètre	Augmentation	Diminution		
Marques	10 842					10 842
Frais de développement	0					0
Licences	0		1 365			1 365
Concessions, brevets, ...	687		59	15	-28	703
Autres immobilisations incorporelles	1 003		5		-62	946
TOTAL	12 532	0	1 429	15	-90	13 856

Les frais de développement engagés par le Groupe ne peuvent pas être individualisés du fait des cycles produits très courts et des nombreux projets communs à plusieurs gammes, ce qui se traduit par une comptabilisation en charges conformément à la norme IAS 38.

L'augmentation du poste Licences concerne des minimums garantis sur des nouveaux contrats signés en 2008.

Amortissements et provisions	31.12.07	Mvt			Ecarts de conversion	31.12.08
		périmètre	Augmentation	Diminution		
Marques	8110					8 110
Frais de Développement	0					0
Licences	0		249			249
Concessions, brevets, ...	627		36	15	-27	621
Autres immobilisations incorporelles	1 002		1		-62	941
TOTAL	9 739	0	286	15	-89	9 921

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster. La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 1 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés sont les suivantes :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 5%
- Projections appliquées à un business plan en légère croissance (hausse de 5% pour 2009 et 2010 puis stabilité sur les 3 années suivantes)
- Projections à court terme sur 5 ans
- Taux d'actualisation de 13%.

L'évaluation de la marque Thrustmaster présente une incertitude et un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la hausse ou à la baisse. Une hausse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une reprise de provision de 1,8 million d'euros sur la période suivante. De la même manière, une baisse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 1,8 million d'euros.

D'autre part, une variation de 1% à la baisse ou à la hausse du taux d'actualisation retenu aurait un impact de 0,5 million d'euros sur le résultat.

Il n'y a pas eu de révision de la valeur des marques Hercules et Thrustmaster au 31 décembre 2008.

5.5.5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à l'exploitation se répartissent comme suit :

Valeurs brutes						Ecart de conversion	31.12.08
	31.12.07	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution			
Terrains	399						399
Constructions	5 302		5			-3	5 304
Installations techniques	3 162		748	237		-29	3 644
Autres immos corporelles	1 394		179	270		-10	1 293
Immobilisations en cours	34		711	715			30
TOTAL	10 291	0	1 643	1 222		-42	10 670

Les constructions sont des bâtiments situés à Carentoir (France).

Des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 715 milliers d'euros ont été transférées au compte Installations techniques sur l'exercice.

Amortissements						Ecart de conversion	31.12.08
	31.12.07	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution			
Constructions	2 770		284			-2	3 052
Installations techniques	2 573		478	237		-28	2 786
Autres immos corporelles	1 150		115	269		-9	987
TOTAL	6 493	0	877	506		-39	6 825

5.5.5.4. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes						Ecart de conversion	31.12.08
	31.12.07	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution			
Sociétés non consolidées	55						55
Autres titres immobilisés	80			57			23
Autres immobilisations financières	59		9	7			61
TOTAL	194	0	9	64		0	139

Provisions						Ecart de conversion	31.12.08
	31.12.07	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution			
Sociétés non consolidées	55						55
TOTAL	55	0	0	0		0	55

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne font pas partie du périmètre de consolidation.

La valeur brute de 55 milliers d'euros des sociétés non consolidées concerne la société Air2Web Inc (États-Unis), montant totalement provisionné au 31 décembre 2008. Les mouvements sur les autres titres immobilisés concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur.

Les actifs financiers courants comprennent les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft.

	Net 31.12.07	Cession 31.12.08	Acquisition 31.12.08	Ecart de conversion 31.12.08	Gain/perte rééval 31.12.08	Net 31.12.08
Actions Ubisoft Entertainment						
Nombre (*)	1 026 242	-162 368	0	0	-	863 874
Juste Valeur (en milliers d'euros)	35 647	-5 640	0	0	-17 956	12 051
Actions Gameloft						
Nombre	68 023	0	0	0	-	68 023
Juste Valeur (en milliers d'euros)	408	0	0	0	-306	102
				0		
Total valeur	36 055	-5 640	0	0	-18 262	12 153

(*) En tenant compte de la division par 2 du nominal de l'action Ubisoft Entertainment le 14/11/2008

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft sont valorisées à la juste valeur en application de la norme IAS 39. Ces actions ont été classées dans la catégorie d'actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat lors du passage aux normes IFRS. Sur l'exercice 2008, le Groupe a cédé 162 368 titres Ubisoft Entertainment à un cours moyen de 18,47 euros pour un montant de 2 998 milliers d'euros. La perte comptabilisée dans les comptes consolidés de l'exercice et liée à ces cessions s'élève à 2 642 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détient 863 874 actions Ubisoft Entertainment représentant 0,92 % du capital.

Le Groupe détient par ailleurs 68 023 actions Gameloft représentant 0,09% du capital. Les cours retenus au 31 décembre 2007 étaient de 69,47 euros pour l'action Ubisoft Entertainment et de 6,00 euros pour l'action Gameloft. Les cours retenus au 31 décembre 2008 pour la valorisation des actions à leur juste valeur (qui prennent en compte la division par 2 du nominal de l'action Ubisoft Entertainment du 14 novembre 2008) sont de 13,95 euros pour l'action Ubisoft Entertainment et de 1,50 euros pour Gameloft. La perte de réévaluation ainsi constatée au 31 décembre 2008 s'élève à 18 262 milliers d'euros.

5.5.5.5. Stocks

	Brut 31.12.08	Provision 31.12.07	Augmentation 31.12.08	Diminution 31.12.08	Provision 31.12.08	Net 31.12.08	Net 31.12.07
Matières premières et autres approvisionnements hors 3D	1 659	93	0	29	64	1 595	666
Matières premières et autres approvisionnements 3D	1 489	1 496	0	7	1 489	0	0
Produits inter. et finis hors 3D	14 653	269	785	131	923	13 730	6 468
Produits intermédiaires et finis 3D	176	171	5	0	176	0	0
TOTAL	17 977	2 029	790	167	2 652	15 325	7 134

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des provisions sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation. L'activité 3D display a été arrêtée début 2004. L'augmentation de la provision de produits finis hors 3D de 790 milliers d'euros comprend principalement une provision liée à la gamme de netbooks eCAFÉ™ d'Hercules suite au repositionnement prix de fin d'année rendu nécessaire par l'évolution du marché. Le système d'exploitation Linux, qui était le standard pour les netbooks, se trouvant très concurrencé en cours de saison par les nouveaux modèles fonctionnant sous Windows XP.

5.5.5.6. Clients

	Brut 31.12.08	Provision 31.12.07	Augmentation 31.12.08	Diminution 31.12.08	Ecart de conversion 31.12.08	Provision 31.12.08	Net 31.12.08	Net 31.12.07
Clients	13 012	1 213	41	329	-28	897	12 115	9 372

Les créances clients font l'objet d'une assurance crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2008. Le poste clients a une valeur nette de 12 115 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 9 372 milliers d'euros au 31 décembre 2007, cette hausse est due à la croissance de l'activité sur la fin d'année et au décalage sur janvier 2009 de certains règlements clients.

5.5.5.7. Autres créances

	31.12.08	31.12.07
Avances et acomptes versés	248	68
Créances de TVA	1 415	1 429
Fournisseurs débiteurs	107	152
Autres	28	115
Charges constatées d'avance	271	189
TOTAL	2 069	1 953

5.5.5.8. Actifs d'impôts exigibles

Les créances de carry back totalisent 175 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et sont exigibles à moins d'un an. Sur l'exercice 2008, le Groupe a reçu 1,9 million d'euros en remboursement de créances de carry back échues.

5.5.5.9. Capitaux propres

Le capital est composé de 14 965 876 actions de 0,77 euro de nominal.

La société Guillemot Corporation SA détient 267 164 actions propres. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 733 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,78 %.

▪ Nombre d'actions Guillemot Corporation :

Au 01/09/99	2 353 000
Conversions d'obligations	67 130
Division du nominal 02/2000	2 420 130
Conversions d'obligations	114 368
Création d'actions nouvelles	953 831
Bons de souscriptions d'actions exercés	222
Au 31/08/00	5 908 681
Conversions d'obligations	128 750
Au 31/08/01	6 037 431
Conversions d'obligations	10 376
Création d'actions nouvelles	3 435 278
Annulation actions propres	-416 665
Au 31/08/02	9 066 420
Création d'actions nouvelles	4 444 444
Au 31/12/03	13 510 864
Bons de souscriptions d'actions exercés	81 446
Au 31/12/04	13 592 310
Au 31/12/05	13 592 310
Bons de souscriptions d'actions exercés	101
Création d'actions nouvelles	1 076 233
Au 31/12/06	14 668 644
Conversions d'obligations	290 532
Au 31/12/07	14 959 176
Levées d'options de souscription d'actions	6 700
Au 31/12/08	14 965 876

▪ Nombre potentiel maximal d'actions à créer :

Par levée d'options 1 653 632

▪ Principales caractéristiques des plans de stock options :

	1er Plan	2ème Plan	3ème Plan	4ème Plan
Date du conseil	14.11.98	06.12.99	17.04.01	18.04.01
Nombre d'actions	96 466	100 000	28 000	72 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	16,76 €	36 €	29 €	29 €
Date d'exercice	27.11.03 au 14.11.08	06.12.04 au 06.12.09	17.04.05 au 17.04.11	18.04.02 au 18.04.11
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	-
Dont au cours de l'exercice 2008	-	-	-	-
Options non exercées au 31.12.08	96 466	100 000	28 000	72 000
Options potentiellement exerçables au 31.12.08	-	-	-	-

	5ème Plan	6ème Plan	7ème Plan	8ème Plan
Date du conseil	04.11.02	01.09.03	22.02.06	22.02.06
Nombre d'actions	199 998	459 000	433 000	246 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,36 €	1,83 €	1,74 €	1,77 €
Date d'exercice	04.11.06 au 04.11.12	01.09.07 au 01.09.13	22.02.10 22.02.16	22.02.08 22.02.16
Nombre d'actions souscrites	-	6 700	-	-
Dont au cours de l'exercice 2008	-	6 700	-	-
Options non exercées au 31.12.08	199 998	452 300	433 000	246 000
Options potentiellement exerçables au 31.12.08	133 332	304 300	416 000	200 000

	9ème plan	10ème plan
Date du conseil	18.02.08	18.02.08
Nombre d'actions	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	18.02.12 au 18.02.18	18.02.10 au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	-	-
Dont au cours de l'exercice 2008	-	-
Options non exercées au 31.12.08	383 000	217 000
Options potentiellement exerçables au 31.12.08	383 000	217 000

Le 18 février 2008, le conseil d'administration a décidé l'attribution d'options de souscription au profit des salariés du Groupe portant sur 600 000 actions.

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Le nombre d'options potentiellement exerçables tient compte d'un prix de souscription inférieur à 15 euros et des modalités d'exercice des options propres à chaque plan.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, les stock options ont été évaluées à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 389 milliers d'euros sur l'exercice 2008. Les principales données entrées dans le modèle de valorisation sont les suivantes :

- Volatilité de l'action = 100% pour les plans 6-7-8 et 40% pour les plans 9 et 10
 - Taux sans risque = 3.45 % pour les plans 6-7-8 et 3.96% pour les plans 9 et 10
 - Nombre d'années avant l'expiration des options = 6 à 7 selon les plans
- 6 700 options ont été exercées depuis l'origine.

5.5.5.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

	31.12.07	Augmentations	Diminutions		Ecarts de conversion	31.12.08
			Utilisées	Non utilisées		
Retours produits	19	41			-3	57
Autres	43	9	22	4		26
TOTAL	62	50	22	4	-3	83

5.5.5.11. Engagements envers le personnel

Le Groupe ne dispose pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision est calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetés, basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté. (Il s'agit des indemnités qui seront perçues par le salarié lors de son départ en retraite).

Les principales hypothèses actuarielles sont :

- Année de calcul : 2008
- Taux d'actualisation : 5%
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
- Méthode de calcul rétrospective des unités de crédits projetées.
- Salaire de référence année 2008, avec prise en compte d'une augmentation annuelle de 1% jusqu'à la fin de carrière.

Au 31 décembre 2008, le montant de la provision comptabilisée est de 237 milliers d'euros.

5.5.5.12. Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.08	Courant à - 1 an			Non courant + 1an	31.12.07
		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois		
Emprunts auprès des organismes de crédits	3 334	479	481	967	1 407	5 229
Emprunts obligataires						0
Dettes bancaires à moyen terme	3				3	12
Découverts bancaires et avances en devises	3 337			3 337		23
Divers	18	18				29
TOTAL	6 692	497	481	4 304	1 410	5 293

Le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 1 146 milliers d'euros et à taux variable pour 5 546 milliers d'euros. Au 31 décembre 2008, les emprunts couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 1 458 milliers d'euros.

Les covenants à respecter sont les suivants :

- Ratio Endettement net / capitaux propres < 1
- Ratio Endettement net / EBITDA* < 3,5 (* cf Glossaire au paragraphe 10)
- Ratio Endettement net / CAF* < 3 (* cf Glossaire au paragraphe 10)

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2008.

Sur la période, le Groupe a remboursé pour 1 904 milliers d'euros d'emprunts bancaires. Au 31 décembre 2008, il n'y a pas de dettes financées par devise autres que l'Euro.

Endettement net

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Dettes financières	6 692	5 293	8 433
Comptes courants d'actionnaires	2 635	3 938	8 100
Disponibilités	2 121	6 579	5 723
Endettement net	7 206	2 652	10 810

Le Groupe présente au 31 décembre 2008 un endettement net de 7 206 milliers d'euros.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille d'actions de 12 153 milliers d'euros (en juste valeur au 31 décembre 2008).

5.5.5.13. Autres dettes

	31.12.08		31.12.07
	courant	non courant	
Dettes sociales	1 579		1 327
Comptes courants	456	2 179	3 938
Autres	2 939		2 003
TOTAL	4 974	2 179	7 268

Les autres dettes comprennent 2 635 milliers d'euros de comptes courants créditeurs apportés par les actionnaires fondateurs. Elle concerne des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

En 2002 et 2003, les actionnaires fondateurs de Guillemot Corporation ont abandonné des comptes courants pour un montant total de 7,7 millions d'euros. Ces abandons étaient assortis de clauses de retour à meilleure fortune, qui prévoyaient un remboursement lorsque la société-mère serait de nouveau bénéficiaire, ce qui est le cas depuis 2006.

Sur ces 7,7 millions d'euros, 5 065 milliers d'euros ont été remboursés en 2007 et 2008 en application des termes définis dans les conventions de compte courant et qui prévoyaient un remboursement en fonction du résultat net de la société-mère Guillemot Corporation SA.

Le remboursement ne peut dépasser 80% des premiers quatre millions d'euros de résultat net, puis 50% du million suivant, puis 20% au-delà. Sur les 2 635 milliers d'euros figurant au bilan au 31 décembre 2008, 456 milliers d'euros seront remboursés en 2009 et le solde de 2 179 milliers d'euros (classé en non courant) sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel de la société-mère Guillemot Corporation SA. Cette dette n'a pas été actualisée au 31 décembre 2008.

5.5.6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.5.6.1. Achats consommés, charges externes et charges de personnel**

Les charges externes se décomposent ainsi :

	31.12.08	31.12.07
Achats de sous traitance	1 544	1 741
Achats non stockés, matériel et fournitures	254	160
Autres charges externes	10 916	7 972
TOTAL	12 714	9 873

Les autres charges externes comprennent essentiellement les frais de transport, de publicité, de marketing et les frais de Recherche et Développement.

Le montant total des dépenses de Recherche et Développement comptabilisées en charges de l'exercice représente 3 978 milliers d'euros. Les frais de développement engagés lors de l'exercice n'ont pas été immobilisés. Les cycles rapides des produits et la multitude des projets affectés à plusieurs gammes ne permettent pas d'individualiser les frais de développement ce qui conduit à une comptabilisation en charges conformément à la norme IAS 38, le Groupe n'étant pas capable de mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

- Achats consommés

Les achats consommés concernent les achats de matières premières (composants électroniques) et totalisent 34 079 milliers d'euros sur l'exercice 2008.

- Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations du personnel et les charges sociales. Le montant du poste s'établit à 8 394 milliers d'euros en 2008 contre 7 120 milliers d'euros en 2007. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement des effectifs des équipes commerciales et de Recherche et Développement.

Le montant lié aux stocks options comptabilisées en charges de personnel sur la période est de 389 milliers d'euros. Ces options ont été évaluées selon la méthode de Black & Scholes, ce modèle étant le mieux adapté pour valoriser des options qui ne peuvent être exercées qu'à la fin de leur durée de vie.

5.5.6.2. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

	31.12.08	31.12.07
Amortissements sur immobilisations incorporelles	287	205
Amortissements sur immobilisations corporelles	879	727
TOTAL	1 166	932

Les amortissements sur les immobilisations corporelles concernent principalement les constructions pour 284 milliers d'euros et les installations techniques pour 478 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

	31.12.08	31.12.07
Provisions sur actif circulant	41	2
Provisions pour risques et charges	97	21
Provisions pour dépréciation du stock	790	77
TOTAL	928	100

Les provisions pour dépréciation du stock concernent principalement une provision sur les produits de la gamme de netbooks eCAFÉ™ d'Hercules, suite au repositionnement prix de fin d'année rendu nécessaire par l'évolution du marché. Le système d'exploitation Linux, qui était le standard pour les netbooks, se trouvant très concurrencé en cours de saison par les nouveaux modèles fonctionnant sous Windows XP.

5.5.6.3. Variation des stocks de produits finis

La variation des stocks de produits finis comprend notamment les reprises de provisions de stock et les variations négatives et positives de stock.

5.5.6.4. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.08	31.12.07
Produits		
Subvention	0	8
Reprises sur autres actifs circulants	337	175
Autres produits d'exploitation	255	153
Prix de cession des immobilisations	3	1 468
Charges		
Licences	-968	-1 308
VNC immobilisations cédées	-1	-1 400
Autres charges d'exploitation	-86	-34
TOTAL	-460	-938

5.5.6.5. *Autres produits et charges opérationnels*

Néant.

5.5.6.6. *Coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers*

Le coût de l'endettement financier net est de 230 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Il contient les charges d'intérêts et charges financières liées aux emprunts ainsi que les pertes et gains de change liés à l'extinction des dettes financières. Les produits de trésorerie s'élèvent à 93 milliers d'euros sur la période.

Les autres charges et produits financiers se décomposent ainsi :

	31.12.08	31.12.07
Différences de change	-1 636	216
Gain/perte latent actions Gameloft	-306	118
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	-17 956	22 822
Gain/perte sur cession d'actions Ubisoft Entertainment	-2 641	1 373
Autres	-6	0
TOTAL	-22 545	24 529

Sur l'exercice, le Groupe a constaté une perte de change nette de 1,6 million d'euros suite à la forte hausse du dollar sur le second semestre de l'exercice.

▪ Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de +146 milliers d'euros.

▪ Risques financiers :

Conformément à la norme IFRS 7 sur les instruments financiers, le Groupe détaille ci-après son exposition aux différents risques financiers :

Risque de liquidité : Au 31 décembre 2008, le Groupe n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires et son endettement net est de 7,2 millions d'euros. Le Groupe dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 12,2 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2008. Les emprunts couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 1 458 milliers d'euros (cf paragraphe 5.5.5.12).

Risque sur actions : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2009, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2008) aurait un impact de - 1 205 milliers d'euros sur le résultat financier. La baisse de 10% du cours de l'action Gameloft (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2008) aurait un impact de - 10 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 20 mars 2009, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 14,05 euros, soit une hausse de 0,72% qui entraînerait la constatation d'un gain de réévaluation de 86 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

Risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2008 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charge de 22 milliers d'euros. Au 31 décembre 2008, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de taux.

Risque de change : La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2008 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	2 645	330
Passif	4 632	3
Position nette avant gestion	-1 987	327
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-1 987	327

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2008 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 143 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de change.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Il est à noter cependant qu'au moment de ses commandes, le Groupe procède à l'achat d'une partie des dollars pour couvrir le risque de change lié à une éventuelle hausse du dollar.

5.5.6.7. Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

	31.12.08	31.12.07
Impôts différés	-526	526
Impôts courants	547	230
TOTAL	21	756

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du Groupe. L'impôt différé est calculé sur les décalages temporels concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables.

Les gains nets de réévaluation sur le portefeuille de titres détenus au 31 décembre 2008 totalisent 3 028 milliers d'euros depuis l'origine. Ce gain a entraîné la comptabilisation d'un impôt différé passif qui a été compensé par la comptabilisation d'un impôt différé actif lié à l'activation d'une partie des déficits reportables du Groupe.

Au vu des résultats déficitaires des exercices antérieurs à 2006, le solde des reports déficitaires de 63 103 milliers d'euros (cf tableau ci-après) n'a pas engendré la constatation d'impôt différé actif dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008.

Le Groupe utilise les possibilités de report en arrière des déficits.

▪ Preuve d'impôt :

	31.12.08
Résultat avant impôt	-22 290
Produits et charges non soumises à l'IS	389
Impôt théorique (33,33%)	-7 300
IS s/charges et produits définitivement non déductibles/ imposables	-497
IS/Déficits antérieurs reportables	-405
IS/Déficits de l'année non activés	8 147
IS théorique	-55
Différences de taux	70
Divers	6
TOTAL	21

▪ Détail des reports déficitaires au 31 décembre 2008 :

	En milliers d'euros
Guillemot Corporation SA (France)	52 937
Guillemot GmbH (Allemagne)	1 711
Guillemot Inc (Canada)	7 529
Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong)	513
Guillemot Ltd (Angleterre)	413
TOTAL	63 103

5.5.6.8. Activités arrêtées

Le Groupe a arrêté début 2004 son activité 3D Display qui concernait la vente d'écrans plats et de cartes graphiques.

L'arrêt de cette activité n'a désormais plus aucun impact sur les résultats du Groupe.

5.5.6.9. Résultat par action

Résultat de base par action	31.12.08	31.12.07
Résultat	-22 311	26 423
Nbre moyen pondéré d'actions (milliers)	14 966	14 734
Actions propres	-267	-231
	14 699	14 503
Résultat de base par action	-1,52	1,82

Résultat dilué par action	31.12.08	31.12.07
Résultat	-22 311	26 423
Nbre moyen pondéré d'actions(milliers)	14 966	14 734
Actions propres	-267	-231
	14 699	14 503
Nbre maximum d'actions à créer		
Par conversion d'obligations	0	0
Par levée d'options	1 653	1 066
Par exercice de droits de souscription	0	0
	16 352	15 569
Résultat dilué par action	-1,36	1,70

5.5.6.10. Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

5.5.6.11. Engagements hors bilan

- Engagements locatifs : 263 milliers d'euros à échéance 2009
- Crédits documentaires : 2 078 milliers d'euros

5.5.6.12. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants sont Messieurs Claude Guillemot, Président Directeur Général, et Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot, Christian Guillemot, Directeurs Généraux Délégués.

Le montant total de la rémunération brute versée entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 par la société-mère ainsi que ses filiales aux dirigeants a été de 208 milliers d'euros. Aucun jeton de présence n'a été versé. Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les dirigeants. Aucun engagement n'a été pris par le Groupe correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.

5.5.6.13. Effectifs

Au 31 décembre 2008, le Groupe compte 180 salariés à travers le monde dont 77 cadres. Les salariés des sociétés européennes représentent 84 % des effectifs et les autres continents 16 %.

5.5.6.14. Eléments concernant les entreprises liées

Le capital de la société-mère est détenu par la société Guillemot Brothers SA (67,05 %), la famille Guillemot (7,48%), Guillemot Corporation SA (1,78%) et le public (23,69%).

Les parties liées sont la société Guillemot Brothers SA et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales consolidées du Groupe (cf périmètre de consolidation présenté au paragraphe 5.5.3) et les groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft, entités sur lesquelles les membres de la famille Guillemot détiennent un droit de vote significatif.

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié au cours des exercices précédents d'abandons de compte courant d'un montant total de 7,7 millions d'euros de la part des fondateurs de la société-mère du Groupe et de la société Guillemot Brothers SA.

Il demeure au bilan un montant de 2 635 milliers d'euros d'avances en compte courant d'actionnaires qui seront à rembourser sur les années futures sans que le remboursement ne dépasse 20% du résultat net annuel de la société-mère. Sur 2009, le montant à rembourser s'élève à 456 milliers d'euros.

Principaux agrégats concernant les groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft :

	31.12.08	
(En milliers d'euros)	Ubisoft Entertainment	Gameloft
Solde client	265	16
Solde fournisseur	145	1
Revenus	3 506	21
Charges	838	36

5.6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

5.7. DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

GUILLEMOT CORPORATION SA (En milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Chiffre d'affaires	50 162	43 304
Résultat d'exploitation	-165	1 629
Résultat avant Impôt	1 842	5 212
Résultat net	1 823	5 182

5.8. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

Honoraires des commissaires aux comptes	PricewaterhouseCoopers Entreprises				MB Audit			
	Montant H.T.		%		Montant H.T.		%	
	2 008	2 007	2008	2007	2 008	2 007	2008	2007
<u>Audit</u>								
* Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	54 900	53 200	87%	93%	39 000	39 000	90%	90%
- Filiales intégrées globalement	4 000	4 000	6%	7%	3 000	3 000	7%	7%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	58 900	57 200	94%	100%	42 000	42 000	97%	97%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (a)</u>								
* Juridique, Fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	4 000	0	6%	0%	1 200	1 150	3%	3%
Sous-total	4 000	0	6%	0%	1 200	1 150	3%	3%
TOTAL	62 900	57 200	100%	100%	43 200	43 150	100%	100%

5.9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux Actionnaires
Guillemot Corporation SA
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guillemot Corporation SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés à durée de vie indéterminée (les marques Hercules et Thrustmaster), selon les modalités décrites dans les notes 5.5.2.3. « Immobilisations incorporelles », 5.5.2.5. « Dépréciation d'actifs non financiers » ainsi que dans les notes 5.5.5.1. et 5.5.5.2. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

6. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008

Toutes les données sont en milliers d'euros.

6.1. BILAN SOCIAL

ACTIF (en milliers d'euros)	Brut 31.12.08	Amort/ Dépr 31.12.08	Net 31.12.08	Net 31.12.07
Immobilisations incorporelles	11 995	9 218	2 777	2 768
Immobilisations corporelles	6 469	3 853	2 616	2 530
Immobilisations financières	48 459	40 918	7 541	7 248
Actif immobilisé	66 923	53 989	12 934	12 546
Stocks et Encours	17 189	2 607	14 582	6 922
Avances et acomptes versés	153	0	153	65
Clients et comptes rattachés	14 333	1 236	13 097	9 505
Autres créances	3 196	1 036	2 160	3 293
Valeurs mobilières de placement	9 381	129	9 252	7 006
Certificats de dépôt	0	0	0	1 203
Disponibilités	1 796	0	1 796	5 034
Actif circulant	46 048	5 008	41 040	33 028
Comptes de régularisation	321		321	467
TOTAL ACTIF	113 292	58 997	54 295	46 041

PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Capital	11 524	11 519
Prime d'émission, de conversion et de fusion	10 514	10 507
Réserves	219	219
Report à nouveau	-2 757	-7 939
Résultat de l'exercice	1 823	5 182
Capitaux propres	21 323	19 488
Provisions	131	360
Dettes financières	6 727	5 322
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 102	13 852
Dettes fiscales et sociales	475	134
Dettes sur immobilisations	56	47
Autres dettes	9 709	6 572
Total des dettes	32 069	25 927
Comptes de régularisation	772	266
TOTAL PASSIF	54 295	46 041

6.2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(en milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Chiffre d'affaires	50 162	43 304
Production stockée	7 431	-45
Autres produits d'exploitation	1 161	1 109
Total produits d'exploitation	58 754	44 368
Achats	34 074	22 027
Variations de stocks	-860	295
Charges externes	22 126	17 948
Impôts et taxes	160	146
Charges de personnel	268	273
Autres charges	1 345	1 384
Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	1 806	666
Total charges d'exploitation	58 919	42 739
Résultat d'exploitation	-165	1 629
Produits financiers de participations	2 445	0
Produits nets de cessions des autres valeurs mobilières de placement	2 450	3 419
Autres intérêts et produits assimilés	233	364
Reprises sur amort, dépréc et provisions	431	999
Différences positives de change	1 102	631
Total produits financiers	6 661	5 413
Dotations aux amort. dépréc. et provisions	986	355
Autres intérêts et charges assimilées	683	518
Différences négatives de change	2 500	219
Charges nettes sur cessions VMP	65	10
Total charges financières	4 234	1 102
Résultat financier	2 427	4 311
Résultat courant	2 262	5 940
Résultat exceptionnel	-420	-728
Résultat avant impôts	1 842	5 212
Impôts sur les bénéfices	-19	-30
Résultat net de l'exercice	1 823	5 182

6.3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

(en milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Production de l'exercice	57 593	43 258
Valeur ajoutée	2 253	2 988
Excédent brut d'exploitation	1 825	2 569
Résultat d'exploitation	-165	1 629

6.4. TABLEAU DE FINANCEMENT

Flux d'exploitation (en milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Bénéfice net	1 823	5 182
Dotations aux amortissements , dépréciations et provisions	2 897	1 040
Reprises des amortissements , dépréciations et provisions	-1 206	-2 243
Plus et moins values de cession	0	0
Marge brute d'autofinancement	3 514	3 979
Variation des besoins d'exploitation	-6 971	576
Variation des besoins hors exploitation	652	-86
Variation du besoin en fonds de roulement	-6 319	490
Flux liés aux investissements		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-28	-20
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-716	-419
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	0	-78
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	55	0
Trésorerie nette fusion	0	0
Trésorerie nette/ acquisition et cession filiale	0	0
Total des flux liés aux opérations d'investissement	-689	-517
Flux des opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	12	0
Emprunts	0	5 758
Remboursement d'emprunts	-1 904	-7 659
Remboursement des comptes courants des actionnaires	0	0
Total des flux liés aux opérations de financement	-1 892	-1 901
Variation de trésorerie	-5 386	2 051
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	13 227	11 176
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	7 841	13 227

6.5. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Le total du bilan est de 54 295 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage un bénéfice de 1 823 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

6.5.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2008 a été marqué par la poursuite de la croissance de l'activité de la société Guillemot Corporation SA.

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 50,1 millions d'euros en hausse de 15,84 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 165 milliers d'euros contre un bénéfice de 1 629 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

En février 2008, la société Guillemot Corporation SA a acquis 51 184 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 3 millions d'euros.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA a cédé 162 368 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 3 millions d'euros.

Le portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft s'établit à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.5.2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de Guillemot Corporation SA suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement CRC n° 99-03 homologué par l'arrêté du 22 juin. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société applique les nouvelles règles comptables sur les actifs conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et au règlement CRC 04-06 relatif à la définition, l'évaluation et à la comptabilisation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

6.5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

6.5.3.1. Immobilisations incorporelles

▪ Fonds de commerce

Le fonds de commerce comprend tous les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) acquis par la société lui permettant d'exercer son activité et de poursuivre son développement. La valeur actuelle du fonds de commerce est revue à chaque clôture en comparant la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux de trésorerie attendus.

Le fonds de commerce fait l'objet de dépréciation si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

▪ Marques

Les marques acquises par la société ont une durée de vie indéterminée.

Les marques acquises par la société font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. La valeur actuelle des marques s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité par l'entreprise. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

A la clôture, si leur valeur nette comptable est supérieure à la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée.

▪ Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le coût de production des développements est déterminé en conformité avec l'avis du Conseil National de la Comptabilité d'avril 1987 et doit aussi respecter les six conditions d'activation précisées par le CRC 2004-06. Selon le PCG, ceci implique, pour la société, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Actuellement, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

▪ Les brevets et logiciels

Ils sont amortis en linéaire sur leur durée réelle d'utilisation.

6.5.3.2. Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les taux d'amortissement, retenus en fonction de la durée d'utilisation probable des immobilisations se répartissent comme suit :

- Constructions : linéaire 20 ans
- Agencements : linéaire 10 ans
- Installations techniques : linéaire 5 à 10 ans
- Matériel informatique : linéaire 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 5 à 10 ans
- Matériel de transport : linéaire 4 à 5 ans

6.5.3.3. Immobilisations financières

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

6.5.3.4. Stocks et encours

Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'approvisionnement. La valeur brute de ces stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode FIFO.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.

6.5.3.5. Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes correspondent à des acomptes sur commandes versés à des fournisseurs.

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers.

La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis.

Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et amortis au prorata des ventes des produits. Dans le cas où les sommes n'auraient pas encore été comptabilisées en totalité, un engagement hors bilan est renseigné sur les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes.

Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

6.5.3.6. Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

6.5.3.7. Avances en comptes courants

Les avances en comptes courants faites aux filiales font l'objet d'une dépréciation si la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

6.5.3.8. Conversion des dettes et des créances en devises

Les créances et dettes en devises non couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre 2008. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

Le gain ou la perte de change résultant des contrats de vente et d'achat attachés à des créances et des dettes sont inclus dans le résultat financier.

6.5.3.9. Valeurs mobilières de placement

Les titres de la société acquis sur le marché par elle-même sont classés sous cette rubrique en fonction de l'objectif de rachat.

Les titres sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce sont enregistrées en valeurs mobilières de placement.

6.5.3.10. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires.

6.5.3.11. Provisions

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour pertes de change relatives à la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère ainsi que les risques et litiges de nature commerciale.

6.5.4. NOTES SUR LE BILAN

6.5.4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Marques et fonds commercial	11 782	0	0	11 782
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	185	28	0	213
TOTAL	11 967	28	0	11 995

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules.

L'augmentation du poste « concessions, brevets, licences, marques et logiciels » pour un montant de 28 milliers d'euros correspond à des achats de logiciels.

Amortissements et dépréciations	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Marques et fonds commercial	9 051	0	0	9 051
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	148	19	0	167
TOTAL	9 199	19	0	9 218

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 1 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Les frais de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice, la société n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble des critères d'activation précisés par le CRC 2004-06.

6.5.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Terrains	219	0	0	219
Constructions et agencements	2 979	0	0	2 979
Installations techniques, matériels...	2 744	719	222	3 241
Immobilisations corporelles en cours	34	711	715	30
TOTAL	5 976	1 430	937	6 469

Amortissements	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Terrains	0	0	0	0
Constructions et agencements	1 228	166	0	1 394
Installations techniques, matériels...	2 218	463	222	2 459
TOTAL	3 446	629	222	3 853

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées de matériels de production en cours d'achèvement. La diminution de ces immobilisations en cours correspond à un transfert au compte « matériels » pour 715 milliers d'euros. Les acquisitions de matériels se composent de moules utilisés pour la production.

La société a procédé à la mise au rebut de moules pour un montant de 222 milliers d'euros.

6.5.4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Titres de participation	46 879	0	0	46 879
Créances rattachées à des participations	0	1 074	0	1 074
Autres immobilisations financières	555	0	57	498
Dépôts et cautionnements	6	2	0	8
TOTAL	47 440	1 076	57	48 459

Les titres des filiales de la société ont été provisionnés pour 40 585 milliers d'euros :

▪ Sociétés dépréciées à 100% :

- Guillemot Inc (Canada)	23 032 milliers d'euros
- Guillemot GmbH (Allemagne)	15 milliers d'euros
- Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	12 211 milliers d'euros

▪ Autres sociétés (dépréciées à hauteur de la situation nette) :

- Guillemot Srl (Italie)	4 852 milliers d'euros
- Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada)	272 milliers d'euros
- Guillemot Belgique	203 milliers d'euros

▪ Tableau des filiales

	Devise	Siège social	Informations financières (en milliers d'euros)					Valeur comptable des titres en milliers d'euros		Montant des prêts et avances consentis en Euros	Montant des cautions et avais donnés	Montant des dividendes encaissés
			Capital	Capitaux propres autres que le capital (résultat compris)	Quote-part du capital détenue	CAHT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Brute	Nette			
Heroules Thrustmaster SAS (France)	EUR	Carentoir	4 254	1 430	99,42%	4 951	339	4 239	4 239	0	-	-
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	EUR	Carentoir	222	831	99,96%	2 612	85	222	222	0	-	-
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	GBP	Londres	8 978	-9 108	99,99%	261	14	12 211	0	184	-	-
Guillemot S.A (Belgique)	EUR	Schaerbeek	175	37	99,93%	10	18	416	213	0	-	1 136
Guillemot Suisse SA (Suisse)	CHF	Lausanne	101	1 773	99,66%	0	1 520	457	457	434	-	1 074
Guillemot GmbH (Allemagne)	EUR	Nürnberg	511	-1 416	99,75%	1 154	56	15	0	996	-	-
Guillemot Corporation (HK) limited (Hong-Kong)	HKD	Hong Kong	1	125	99,50%	804	34	23	23	36	-	-
Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada)	CAD	Montréal	977	8	99,99%	726	33	1 257	985	0	-	-
Guillemot Inc (Etats-Unis)	USD	Sausalito	72	93	99,99%	0	-2	8	8	0	-	-
Guillemot Inc (Canada)	CAD	Montréal	28 321	-28 419	74,89%	1 267	207	23 032	0	0	-	-
Guillemot SFL (Italie)	EUR	Milan	10	61	100,00%	420	17	4 923	71	0	-	235
Guillemot Romania Srl (Roumanie)	RON	Bucarest	18	99	100,00%	840	55	20	20	0	-	-
TOTAL								46 823	6 238			

Les autres titres immobilisés représentent 132 619 titres auto-détenus pour une valeur de 477 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, les titres Guillemot Corporation sont valorisés au cours moyen de décembre de 1,51 euros.

La valeur moyenne d'achat des titres propres est de 3,60 euros.

Autres titres immobilisés	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Actions propres		Dotations	Reprises	
Nombre titres	132 619			132 619
Valeur brute	477			477
Dépréciation	110	167	0	277
TOTAL	367	167	0	200

6.5.4.4. Stocks

Les stocks se décomposent ainsi :

	Brut	Dépréciations	Net	Net
	31.12.08	31.12.08	31.12.08	31.12.07
Emballages stockés	37		37	32
Produits finis	14 042	1 054	12 988	6 223
Matières premières et encours	3 110	1 553	1 557	667
TOTAL	17 189	2 607	14 582	6 922

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des provisions sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation. L'activité 3D display a été arrêtée début 2004. Les dépréciations totalisent 1 649 milliers d'euros sur les produits 3D Display et 958 milliers d'euros sur les autres produits dont 782 milliers d'euros de provision sur les produits de la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™. L'augmentation de la provision liée à la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™ se justifie par le repositionnement prix de fin d'année rendu nécessaire par l'évolution du marché. Le système d'exploitation Linux, qui était le standard pour les netbooks, se trouvant très concurrencé en cours de saison par les nouveaux modèles fonctionnant sous windows XP.

6.5.4.5. Avances et acomptes versés

Il s'agit d'acomptes sur commandes versés à des fournisseurs de produits. Le montant des acomptes s'élève à 153 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

6.5.4.6. Clients et comptes rattachés

Le poste « Clients et comptes rattachés » se répartit comme indiqué ci-après :

	Brut	Provision	Net	Net
	31.12.08	31.12.08	31.12.08	31.12.07
Clients	14 333	1 236	13 097	9 505
TOTAL	14 333	1 236	13 097	9 505

Les créances clients font l'objet d'une assurance crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2008. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire des créances des filiales est appréciée selon leur situation nette. Le poste clients a une valeur nette de 13 097 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 9 505 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Cette hausse est due à la croissance de l'activité sur la fin d'année et au décalage de certains règlements clients.

6.5.4.7. Créances et dettes

Les créances et dettes se décomposent ainsi :

	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances de l'actif circulant			
Fournisseurs débiteurs	207	207	
Clients et comptes assimilés	14 333	14 333	
Etat (crédit de TVA, divers)	1 339	1 339	
Groupe et associés	1 650	1 650	
Charges constatées d'avance	190	190	
TOTAL	17 719	17 719	0

Les avances en comptes courants d'un montant de 1 650 milliers d'euros concernent Guillemot GmbH (Allemagne) pour 996 milliers d'euros, Guillemot Suisse SA (Suisse) pour 434 milliers d'euros, Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 184 milliers d'euros et Guillemot Corporation HK Ltd (Hong-Kong) pour 36 milliers d'euros.

Les créances envers l'état se composent de créances de TVA pour 1 339 milliers d'euros dont 996 milliers d'euros concernent des demandes de remboursement de crédit de TVA. Le poste « Fournisseurs débiteurs » est constitué d'avoirs à recevoir pour 107 milliers d'euros.

ETAT DES DETTES	Au 31.12.08		
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Emprunts auprès des organismes de crédit	3 352	1 945	1 407
Emprunt obligataire			
Dettes bancaires à moyen terme	40	0	40
Découverts bancaires et avances en devises	3 335	3 335	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 102	15 102	
Dettes fiscales et sociales	475	475	
Autres dettes	2 624	2 624	
Dettes sur immobilisations	56	56	
Groupe et associés	7 085	7 085	
TOTAL	32 069	30 622	1 447
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0		
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0		
Diminution des emprunts par remboursement	1 915		
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0		

A la clôture de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA dispose d'emprunts auprès d'organismes de crédit à taux fixe pour 1 146 milliers euros et à taux variable pour 2 206 milliers d'euros.

Sur la période, la société Guillemot Corporation SA n'a pas contracté de nouveaux emprunts et en a remboursé pour 1 904 milliers d'euros. La société a également remboursé 9 milliers d'euros de dépôts de garantie reçus dans le cadre de contrat de location.

Concernant les abandons de comptes courants de l'année 2002 assortis de clauses de retour à meilleure fortune, la société Guillemot Corporation a réintégré au passif de son bilan un montant de 456 milliers d'euros de dettes en comptes courants envers les actionnaires fondateurs.

Les avances en comptes courants consenties par les filiales Hercules Thrustmaster SAS et Guillemot Suisse SA représentent respectivement 2 600 milliers d'euros et 3 873 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

	31.12.08	31.12.07
Dettes financières		
Emprunt obligataire	0	0
Emprunt et dettes auprès établissements de crédit	6 687	5 273
Emprunt et dettes financières	40	49
Avances en compte courant	7 085	4 717
	13 812	10 039
Disponibilités		
VMP nettes	9 252	7 006
Certificats de dépôt	0	1 203
Disponibilités	1 796	5 034
	11 048	13 243
Endettement Net	2 764	-3 204

La société présente un endettement net de 2 764 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre un endettement net négatif de 3 204 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement valorisé au cours moyen du mois de décembre 2008 s'établit à 13 603 milliers d'euros dégagant un montant de plus-values latentes égal à 4 223 milliers d'euros.

6.5.4.8. Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique comprend 134 545 titres propres pour une valeur de 256 milliers d'euros, 863 874 titres Ubisoft Entertainment SA pour une valeur de 8 934 milliers d'euros et 68 023 titres Gameloft pour une valeur de 190 milliers d'euros.

Il est à noter que le conseil d'administration d'Ubisoft Entertainment SA a décidé de procéder, en date du 14 novembre 2008, à la division par deux de la valeur nominale de l'action Ubisoft Entertainment SA, le nombre étant par conséquent multiplié par deux.

En février 2008, la société Guillemot Corporation SA a acquis 51 184 titres Ubisoft Entertainment SA pour une valeur totale de 2 969 milliers d'euros.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA a cédé 162 368 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 2 998 milliers d'euros.

	Brut 31.12.08	Provision 31.12.08	Net 31.12.08	Net 31.12.07
Valeurs mobilières de placement	9 125	77	9 048	6 765
Actions propres	256	52	204	240
Certificats de dépôt	0	0	0	1 204
TOTAL	9 381	129	9 252	8 209

Au 31 décembre 2008, les actions propres sont valorisées au cours moyen de décembre de 1,51 euros et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 52 milliers d'euros. La valeur d'inventaire des titres Gameloft s'élève à 113 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

6.5.4.9. Disponibilités

	31.12.08	31.12.07
Disponibilités	1 796	5 034
Concours bancaires	-3 335	-15
Situation bancaire nette	-1 539	5 019

6.5.4.10. Comptes de régularisation

▪ **Actif :**

	31.12.08	31.12.07
Charges constatées d'avance	190	125
Charges à répartir s/ plusieurs exercices	0	0
Prime de remboursement des obligations	0	0
Ecarts de conversion actif	131	342
TOTAL	321	467

Les écarts de conversion actif proviennent principalement de l'actualisation des créances en monnaie étrangère au cours de clôture. Une provision pour pertes latentes a été constituée.

▪ Passif :

	31.12.08	31.12.07
Produits constatés d'avance	371	134
Ecarts de conversion passif	400	132
TOTAL	771	266

Les écarts de conversion passif proviennent principalement de l'actualisation des dettes en monnaie étrangère.

6.5.4.11. Produits à recevoir

	31.12.08	31.12.07
Avoirs fournisseurs à recevoir	107	153
Produits à recevoir	0	0
Intérêts courus /Certificats de dépôt	0	2
Clients - Facture à établir	2	48
TOTAL	109	203

6.5.4.12. Charges à payer

	31.12.08	31.12.07
Clients créditeurs	65	272
Intérêts sur emprunts et dettes financières	78	44
Fournisseurs, factures non parvenues	5 743	4 281
Clients - avoirs à établir	2 114	1 264
Dettes fiscales et sociales	74	95
Charges à payer	445	320
TOTAL	8 519	6 276

6.5.4.13. Eléments concernant les entreprises liées (filiales du Groupe)

Titres de participation 46 824 milliers d'euros

Actif circulant Brut

Clients et comptes rattachés 2 022 milliers d'euros
 Avances s/comptes courants 1 650 milliers d'euros

Dettes Brutes

Fournisseurs et comptes rattachés 4 699 milliers d'euros
 Avances s/comptes courants 6 629 milliers d'euros

Produits financiers 2 532 milliers d'euros
 Charges financières 270 milliers d'euros

6.5.4.14. Provisions inscrites au bilan

Provisions	Au 31.12.07	Augmentation	Diminution		Au 31.12.08
			Utilisées	Non utilisées	
Pour risques de change	342	131	342	0	131
Pour charges	19	0	19	0	0
Total	361	131	361	0	131

Les provisions pour risques de change proviennent de l'actualisation des créances et des dettes en monnaies étrangères au cours de clôture de l'exercice. La reprise de provision pour charges concerne la provision de l'exercice précédent pour non imputation de l'impôt forfaitaire annuel de l'exercice 2005.

Dépréciations	Au 31.12.07	Dotation		Reprise Diminution	Au 31.12.08
		Augmentation			
sur immobilisations financières	40 082	559		0	40 641
sur autres immobilisations financières	110	167		0	277
sur stocks	1 976	782		151	2 607
sur clients et comptes rattachés	1 360	376		500	1 236
sur immobilisations incorporelles	9 051	0		0	9 051
sur autres créances	1 126	129		90	1 165
Total	53 705	2 013		741	54 977

L'augmentation de la provision de produits finis hors 3D de 782 milliers d'euros comprend principalement une provision liée à la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™ suite au repositionnement prix de fin d'année rendu nécessaire par l'évolution du marché. La diminution de la dépréciation s'explique par la vente ou la destruction d'éléments pour lesquels des pertes de valeur avaient été constatées lors du dernier exercice pour 133 milliers d'euros et 18 milliers d'euros se rapportent à des produits 3 D Display.

Les actions propres et les valeurs mobilières de placement, valorisées au cours moyen de décembre 2008 ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice d'un montant de 296 milliers euros.

La société a déprécié les comptes attachés à ses filiales à hauteur de leur situation nette (les titres de participation pour 40 586 milliers d'euros, les avances en comptes courants pour 1 036 milliers d'euros et les créances pour 98 milliers d'euros).

Les dépréciations sur les autres créances hors groupe concernent des créances anciennes litigieuses et douteuses.

6.5.4.15. Capital social

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Au 31/12/07	14 959 176	0,77	11 518 566
Levées d'options de souscription d'actions	6 700	0,77	5 159
Au 31/12/08	14 965 876	0,77	11 523 725

En date du 29 janvier 2008, une augmentation de capital de 5 159 euros a été constatée suite à la création de 6 700 actions nouvelles provenant de levées d'options intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Guillemot Corporation au profit de certains salariés du Groupe Guillemot Corporation.

Le capital est composé de 14 965 876 actions de 0,77 euro de nominal.

La fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,79%.

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde avant		Après affectation du résultat de l'exercice du 31.12.07	Augmentation de capital suite à la levée de 6700 options de souscription d'actions	Résultat de l'exercice du 31.12.08	Solde au 31.12.08
	affectation du résultat de l'exercice du 31.12.07	Affectation du résultat de l'exercice du 31.12.07				
Capital	11 519		11 519	5		11 524
Prime d'émission et de conversion	10 389		10 389	7		10 396
Prime de fusion	118		118			118
Réserve légale	219		219			219
Report à nouveau débitaire	-7 939	5 182	-2 757			-2 757
Résultat	5 182	-5 182	0		1 823	1 823
TOTAL	19 488	0	19 488	12	1 823	21 323

Nombre maximal d'actions à créer :

Par levée d'options : 2 131 298

▪ Plans de stock options :

	1er Plan	2ème Plan	3ème Plan	4ème Plan
Date du conseil	14.11.98	06.12.99	17.04.01	18.04.01
Nombre d'actions	96 466	100 000	28 000	72 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	16,76 €	36 €	29 €	29 €
Date d'exercice	du 27.11.03 au 14.11.08	du 06.12.04 au 06.12.09	du 17.04.05 au 17.04.11	du 18.04.02 au 18.04.11
Options non exercées au 31.12.08	96 466	100 000	28 000	72 000

	5ème Plan	6ème Plan	7ème Plan	8ème Plan
Date du conseil	04.11.02	01.09.03	22.02.06	22.02.06
Nombre d'actions	199 998	459 000	433 000	246 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,36 €	1,83 €	1,74 €	1,77 €
Date d'exercice	du 04.11.06 au 04.11.12	du 01.09.07 au 01.09.13	du 22.02.10 au 22.02.16	du 22.02.08 au 22.02.16
Nbre d'actions souscrites	0	6700	0	0
Options non exercées au 31.12.08	199 998	452 300	433 000	246 000

	9ème Plan	10ème Plan
Date du conseil	18.02.08	18.02.08
Nombre d'actions	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	du 18.02.12 au 18.02.18	du 18.02.10 au 18.02.18
Nbre d'actions souscrites	0	0
Options non exercées au 31.12.08	383 000	217 000

6.5.4.16. Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

6.5.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.5.5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par zone géographique (en milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
France	22 158	18 696
Union Européenne hors France	23 103	23 115
Autres	4 901	1 493
TOTAL	50 162	43 304

Par secteur d'activité (en milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Thrustmaster	18 096	15 697
Hercules	32 066	27 607
TOTAL	50 162	43 304

6.5.5.2. Production stockée

La production stockée se présente comme suit :

	31.12.08	31.12.07
Production Stockée	7 431	-45
Total	7 431	-45

6.5.5.3. Autres produits d'exploitation

	31.12.08	31.12.07
Reprises sur provisions	633	580
Transferts de charges	266	249
Autres produits	262	280
Total	1 161	1 109

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 133 milliers et les créances pour 500 milliers d'euros se décomposant comme suit :

- 260 milliers d'euros concernent des reprises de provisions des filiales Guillemot GmbH (Allemagne) et Guillemot Inc (Canada) au regard de leur situation nette à la clôture de l'exercice.
- 240 milliers d'euros concernent des reprises de provisions de créances diverses douteuses définitivement irrécouvrables.

6.5.5.4. Achats consommés

	31.12.08	31.12.07
Achats de Matières premières	34 074	22 027
Variations de stocks	-860	295
Total	33 214	22 322

6.5.5.5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.08	31.12.07
Autres achats et charges externes	22 126	17 948
Autres charges	1 345	1 384
Total	23 471	19 332

Les prestations de transport représentent 2 285 milliers d'euros.

Les autres charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance des filiales de Guillemot Corporation SA pour 6 714 milliers d'euros et de prestations marketing et publicitaires pour 5 475 milliers d'euros.

Les frais de développement ne pouvant être individualisés, la société n'est plus capable de mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement. Le montant des dépenses directement enregistrées en charges en 2008 s'élève à 3 978 milliers d'euros.

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement les redevances de licences pour un montant de 1 218 milliers d'euros. Les licences d'exploitation sont rapportées au résultat au prorata des ventes réalisées sur les produits concédés. Les créances irrécouvrables s'établissent à 119 milliers d'euros.

6.5.5.6. Charges de personnel

	31.12.08	31.12.07
Salaires et traitements	208	206
Charges sociales	60	67
Total	268	273

Le personnel de Guillemot Corporation SA est uniquement composé des cinq mandataires sociaux dirigeants.

6.5.5.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31.12.08	31.12.07
Amortissements sur immobilisations	648	466
Dépréciations des actifs circulants	1 158	200
Provisions pour risques et charges	0	0
Total	1 806	666

Les dépréciations des actifs circulants comprennent une dotation de 782 milliers d'euros concernant les stocks de produits finis liés à la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™. Le solde de 376 milliers d'euros concerne les dépréciations sur des créances douteuses.

6.5.5.8. Résultat financier

	31.12.08	31.12.07
Produits financiers de participations	2445	0
Total autres produits financiers	2445	0
Reprise sur provisions et transfert de charges	431	999
Dotations financières aux amort. et provisions	986	355
Total Reprises et dotations de provisions	-555	644
Différences positives de change	1 102	631
Différences négatives de change	2 500	219
Total Différences de change	-1 398	412
Produits nets s/ cessions de VMP	2 450	3 419
Charges nettes s/ cessions VMP	65	10
Produits s/ cessions de VMP	2 385	3 409
Autres intérêts et produits assimilés	233	364
Intérêts et charges assimilées	683	518
Total produits et charges d'intérêts	-450	-154
TOTAL	2 427	4 311

▪ Risques de change et de marché

Au 31 décembre 2008, la société ne dispose ni de contrat de couverture de change, ni de couverture de taux. Le résultat de change de l'exercice est de - 1 398 milliers d'euros.

▪ Produits financiers de participations

Les produits financiers de participations correspondent aux dividendes versés par les filiales Guillemot Srl (Italie) pour 235 milliers d'euros, Guillemot SA (Belgique) pour 1 136 milliers d'euros et Guillemot Suisse (Suisse) pour 1 074 milliers d'euros à la société-mère.

▪ Reprises et dotations de provisions financières

Les reprises sur provisions concernent des reprises de dotations constatées lors des exercices antérieurs sur des avances en compte courant consenties aux filiales Guillemot Ltd (Royaume-Uni) et Guillemot GmbH (Allemagne) pour un montant total de 90 milliers d'euros et des reprises diverses pour pertes de change latentes pour 341 milliers d'euros.

En raison des difficultés financières des filiales de Guillemot Corporation SA, la société a dû déprécier tous les comptes liés à ses filiales lors des exercices précédents. Au regard des situations nettes au 31 décembre 2008, les titres de participations de certaines filiales ont fait l'objet de dotations complémentaires pour un montant global de 559 milliers d'euros. Sont principalement concernés les titres de participations des filiales Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) pour 138 milliers d'euros, Guillemot Srl (Italie) pour 218 milliers d'euros et Guillemot SA (Belgique) pour 203 milliers d'euros.

Les titres propres et les valeurs mobilières de placement, évalués au cours moyen de Bourse du mois de décembre 2008, ont fait l'objet d'une dotation pour un montant total de 296 milliers d'euros.

La société Guillemot Corporation SA a comptabilisé une provision de 131 milliers d'euros pour couvrir le risque de perte de change latente à la clôture de l'exercice.

▪ Produits et charges nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement

Au cours du dernier trimestre 2008, la société Guillemot Corporation SA a cédé 162 368 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 2 998 milliers d'euros générant un résultat de cession de 2 389 milliers d'euros.

Les autres produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement correspondent aux produits de placements financiers de l'exercice pour 44 milliers d'euros.

La société Guillemot Corporation SA a enregistré un résultat de cession de titres propres de -42 milliers d'euros au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidités en vigueur.

▪ Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 63 milliers d'euros d'intérêts de retard de paiement des filiales, de 72 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants et de 42 milliers d'euros de produits de trésorerie.

Les produits financiers comprennent également un montant de 56 milliers d'euros qui correspondent à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges des intérêts d'emprunts et des intérêts bancaires représentent 319 milliers d'euros. Les charges d'intérêts des comptes courants représentent 270 milliers d'euros.

Les escomptes accordés totalisent 94 milliers d'euros.

6.5.5.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend des éléments extraordinaires et des éléments inhabituels par leur montant ou leur incidence relative à l'activité courante.

	31.12.08	31.12.07
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	-69
Reprise s/ prov et transfert de charges	37	663
Total Produits exceptionnels	37	594
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestion	1	0
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	456	1 303
Dotations exceptionnelles aux amort. et dépréciations	0	19
Total Charges exceptionnelles	457	1 322
TOTAL	-420	-728

Les reprises sur provisions exceptionnelles concernent des reprises de dotations constatées lors des exercices précédents, reprises liées à l'arrêt de l'activité 3D Display pour 18 milliers d'euros et à la non imputation de l'impôt forfaitaire annuel de l'exercice 2005 pour 19 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles incluent un montant de 456 milliers d'euros correspondant à la réintégration au passif du bilan de dettes en comptes courants envers les actionnaires fondateurs. Ces avances en comptes courants ont été abandonnées par ceux-ci en 2002 avec des clauses de retour à meilleure fortune.

6.5.5.10. Impôts sur les sociétés

Les allègements et accroissements de la dette future d'impôt :

- Provision ORGANIC 71 milliers d'euros
 - Variations de change 531 milliers d'euros

▪ Tableau des déficits reportables

	2006	2005	2004	2003	2002	Total
Déficits reportables	1 229	9 171	7 006	7 690	30 869	55 965

6.5.5.11. Effectif moyen

	Total	Cadres	Non cadres
31.12.08	5	5	0

L'effectif au 31 décembre 2008 est uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants.

6.5.5.12. Engagements financiers

▪ Cautions données :

Néant.

▪ Lettres d'intention :

Lettre de soutien à Guillemot GmbH (Allemagne) en tant qu'actionnaire se prononçant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés.

▪ Cautions reçues :

Néant.

▪ Effets escomptés non échus :

323 milliers d'euros.

▪ Sûretés réelles consenties :

Néant.

▪ Encours crédits documentaires :

2 078 milliers d'euros.

▪ Indemnités de départ en retraite :

L'effectif étant constitué des mandataires sociaux dirigeants, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due.

▪ Minima garantis sur licences :

1 108 milliers d'euros.

▪ Clause de retour à meilleure fortune :

Engagements donnés :

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié d'abandons d'avances en comptes courants consentis au cours de l'exercice 2002 d'un montant total de 5 500 milliers d'euros de la part des fondateurs de la société.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Le montant total réintégré au passif de son bilan lors des exercices antérieurs s'élève à 3 866 milliers d'euros. L'exercice 2008 étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société réintègre un montant de 456 milliers d'euros au passif de son bilan, soit 20% du résultat net annuel 2008. Le solde de 2 179 milliers d'euros sera progressivement réintégré au passif du bilan dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel.

Engagements reçus :

Par ailleurs, Guillemot Corporation SA a abandonné 6 millions d'euros d'avance en compte courant au bénéfice de sa filiale, Guillemot GmbH (Allemagne).

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dont les remboursements de la filiale ne pourront pas excéder 50% de son résultat net annuel lorsque la situation de la société redeviendra positive. L'exercice 2008 de la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société Guillemot Corporation SA a réintégré un montant de 56 milliers d'euros à l'actif de son bilan. Le solde de 5 903 milliers d'euros sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 50% du résultat net annuel.

6.5.5.13. Rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 s'élève à 208 milliers d'euros.

6.5.5.14. Société consolidante

GUILLEMOT CORPORATION SA
Place du Granier, BP 97143 - 35571 CHANTEPIE Cedex

6.5.6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

6.5.7. PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2008 dégage un bénéfice de 1 823 462,94 euros.
Le projet d'affectation du résultat est l'imputation du bénéfice sur le compte report à nouveau débiteur pour 1 823 462,94 euros.

6.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.6.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux Actionnaires
Guillemot Corporation SA
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guillemot Corporation SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les immobilisations incorporelles, et plus précisément les marques et fonds de commerce, font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites dans les notes 6.5.3.1 et 6.5.4.1. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société.
- Les stocks de produits finis font l'objet de dépréciations, décrites dans les notes 6.5.3.4, 6.5.4.4., 6.5.4.14 et 6.5.5.7 de l'annexe. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Les créances et dettes, notamment les comptes courants d'actionnaires, ont fait l'objet d'un examen approprié du fait de l'exercice de la clause de retour à meilleure fortune et de l'engagement qui en résulte, comme cela est décrit dans les notes 6.5.4.7 et 6.5.5.9 de l'annexe.
- Par ailleurs, la note 6.5.3.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptable relatives aux immobilisation financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

6.6.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux Actionnaires
Guillemot Corporation SA
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions engagements mais de vous communiquer, sur les bases des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1- Remboursement des comptes courants abandonnés avec clause de retour à meilleure fortune

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot
Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot ont abandonné le 30 août 2002 pour un total de 4 999 997,10 euros de créances correspondant à des avances non rémunérées, avec une clause de retour à meilleure fortune insérée dans l'acte d'abandon de créance. Lorsque la société redeviendrait bénéficiaire, elle devra rembourser à Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot le montant en principal des créances abandonnées, étant entendu que le montant pouvant être remboursé annuellement ne pourra être supérieur à 4% du résultat net annuel pour chacun des actionnaires. Sur l'exercice 2007, l'application de cette clause a entraîné le remboursement de 1 303 007,85 euros (260 601,57 euros par actionnaire).

Modalités : Le remboursement des sommes ci-dessus, soit 1 303 007,85 euros, est intervenu le 2 avril 2008.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2008.

II- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1- Bail conclu le 1^{er} janvier 2004 avec la société Ubisoft Books and Records Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Yves Guillemot

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 2 598,60 euros HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 23 décembre 2003.

2- Bail conclu le 1^{er} janvier 2005 avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 19 800,60 euros HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 27 décembre 2004.

3- Bail conclu le 1^{er} janvier 2005 avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Ce bail, à effet au 1^{er} janvier 2005, a été signé avec la société Guillemot Recherche et Développement SARL, ayant été dissoute le 16 mai 2005, par application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, le loyer est versé depuis cette date par Hercules Thrustmaster SAS.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 1 647,00 euros HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 27 décembre 2004.

4- Avenant au bail conclu le 1^{er} décembre 2002 avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot

Modalités : Le loyer mensuel est porté à 9 343,00 euros HT. Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 112 116,00 euros HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 20 août 2007.

5- Avenant au bail conclu le 31 décembre 2004 avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot

Modalités : Le loyer mensuel est porté à 2 107,55 euros HT. Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 25 290,60 euros HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 20 août 2007.

6- Avances en comptes courants consenties par Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Modalités : Le montant des avances restant à rembourser, au 31 décembre 2008, s'élève à 2 600 000 euros. Le taux d'intérêt annuel est de 4,5% à compter du 1^{er} juillet 2008. Il était de 3,5% sur le 1^{er} semestre 2008.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 28 février 2002.

7- Application de la clause de retour à meilleure fortune sur des avances en comptes courants abandonnés lors d'exercices antérieurs

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot ont abandonné le 30 août 2002 pour un total de 4 999 997,10 euros de créances correspondant à des avances non rémunérées, avec une clause de retour à meilleure fortune insérée dans les actes d'abandon de créance. Lorsque la société redeviendrait bénéficiaire, elle devra rembourser à Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot le montant en principal des créances abandonnées, étant entendu que le montant pouvant être remboursé annuellement ne pourra être supérieur à 4% du résultat net annuel pour chacun des actionnaires.

Modalités : Le montant des avances restant à rembourser au 31 décembre 2008 s'élève à 2 635 130,30 euros.

Fait à Rennes, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

7. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'information est présentée au paragraphe 4.12.1 du Rapport de gestion.

7.1.2. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, AU SEIN DU GROUPE, AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

7.1.2.1. *Mandats en vigueur*

L'information est présentée au paragraphe 4.12.2.1 du Rapport de gestion.

7.1.2.2. *Mandats expirés*

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Claude Guillemot	Président	Thrustmaster SAS (France)
	Président et administrateur	Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
	Gérant	Guillemot Recherche et Développement Sarl (France)
	Administrateur	Guillemot B.V. (Hollande) Guillemot SA (Espagne)
Michel Guillemot	Administrateur	Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
Yves Guillemot	Administrateur	Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
Gérard Guillemot	Administrateur	Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
Christian Guillemot	Président et administrateur	Guillemot Logistique Inc (Canada)
	Gérant	Guillemot Administration SARL (France)
	Administrateur	Guillemot Logistics Ltd (Hong-Kong) Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)

7.1.3. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, EN DEHORS DU GROUPE, AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

7.1.3.1. *Mandats en vigueur*

L'information est présentée au paragraphe 4.12.2.2 du Rapport de gestion.

7.1.3.2. Mandats expirés

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Claude Guillemot	Administrateur et Vice Président	Ubisoft Divertissements Inc (Canada)
	Vice-président	Ubisoft Digital Arts Inc (Canada)
	Administrateur	Ubisoft Canada Inc (Canada) Ubisoft Music Inc (Canada) Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Ubisoft Inc (Etats-Unis) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Ubisoft SpA (Italie) Ubisoft Limited (Irlande) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Shanghai Ubi Computer Software Company Co.Ltd (Chine) Gameloft.com Limited (Grande-Bretagne)
Michel Guillemot	Administrateur et Vice Président	Ubisoft Divertissements Inc (Canada)
	Gérant	Ludigames Srl (Italie) Ubisoft Studios Srl (Italie) Ubisoft Studios SL (Espagne)
	Administrateur	Ubi.com SA (France) Jeuxvideo.com S.A. (France) Ubisoft SpA (Italie) Ubisoft Canada Inc (Canada) Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Ubisoft SA (Espagne) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Ubisoft KK (Japon) Ubisoft Inc (Etats-Unis) Ubisoft Sweden AB (Suède) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
Christian Guillemot	Administrateur	Ubi.com SA (France) Sinister Games Inc (Etats-Unis) Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Ubisoft Canada Inc (Canada) Ubisoft Music Inc (Canada) Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Ubisoft Inc (Etats-Unis) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Ubisoft SpA (Italie) Jeuxvideo.com S.A. (France) GameLoft.com A.S (Danemark) Gameloft AG (Allemagne) Gameloft.com AB (Suède) Gameloft.com España (Espagne) Gameloft.com Pty Limited (Australie)

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Yves Guillemot	Président et Administrateur	Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Ubi.com SA (France) Wolfpack Inc (Etats-Unis) Blue Byte Software Inc (Etats-Unis)
	Président	Ubisoft Marketing & Communication SAS (France)
	Gérant	Ubi Administration SARL (France) Ubi Info Design SARL (France) Ubi Sound Studio SARL (France) Ubi World Studios SARL (France) Ubisoft SprL (Belgique) Ubisoft Books and Records SARL (France) Ubisoft Manufacturing & Administration SARL (France) Ubisoft Pictures SARL (France) Ubisoft Design SARL (France) Ubisoft Graphics SARL (France) Ubisoft Organisation SARL (France) Ubisoft Productions France SARL (France) Ubisoft Simulations SARL (France) Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)
	Co-Gérant	Ludifactory SARL (France)
	Administrateur	Ubi.com Inc (Etats-Unis) Sinister Games Inc (Etats-Unis) Blue Byte Software Ltd (Royaume-Uni) Ubi Studios Ltd (Royaume-Uni) Jeuxvideo.com S.A. (France)
Gérard Guillemot	Président et administrateur	Ubi Voices Inc (Etats-Unis) Ubisoft Music Inc (Canada) Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Gameloft.com España (Espagne)
	Président	Gameloft AG (Allemagne) Gameloft.com AS (Danemark) Gameloft.com AB (Suède)
	Co-Gérant	Ludifactory SARL (France)
	Administrateur	Jeuxvideo.com SA Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Ubisoft SA (Espagne) Ubisoft Inc (Etats-Unis) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Blue Byte Software Ltd (Grande-Bretagne) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Ubisoft SpA (Italie) Ubisoft KK (Japon) Gameloft.com Limited (Grande-Bretagne) Gameloft.com Pty Limited (Australie)

7.1.4. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

7.1.4.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations dues indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles dues par la société Guillemot Corporation S.A. et par la société Guillemot Brothers S.A. qui contrôle la société Guillemot Corporation S.A., au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Données en euros

	Exercice 2008	Exercice 2007
Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	316 150	86 760
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	15 000	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	331 150	86 760

	Exercice 2008	Exercice 2007
Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	188 547	86 760
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	15 000	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	203 547	86 760

	Exercice 2008	Exercice 2007
Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	60 937	86 760
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	15 000	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	75 937	86 760

	Exercice 2008	Exercice 2007
Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	257 812	86 760
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	15 000	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	272 812	86 760

	Exercice 2008	Exercice 2007
Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	316 150	86 760
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	15 000	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	331 150	86 760

(1) Dont dues par Guillemot Corporation S.A. à :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Claude Guillemot	98 819	41 160
Michel Guillemot	27 356	41 160
Yves Guillemot	27 356	41 160
Gérard Guillemot	27 356	41 160
Christian Guillemot	27 356	41 160

(2) Options attribuées par Guillemot Corporation S.A.

7.1.4.2. Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles dues et versées par la société Guillemot Corporation S.A. et par la société Guillemot Brothers S.A. qui contrôle la société Guillemot Corporation S.A., au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Données en euros

Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	316 150	307 913	86 760	86 760
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	316 150	307 913	86 760	86 760

Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	188 547	190 519	86 760	86 760
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	188 547	190 519	86 760	86 760

Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	60 937	62 909	86 760	86 760
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	60 937	62 909	86 760	86 760

Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	257 812	259 784	86 760	86 760
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	257 812	259 784	86 760	86 760

Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	316 150	318 122	86 760	86 760
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	316 150	318 122	86 760	86 760

(1) Dont dus et versés par Guillemot Corporation S.A. à :

	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude Guillemot	98 819	90 582	41 160	41 160
Michel Guillemot	27 356	29 328	41 160	41 160
Yves Guillemot	27 356	29 328	41 160	41 160
Gérard Guillemot	27 356	29 328	41 160	41 160
Christian Guillemot	27 356	29 328	41 160	41 160

7.1.4.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Données en euros

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008	Exercice 2007
Marcel Guillemot, Administrateur	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	0	0
<i>Dont autres rémunérations</i>	0	0

7.1.4.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social par Guillemot Corporation S.A. et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice 2008 (1)	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Claude GUILLEMOT	N° : 9 Date : 18/02/08	Options de souscription	15 000,00	15 000	1,91	du 18/02/12 au 18/02/18
Michel GUILLEMOT	N° : 9 Date : 18/02/08	Options de souscription	15 000,00	15 000	1,91	du 18/02/12 au 18/02/18
Yves GUILLEMOT	N° : 9 Date : 18/02/08	Options de souscription	15 000,00	15 000	1,91	du 18/02/12 au 18/02/18
Gérard GUILLEMOT	N° : 9 Date : 18/02/08	Options de souscription	15 000,00	15 000	1,91	du 18/02/12 au 18/02/18
Christian GUILLEMOT	N° : 9 Date : 18/02/08	Options de souscription	15 000,00	15 000	1,91	du 18/02/12 au 18/02/18

(1) Options attribuées par Guillemot Corporation S.A.

Il est précisé que Monsieur Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot ne pourront lever leurs options qu'à la condition qu'ils occupent l'une des fonctions suivantes au sein de la société Guillemot Corporation S.A. au jour de la levée des options : Président du conseil d'administration, Directeur Général ou Directeur Général Délégué. En outre, ils doivent chacun conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein de la société Guillemot Corporation S.A.

7.1.4.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2008 par chaque dirigeant mandataire social

N° et date du plan (1)	Nombre d'options levées durant l'exercice					Prix d'exercice (en euros)
	Claude GUILLEMOT	Michel GUILLEMOT	Yves GUILLEMOT	Gérard GUILLEMOT	Christian GUILLEMOT	
N° : 7 Date : 22/02/2006	0	0	0	0	0	1,74
N° : 9 Date : 18/02/2008	0	0	0	0	0	1,91
TOTAL	0	0	0	0	0	

(1) Options de souscription d'actions attribuées par Guillemot Corporation S.A.

7.1.4.6. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la société Guillemot Corporation S.A.

7.1.4.7. Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la société Guillemot Corporation S.A.

7.1.4.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION (1)	Plan N°7	Plan N°9
Date de l'assemblée générale	20/02/03	15/06/06
Date du Conseil d'administration (2)	22/02/06	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	433 000	383 000
- dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :		
Claude GUILLEMOT	15 000	15 000
Michel GUILLEMOT	15 000	15 000
Yves GUILLEMOT	15 000	15 000
Gérard GUILLEMOT	15 000	15 000
Christian GUILLEMOT	15 000	15 000
Marcel GUILLEMOT	0	0
Point de départ d'exercice des options	22/02/10	18/02/12
Date d'expiration des options	22/02/16	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,74	1,91
Modalités d'exercice	-	-
Nombre d'actions souscrites au 15 avril 2009	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription d'actions restantes	433 000	383 000

(1) Aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

(2) Options de souscription d'actions attribuées par Guillemot Corporation S.A.

Les informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et sur les options levées par ces derniers sont présentées aux paragraphes 4.15.2.2 et 2.2.3.2.

7.1.4.9. Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, aux indemnités relatives à une clause de non-concurrence

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GUILLEMOT Président Directeur Général Date début mandat : 01/09/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/11		X		X		X		X
Michel GUILLEMOT Directeur Général Délégué Date début mandat : 07/11/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/11		X		X		X		X
Yves GUILLEMOT Directeur Général Délégué Date début mandat : 07/11/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/11		X		X		X		X
Gérard GUILLEMOT Directeur Général Délégué Date début mandat : 07/11/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/11		X		X		X		X
Christian GUILLEMOT Directeur Général Délégué Date début mandat : 01/09/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/11		X		X		X		X

7.1.5. OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

L'information est présentée au paragraphe 4.11.4 du Rapport de gestion.

7.1.6. INFORMATIONS DIVERSES SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères.

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des mandataires sociaux dans le capital social de la société.

Les opérations entre les mandataires sociaux et l'émetteur, autres que les opérations courantes conclues à des conditions normales, sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant au paragraphe 6.6.2.

Aucun prêt ni aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux. Aucune condamnation pour fraude ni aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux.

Aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou ses autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale.

7.2. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

7.2.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'information est présentée au paragraphe 4.15.4 du Rapport de gestion.

7.2.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A. – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation SA
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Information concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Information

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

8. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 20 MAI 2009

8.1. ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapports du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
- Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital social de la société par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital social de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- Pouvoirs en vue des formalités.

8.2. TEXTE DES RESOLUTIONS

A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

▪ TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à 1 823 462,94 euros au compte « report à nouveau débiteur ».

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

▪ QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

▪ CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat de ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de la présente assemblée.

Le nombre d'actions que la société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 10 euros, soit à titre indicatif, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 20 mars 2009, un montant maximum d'achat de 14 965 876 euros.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toute affectation ou réaffectation des actions acquises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, toute formalité et toute déclaration requise et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

▪ SIXIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

▪ SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à la présente assemblée ou dans le cadre de ceux autorisés antérieurement, et ce, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

▪ HUITIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital social de la société par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 à L.225-129-6, L.225-135-1 et L.228-92 du code de commerce :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en France et/ou à l'étranger, en euros ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;

2) Décide de fixer à huit (8) millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à toutes augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la neuvième résolution de la présente assemblée générale; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

3) Décide qu'en cas d'émission de titres de créance, le conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement, en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

4) Décide de fixer à quinze (15) millions d'euros le montant nominal maximal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ou à la contre valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la neuvième résolution de la présente assemblée générale ;

5) Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux titres qui seront émis en vertu de la présente délégation. En outre, le conseil d'administration aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible proportionnellement aux droits des actionnaires et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites,
- offrir au public tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

6) Décide que les émissions de bons de souscription d'actions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

7) Autorise le conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce, à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre de chacune des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce, s'il constate une demande excédentaire de souscription ;

8) Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

9) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des augmentations de capital ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, arrêter le prix d'émission et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer les dates de souscription, la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération, fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, prévoir les conditions de rachat en bourse des valeurs mobilières émises, suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

10) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration ;

11) Prend acte que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence objet de la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte de l'usage fait de la présente délégation à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation.

▪ NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital social de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 à L.225-129-6, L.225-135, L.225-135-1, L.225-136 et L.228-92 du code de commerce et du II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en France et/ou à l'étranger, en euros ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;

2) Décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, pourront être réalisées soit par des offres au public, soit, dans la limite de 20% du capital social par an, par des offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ;

3) Décide de fixer à huit (8) millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à toutes augmentations de capital qui seraient susceptibles d'être réalisées en vertu de la huitième résolution de la présente assemblée générale; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

4) Décide qu'en cas d'émission de titres de créance, le conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement, en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

5) Décide de fixer à quinze (15) millions d'euros le montant nominal maximal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ou à la contre valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun aux titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la huitième résolution de la présente assemblée générale ;

6) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté de prévoir ou non, sur toute ou partie de chaque émission, un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables. Ce délai de priorité ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercé à titre irréductible et/ou réductible, étant précisé qu'à l'issue de cette période de priorité les titres non souscrits feront l'objet d'une offre au public ou d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ;

7) Décide que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou autres valeurs mobilières non souscrites.

8) Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

9) Décide que le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières à émettre sera déterminé conformément à l'article L.225-136 du code de commerce ;

10) Autorise le conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce, à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre de chacune des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce, s'il constate une demande excédentaire de souscription ;

11) Décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente délégation pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du code de commerce et décide de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières qui seraient émises par la société. Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèce à verser, constater le nombre de titres apportés à l'échange, déterminer les dates, les conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions ou des valeurs mobilières à émettre, fixer les montants à émettre, inscrire au passif du bilan à un compte prime d'apport sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale, procéder, le cas échéant, à l'imputation sur ladite prime d'apport de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

12) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des augmentations de capital ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, arrêter le prix d'émission et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer les dates de souscription, la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, fixer les modalités d'exercice des droits attachés le cas échéant aux actions ou valeurs mobilières à émettre, déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en bourse, suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

13) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration ;

14) Prend acte que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence objet de la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte de l'usage fait de la présente délégation à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation.

▪ DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce :

1) Délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L.225-147 du code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission d'actions de la société et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables ;

2) Décide de supprimer, au profit des porteurs de titres objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières émises par la société en rémunération de ces apports en nature ;

3) Fixe le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, à 10% du capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de la présente assemblée ;

4) Prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;

5) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment d'arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportés, fixer la nature et le nombre des actions ou des valeurs mobilières à émettre, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission, fixer les modalités selon lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L.225-147 du code de commerce, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant de la prime d'apport afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ces apports ;

6) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation faisant l'objet de la présente résolution.

▪ ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du code du travail :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la société, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;

2) Prend acte que cette délégation emporte, au profit des adhérents du plan d'épargne, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

4) Décide que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2% du montant du capital social de la société à la date de la décision du conseil d'administration ;

5) Décide que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du code du travail ;

6) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :

- déterminer les modalités de chaque émission,
- déterminer les conditions d'attribution, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre maximal d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pouvant être souscrites par bénéficiaire,
- fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ainsi que les délais accordés aux bénéficiaires pour l'exercice de leurs droits,

- fixer le nombre d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre, la durée de la période de souscription et la date de jouissance des actions nouvelles,
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- et d'une façon générale effectuer toutes formalités et prendre toutes mesures pour la réalisation de la ou des augmentations de capital.

▪ **DOUZIEME RESOLUTION**

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

8.3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et vous demander de vous prononcer sur des résolutions dont six d'entre elles ont pour objet de conférer des autorisations ou des délégations de compétence et/ou pouvoirs à votre conseil d'administration.

Les quatre premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date,
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par un bénéfice de 1 823 462,94 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau débiteur »,
- l'approbation des conventions autorisées par votre conseil d'administration et intervenues entre la société et les administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La cinquième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil de continuer à opérer en bourse sur les actions de la société en vue de l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, votre conseil souhaiterait également avoir la possibilité d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées, en vertu de l'autorisation qui serait donnée à votre conseil, ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 10 euros.

Le nombre d'actions que la société viendrait à détenir, directement ou indirectement, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par la sixième résolution nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions numérotées de 1 à 5 de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La septième résolution qui vous est proposée permettrait à votre conseil, s'il estime nécessaire, de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourrait détenir par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la cinquième résolution ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre conseil ne pourra annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes disponibles.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Les huitième et neuvième résolutions soumises à vos suffrages s'inscrivent dans le cadre du dispositif dit de « délégation globale » et permettraient à votre conseil d'administration, s'il l'estime opportun, de décider des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et se traduisant par une ou plusieurs augmentations de capital de la société, immédiate(s) ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Votre conseil d'administration n'a pas de projet immédiat en la matière mais il souhaite pouvoir disposer d'une telle délégation afin de pouvoir augmenter le capital social de la société si cela s'avérait nécessaire pour accompagner le développement de l'activité du Groupe ou pour améliorer sa situation financière.

Ces résolutions prévoient d'octroyer à votre conseil la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la société. Votre conseil aurait la possibilité d'opter pour les types et modalités d'émissions les plus favorables compte tenu de la grande diversité des valeurs mobilières et de l'évolution constante des marchés boursiers.

Les émissions qui pourraient être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pourront être réalisées soit par des offres au public, soit, dans la limite de 20% du capital social par an, par placements privés (c'est-à-dire au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs). En cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, le prix d'émission serait fixé et déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du code de commerce.

Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu des huitième et neuvième résolutions ne pourra excéder huit millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des huitième et neuvième résolutions ne pourra être supérieur à quinze millions d'euros.

Ces délégations seraient accordées à votre conseil pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

La dixième résolution soumise à vos suffrages consiste à déléguer à votre conseil d'administration tous pouvoirs afin de procéder à des augmentations de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Votre conseil d'administration n'a pas de projet immédiat en la matière mais cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet notamment de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de

capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportés, fixer la nature et le nombre des actions ou des valeurs mobilières à émettre en rémunération des apports, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission, statuer, sur l'évaluation des apports, constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ces apports.

Cette autorisation emporterait renonciation expresse des actionnaires, au profit des porteurs de titres objets des apports en nature, à leur droit préférentiel de souscription aux titres émis par la société en rémunération de ces apports en nature, et serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

La onzième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil, s'il estime opportun, de procéder à des augmentations de capital, réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Le montant nominal total des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 2% du montant du capital social de la société.

Le prix de souscription sera déterminé par votre conseil conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du code du travail. Il ne pourra ni être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de votre conseil fixant la date d'ouverture de la souscription, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 3332-25 et L.3332-26 est supérieure ou égale à dix ans.

Cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne, d'en fixer les conditions et modalités et, d'une manière générale accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation emporterait, au profit des adhérents du plan d'épargne, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Par la douzième résolution nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions numérotées de 7 à 11 de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Le conseil d'administration.

9. CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié.
En règle générale, les communiqués financiers sont diffusés après la clôture du marché.

Agenda 2008/2009

CALENDRIER		
29 janvier 2009	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires annuel 2008
26 mars 2009	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats Annuels au 31/12/2008
23 avril 2009	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires Premier trimestre 2009 et de l'information trimestrielle
20 mai 2009	-	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Guillemot Corporation S.A.
28 juillet 2009	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires semestriel de l'exercice 2009
27 août 2009	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats semestriels 2009
29 octobre 2009	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Troisième trimestre 2009 et de l'information trimestrielle

10. GLOSSAIRE

2.X

Système qui désigne un équipement stéréo avec deux enceintes. En 2.1 s'ajoute un caisson de grave, ce qui permet de réaliser deux enceintes de petite taille sans entraver le registre des basses.

2.1

Système de diffusion du son avec trois canaux, deux canaux restituant la stéréo et un caisson de basse.

5.1

Ensemble de cinq enceintes et un caisson de graves. Il y a deux satellites avant à droite et à gauche, une voie centrale pour les dialogues et deux enceintes à l'arrière.

802.11g

Norme Wifi permettant d'atteindre des débits de données sans fil maximum de 54 Mégabits par seconde en utilisant la bande de fréquence 2,4 GHz.

CAF

Capacité d'autofinancement.

Console de jeux

Système électronique dédié aux jeux vidéo. Il en existe de deux types : les consoles de salon qui se branchent sur une télévision et les consoles portables, de petite taille, qui possèdent leur propre écran et qui peuvent s'emmener partout. Les consoles de jeu de salon ont progressivement évolué de l'état de machines dédiées uniquement au jeu pour amateur à celui de centre multimédia familial.

DJ

Abréviation de Disc-Jockey. Personne qui sélectionne les musiques et les diffuse dans une soirée.

EBITDA

Revenus avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization).

iPod®

Appareil électronique conçu et commercialisé par Apple. Il s'agit du lecteur portatif de musique numérique (aussi appelé baladeur numérique ou baladeur MP3) le plus vendu au monde.

Modem/Routeur

Appareil constitué, dans le même boîtier, d'un modem ADSL et d'un routeur permettant le partage de la connexion Internet haut débit avec plusieurs ordinateurs.

Nintendo DS (Dual Screen)

Console portable lancée par Nintendo fin 2004 aux Etats-Unis et au Japon et en mars 2005 en Europe.

PAL (Phase Alternate Line)

Standard de codage de la vidéo en couleur qui est utilisé principalement en Europe notamment dans la majeure partie de l'Europe de l'Ouest (sauf en France laquelle a imposé le SECAM), en Afrique et dans une majeure partie de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

Plug and Play (PNP)

Procédure permettant aux périphériques récents d'être reconnus rapidement et automatiquement par le système d'exploitation dès le redémarrage après l'installation matérielle. Cette procédure permet l'installation avec un minimum d'intervention de la part de l'utilisateur et donc en minimisant les erreurs de manipulation et de paramétrage.

Pré écoute (monitoring)

Technique qui permet au DJ d'écouter une autre musique que la musique qu'il diffuse pour son auditoire : normalement, il écoute la prochaine musique qu'il va diffuser.

PSP 3000

Nouvelle version de la PlayStation portable annoncée lors de la Games Convention 2008 par Sony.

Smartphone

Téléphone mobile couplé à un ordinateur de poche (PDA) qui permet une meilleure gestion du temps grâce à des fonctionnalités agenda/calendrier mais également de la navigation web, de la consultation de courrier, une connectivité à un client de messagerie instantanée, la navigation GPS, etc...

Tweeter

Haut parleur destiné à reproduire les hautes fréquences, c'est-à-dire les sons aigus.

Ultra portable (Netbook)

Ordinateur portable de taille très réduite et de poids minimum dont la principale qualité est de pouvoir être transporté et utilisé n'importe où avec un encombrement minimum tout en conservant de bonnes performances.

USB (Universal Serial Bus)

Bus externe offrant un débit de 1,5 Méga octets par seconde destiné au branchement de périphériques externes (manettes de jeu, scanners, souris, claviers, etc...).

USB Video Class (UVC)

Surcouche du protocole USB permettant de reconnaître et d'installer automatiquement des périphériques capables de gérer des flux vidéo, tels que les webcams, les caméscopes numériques et analogiques, les convertisseurs vidéo... Ce standard permet ainsi à Windows XP SP2 et Windows Vista d'installer automatiquement ces périphériques sans aucun pilote externe. A ce jour, Mac OS X ainsi que la console de jeux Sony PS3 supportent également ce protocole.

Webcam

Petite caméra numérique, branchée sur l'ordinateur, qui permet de réaliser des visioconférences par Internet et de diffuser en temps réel sur le Web des images vidéo.

Wi-Fi (Wireless Fidelity)

Technologie à base de fréquences radio qui permet la réalisation de réseaux informatiques sans fil et de partager son accès Internet à partir d'un routeur, d'un modem routeur ou d'un « hotspot » (bornes extérieures).

Wi-Fi Alliance

Anciennement WECA, cette organisation internationale a été fondée en 1999 en vue de certifier l'interopérabilité des produits IEEE 802.11 et de les promouvoir en tant que standard mondial de réseau local sans fil sur tous les segments de marché. La Wi-Fi Alliance a institué une procédure de tests qui définit la façon dont les produits des membres de l'alliance sont testés en vue de certifier leur interopérabilité avec d'autres produits certifiés Wi-Fi.

Wii

Sixième console de jeux vidéo de salon du fabricant japonais Nintendo. Cette console est de la même génération que la Xbox 360 et la Playstation 3, et permet une nouvelle interactivité grâce à sa manette sans fil Wiimote comportant des détecteurs de mouvement.

11. DOCUMENT DE REFERENCE

11.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION

11.1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général

11.1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant au chapitre 4 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mai 2007 sous le numéro D.07-0409 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 100 dudit document, qui contient l'observation suivante : « sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la réintégration au passif du bilan des comptes courants des actionnaires fondateurs mentionnée dans la note 5m du bilan ».

Monsieur Claude GUILLEMOT
Président Directeur Général

11.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION

11.2.1. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général
Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex
Tél. 02 99 08 08 80

11.2.2. POLITIQUE D'INFORMATION – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Groupe Guillemot Corporation s'efforce de mettre en permanence à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, et auprès de la communauté financière (analystes...) de façon régulière et homogène une information financière transparente sur ses activités, ses orientations stratégiques et ses perspectives en conformité avec les réglementations boursières. La politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires, est définie par la Direction Générale.

Communiqués Financiers

Tous les communiqués financiers du Groupe font l'objet d'une diffusion large et immédiate et sont également disponibles sur différents sites financiers boursiers (www.boursorama.fr; www.prline.fr...). Depuis janvier 2007, le Groupe a pris toutes ses dispositions pour répondre à la Directive Européenne dite de « transparence » et a conclu un contrat avec le diffuseur Hugin en charge de la diffusion électronique de son information réglementée en temps réel auprès des investisseurs sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Toutes les publications du Groupe (communiqués, rapports annuels...) sont disponibles sur simple demande auprès du service communication qui les met à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier de documentation sur simple demande. De même, le présent document de référence est envoyé sans frais à toute personne qui en fait la demande.

Les Actionnaires

Ils ont la possibilité de contacter la société à l'adresse électronique suivante : financial@guillemot.fr. Un ensemble de publications est ainsi dédié à tous les actionnaires :

- un rapport annuel, édité en versions française et anglaise,
- des publications au Bulletin des Annonces Légales et Officielles (BALO),
- des communiqués de presse et avis financiers relatifs aux chiffres d'affaires trimestriels ainsi qu'aux résultats semestriels et annuels.

Site financier Internet

Dans un souci de transparence et d'égalité d'accès à l'information, l'ensemble de ces publications relatives à l'activité et à la situation financière est disponible sur le site Internet du Groupe (www.guillemot.com) à la fois sur son site français et anglais. Par ailleurs, le site Internet du Groupe est destiné à présenter ses activités et ses produits.

Peuvent également être consultés pendant toute la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants :

- les statuts de l'émetteur (consultables à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir),
- tous rapports, informations financières historiques inclus ou visés dans le présent document de référence (consultables sur le site Internet www.guillemot.com),
- les informations financières historiques des deux exercices précédant la publication du présent document de référence (consultables sur le site Internet www.guillemot.com).

11.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires	Date de 1^{ère} nomination	Prochaine échéance du mandat
PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES Sarl (Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 26/05/2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
MB AUDIT Sarl (Membre de la compagnie régionale de Rennes) 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	Assemblée générale du 23/05/2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012
Suppléants	Date de 1^{ère} nomination	Prochaine échéance du mandat
Monsieur Yves LAINE 18, avenue Jean Jaurès 35400 Saint-Malo	Assemblée générale du 26/05/04	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
Monsieur Jacques LE DORZE 90, rue Chateaugiron 35000 Rennes	Assemblée générale du 23/05/2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012

La société MB Audit Sarl a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2007 et ce en remplacement de Monsieur Roland Travers qui a décidé de mettre fin à ses fonctions de commissaires aux comptes pour se conformer aux nouvelles règles applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne, relatives à la rotation des signataires.

11.4. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) N°809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

RUBRIQUES	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Responsables du document de référence	p. 168
1.2 Attestation des responsables du document de référence	p. 168
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	p. 170 et 120
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	p. 25
4. FACTEURS DE RISQUE	
4.1 Risques liés au secteur d'activité de l'émetteur	p. 49 et 50
4.2 Risques liés à la société	p. 50, 51, 56 à 59, 116 et 117
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de l'émetteur	p. 6 à 8 et 38
5.2 Investissements	p. 55 à 56, 60 et 98
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	p. 9 à 24
6.2 Principaux marchés	p. 26 à 35
6.3 Evènements exceptionnels	Néant
6.4 Dépendance éventuelle	p. 49 et 50
6.5 Eléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle de l'émetteur	p. 34
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description sommaire du Groupe	p. 37 et 59 à 61
7.2 Liste des filiales importantes	p. 129
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	p. 109
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	Néant
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	p. 52 à 54
9.2 Résultat d'exploitation	p. 52 à 54
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	p. 95 et 111
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	p. 98
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	p. 113, 114 et 116
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	p. 57 à 58
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements (investissements à réaliser à l'avenir - immobilisations corporelles)	p. 57 à 58 et 113 à 114
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	p. 55, 56, 101, 108 et 114
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice	p. 35 et 36
12.2 Tendances connues, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnable susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	Néant

RUBRIQUES	Pages
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	Néant
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1 Organes d'administration et de direction	p. 72 à 76, 145 à 147 et 153
14.2 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration et de direction	p. 153
15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
15.1 Rémunérations versées et avantages en nature octroyés	p. 77, 78 et 148 à 151
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 77
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et durée du mandat	p. 72
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	p. 153
16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	p. 77 et 88
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	p. 86
17. SALARIES	
17.1 Nombre de salariés	p. 78 et 119
17.2 Participation et stock options	p. 41, 46 à 47 et 83 à 85
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	Néant
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	p. 41
18.2 Existence de droits de vote différents	p. 41
18.3 Contrôle de l'émetteur	p. 41
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	Néant
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	p. 119
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1 Informations financières historiques	p. 95 à 120 et 174
20.2 Informations financières pro forma	Néant
20.3 Etats financiers	p. 95 à 120 et 123 à 140
20.4 Vérification des informations financières historiques	p. 121 à 122 et 141 à 142
20.5 Date des dernières informations financières	p. 95
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	p. 35 et 36
20.7 Politique de distribution des dividendes	p. 47
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 58
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 56
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1 Capital social	p. 41 à 47 et 65 à 68
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 38 à 40
22. CONTRATS IMPORTANTS	p. 47
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Néant

RUBRIQUES	Pages
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 169
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 129

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 84 à 110 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29/04/2008 sous le numéro D.08-314 ;

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 69 à 101 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 03/05/2007 sous le numéro D.07-409.